N° 4 1947 Avril

NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

DE LA PRISE EN CHARGE DE L'HUMANITE PAR JESUS-CHRIST

I. LA QUESTION DANS LA PRESENTE CONJONCTURE SPIRITUELLE ET APOSTOLIQUE

Une époque aussi troublée que la nôtre ne peut laisser indifférent le penseur chrétien. Malgré ses tristesses et ses turpitudes, elle plaira jusqu'à l'enthousiasme à nombre de nos contemporains, désireux, ainsi qu'ils disent, d'un christianisme toujours plus incarné. C'est en vertu des exigences mêmes de leur foi qu'ils s'engagent aussi hardiment que délibérément dans l'étude et l'action relatives aux complexes politiques, sociaux et économiques. Ces chrétiens voient de plus en plus dans le mystère chrétien par excellence qu'est l'Incarnation du Fils de Dieu : une prise en charge de l'humanité tout entière par le Créateur en personne. Par là même, ils aiment à contempler en Jésus-Christ l'être de chair et d'os qui est le frère de tous les hommes, la conscience intégrale du monde, en même temps que le couronnement magnifique et souverain de l'univers en son ensemble, depuis les sphères angéliques jusqu'aux orbes physico-chimiques les plus élémentaires. Ces vues sont traditionnelles dans l'Eglise (1). Elles ont pu, comme tant d'autres familières à nos pères, connaître au cours des siècles des périodes de moindre attention et

(1) Matt., XI, 27 ; Ioan., XII, 32 ; *Eph.*, I, 10 ; IV, 10 ; *Col.*, I, 17-21 ; *Rom.*, VIII, 19-25. Saint Irénée, *Demonstr.*, c. 34 : « Par l'obéissance qu'il (le Verbe) a pratiquée jusqu'à la mort en étant attaché sur le bois, il a expié l'antique désobéissance occasionnée par le bois. Et comme il est lui-même le Verbe du Dieu tout-puissant dont la présence invisible est répandue en nous et remplit le monde entier, il continue encore (son influence sur le monde) dans toute sa longueur, sa largeur, sa profondeur ; car par le Verbe de Dieu tout est sous l'influence de l'économie rédemptrice et le Fils de Dieu a été crucifié pour tout, ayant tracé ce signe de croix sur toutes choses ». S. Jean Chrysostome : *In Ep. ad Eph.*, hom. I, 4, P.G., LXII, 16 : « Dieu a établi le Christ comme Chef de tous les êtres, pour les anges et pour les autres. Ainsi naît l'union, la liaison parfaite, quand toutes choses sont rangées sous un seul chef et reçoivent d'en haut un lien indissoluble ». Cfr P. Claudel, *Conversations dans le Loir et Cher*, Paris, 1935, p. 255 sq.

comme des éclipses partielles ; elles n'ont jamais été totalement absentes des perspectives chrétiennes. La liturgie suffirait à nous le garantir (2). Il fallait sans doute les dures conditions de vie que le développement du machinisme a faites à l'homme moderne, à celui du moins que la fortune n'a pas favorisé, pour que le chrétien réalisât au vif bien des requêtes humaines de sa foi. Il a fallu le spiritualisme désincarné, le laïcisme, l'individualisme, le totalitarisme d'État, le communisme, pour que le chrétien eût faim dévorante d'humanisme intégral, pour qu'il prît plus nettement et plus distinctement conscience du devoir de consacrer au Christ toute la vie humaine, pour qu'il saisît plus lucidement la beauté d'une vie d'homme véritablement vécue comme une liturgie de louange et de sacrifice, pour qu'il donnât à sa pensée et à ses démarches un plein sens communautaire, pour qu'il eût désir et souci de communion active et permanente avec tout ce qui est humain, sinon avec tout ce qui existe.

Cependant, chez des spirituels authentiques, il arrivera qu'on ne comprenne guère — c'est inévitable — que des entreprises tellement mêlées au domaine profane, voire au monde des techniques, soient assumées par des équipes de catholiques s'inspirant ouvertement des principes chrétiens. Ces spirituels ne nient aucun des points de vue qui séduisent leurs frères plus chaleureusement engagés dans le temporel ; ils redoutent seulement un clivage d'un plan supérieur à un plan inférieur, le passage d'une œuvre nécessaire à une œuvre accessoire, le décalage de l'Action catholique à l'action temporelle. Et comme, du moins en matière sociale et quelquefois économique, ces équipes sont épaulées, sinon dirigées, par des prêtres et des religieux, ils redoutent que ceux-ci, à la suite de tant d'hommes d'Église d'autrefois, ne troquent en fait l'office du sacerdoce contre l'office du laïcat. Leur préférence va à un travail, à leurs yeux plus urgent, plus actuel aussi parce que précisément moins nouveau et de tous

(2) Annonce solennelle de Noël au *Martyrologe Romain* : « Jésus-Christ, Dieu éternel, *voulant consacrer le monde par son avènement* très miséricordieux, conçu du Saint-Esprit, est né de la Vierge Marie, fait homme. » *Hymn. Laud.* Temp. Pass., Brév. Rom. *Rite byzantin* : *Bénédiction des Fonts baptismaux* : « Vous êtes venu sur terre après avoir pris la forme d'un esclave, et vous vous êtes fait semblable aux hommes, car, Seigneur, à cause des entrailles de votre pitié vous n'avez pas supporté de voir le genre humain tourmenté par le démon, mais vous êtes venu et vous nous avez sauvés. » *Aux Vêpres de Noël* : « Vous avez brillé à nos yeux comme une lumière ! Christ Dieu, Lumière de lumière, éclat du Père, vous comblez de joie toute créature. » *A Matines* : « En ce jour *toute la création* est dans l'allégresse et la joie, parce que le Christ est né d'une jeune Vierge. » *A la Bénédiction des eaux des Théophanies* (6 janvier) : « Aujourd'hui *toute la création* est arrosée d'ondes mystiques. Aujourd'hui *toute la créature* porte un céleste flambeau. Aujourd'hui les créatures d'en haut sont en fête avec celles d'en bas, et celles d'en bas se mêlent à celles d'en haut ». J'emprunte la traduction de ces prières à l'ouvrage de Mercenier et Paris : *La Prière des Eglises de Rite byzantin*, 2 vol., Prieuré d'Amay-sur-Meuse (Belgique).

les temps : à la tâche immédiatement et formellement surnaturelle de l'apostolat, œuvre conjointe, de plus en plus, et des prêtres et des laïques.

En somme, tandis que les premiers cristalliseraient volontiers tout le fait chrétien dans la parole du Sauveur : « Dieu a tant aimé le monde qu'il lui a donné son Fils unique » (3), entendant à la lettre le mot de cosmos, ainsi que l'ont fait saint Thomas et Cajetan (4), les autres, frappés d'abord par le caractère extra-temporel du message et de l'action du Christ, s'attachent avant tout à la déclaration du Maître : « Mon royaume n'est pas de ce monde » (5). Forts de cette protestation du Seigneur, ces derniers se demandent si ce n'est pas pure utopie que de songer et de travailler à instaurer ici-bas une Cité de Dieu dans les mondes du politique, du social et de l'économique. Ils craignent, ce me semble, que le caractère intangible de la vérité chrétienne aussi bien que l'efficacité, d'ailleurs certaine, en bienfaits de tous ordres, des principes évangéliques, se trouvent compromis dans le risque d'explicitations et d'engagements du dogme et de la morale en la mouvance d'essais théoriques et d'applications techniques ; plus encore, en l'élaboration de plans sociaux et économiques, toujours discutables et essentiellement révisables. Si le royaume du Christ n'est pas de ce monde, et si à qui le cherche le reste est donné par surcroît ; plutôt que de viser directement au surcroît, à péril de ne rien atteindre, pourquoi ne pas donner tous ses soins, en ce qui regarde ses propres travaux comme en ce qui concerne l'orientation des efforts d'autrui, à ce qui est l'unique nécessaire et assure tout le reste?

II. COMPLEXITÉS DE LA QUESTION

A coup sûr, il y a, dans l'évocation si brève de ces deux tendances d'esprit, un schématisme qui durcit l'une et l'autre. Aussi bien, l'intérêt n'est-il pas dans le tableau psychologique des deux personnages. Ce qui nous intéresse : c'est le problème objectif et doctrinal qui fonde radicalement une telle divergence d'attitude chrétienne en face du monde et notamment en face du monde moderne. Il s'agit bien de savoir quel sens précis il faut donner, dans les conseils divins, à l'Incarnation rédemptrice et quelle place — les deux choses sont liées — occupe chaque vie humaine dans le plan du salut.

Le Fils de Dieu n'a-t-il pris chair que pour mourir sur la croix et mériter à l'humanité pécheresse, avec le pardon de ses péchés, le recouvrement de ses droits à l'héritage céleste? Dieu ne crée-t-il

(3) Ioan., III, 16.
(4) *Sum. Theol.*, III, I, 1, Comment. de Cajetan.
(5) Ioan., XVIII, 36.

chacune des âmes humaines et ne l'incorpore-t-il à l'organisme charnel qu'en vue de sa prédestination personnelle à la gloire de l'au-delà?

Ou bien, le Fils de Dieu, en assumant personnellement une nature humaine individuelle, issue de la race où il s'insère ainsi en personne, dans le temps et l'espace, ne prend-il pas en charge, n'assume-t-il pas virtuellement, avec la nature humaine en sa totalité, toutes les conditions de vie humaine dans l'espace et le temps, afin de toutes les consacrer, en les orientant toutes à la gloire de Dieu et à la sanctification des hommes? Si Dieu a donné un corps à l'homme, n'est-ce pas pour qu'il fût la plénitude de son âme, et, s'il lui a donné le monde, n'est-ce pas pour qu'il fût la plénitude de son corps? Vraiment fait homme au sein d'un monde avec qui les hommes ont des connivences secrètes et nécessaires, le Verbe de Dieu n'entretient-il pas avec ce monde, de par le mystère de son être en deux natures comme de par son œuvre de récapitulation universelle, des rapports de parenté plus authentiques encore et plus intimes? Enfin, en m'appelant à me sanctifier à l'image de son Fils, le Verbe incarné, sauveur du genre humain, Dieu ne m'appelle-t-il pas à travailler à la suite de mon divin Modèle et Chef, quoique de très loin, à l'édifice de ce corps du Christ qu'est l'Eglise? Or, comment puis-je coopérer à ce grand œuvre, sinon en vivant dans mon corps de chair, selon toutes les relations qu'un esprit incorporé est normalement amené à entretenir, non seulement avec ses frères en humanité, mais encore avec la nature qui l'entoure, le conditionne et le supporte en cette phase de son existence où se fixe sa destinée, laquelle est supraterrestre?

Si je parle à la première personne en posant cette question, c'est pour rendre plus saisissant un problème de vocation humaine qui est le problème de la personne humaine en tant que telle, et par conséquent le problème humain universel. Au reste, ce problème ne sera pas suffisamment résolu, dès là que nous aurons reconnu — ce qui ne souffre aucune difficulté — que l'homme ne peut s'épanouir personnellement et donc répondre à sa vocation ontologique en boudant son temps? Une solution précise, et non plus équivoque à force de demeurer confuse et vague, exige que soient dégagées davantage les complexités de la question.

Celle-ci, si je ne me trompe, peut se formuler ainsi : les dimensions nouvelles que prend à mes yeux d'homme d'aujourd'hui le monde, tel que la science de mon temps me permet de l'entrevoir puis de le dominer en rationalisant ses énergies à mon service et au service d'autrui, ne peuvent-elles être intégrées au cœur même de ma vie chrétienne? Cette intégration n'est-elle pas chose normale ; ne marque-t-elle pas, en soi, une invitation plus pressante et plus distincte, tandis qu'elle m'assure un ensemble nouveau de facilités cor-

respondantes, à une vie chrétienne plus haute, plus pleinement et plus extensivement humaine, comme plus cosmiquement rayonnante? L'emprise progressive de l'homme sur la nature ne marque-t-elle pas, de soi, un progrès parallèle et synchronique de l'humanité et n'intéresse-t-elle pas positivement l'avènement en ce monde du règne du Christ-Rédempteur? S'il est vrai que, dans la mesure où l'homme connaît mieux, en profondeur et en extension, le monde qui est son domaine et qui est davantage encore l'héritage et l'œuvre du Christ-Roi, de ce Fils de l'Homme qui est homme et Dieu indivisiblement ; s'il est vrai que l'humanité, dans cette mesure, donne à l'univers de faire retour à Dieu dans un hommage de louange plus parfaitement intelligent et plus distinctement reconnaissant ; n'est-il pas vrai aussi — et également — que l'Incarnation Rédemptrice gagne d'autant en densité humaine et cosmique, non dans son Chef évidemment, mais dans ses membres, dans ce « corps mystique » qui est l'achèvement du Christ en personne?

Clairement ou sourdement, toutes ces questions se posent à l'âme chrétienne de notre temps. En effet, les calamités que nous traversons, à l'heure même où nous assistons à une exaltation pratique des valeurs techniques, véritablement gigantesque, tandis que se dessinent toutes proches des réalisations industrielles et économiques, à échelle de titans, ne peuvent pas plus enlever à l'homme moderne, en face des découvertes et des œuvres qui sont sa gloire, la fierté légitime qu'elles suscitent naturellement, que les hécatombes et les misères sans nombre, qui en sont la dure rançon, ne le peuvent détacher de la vie. La confiance dans la vie, comme le sens des valeurs, demandent donc impérieusement que soient apportées à ces questions des réponses à orientation nettement humaniste et optimiste. Les prêtres les plus immédiatement engagés dans l'apostolat de pénétration le sentent vivement : je n'en donnerai comme témoignage que la signification convergente des pages, pourtant si diverses, de la première livraison de *Masses ouvrières*. Or il est incontestable que l'esprit humain, pour peu qu'il réfléchisse sérieusement à la lumière de la foi chrétienne, ne pourra que confirmer ces requêtes apostoliques. Celles-ci, d'ailleurs, rejoignent les plus instinctifs pressentiments de l'âme. Avoir confiance en la vie, n'est-ce pas, en effet, croire et espérer, qu'on la nomme ou non, en la Providence du Père des cieux et comment pourrait-on désespérer de l'homme sans cesser de l'aimer et par là-même sans cesser d'aimer Dieu : le premier et universel « philanthrope », comme le nommaient les Pères grecs? Cependant, on s'en doute, telle est la loi de tout approfondissement : la réflexion apportera de multiples et importantes distinctions à l'intuition spontanée. C'est dire qu'il sera sage, pour résoudre le problème de l'ampleur, de la profondeur et de la portée de la prise en charge de l'humanité en la Personne et en l'œuvre de Jésus-Christ,

selon que nous l'avons esquissé, de résoudre méthodiquement chacune des multiples et complexes questions qu'il soulève.

Au préalable, cette déclaration de principe et de méthode : nous ne pouvons connaître les conseils divins que par les confidences de Dieu lui-même. Ce n'est pas en raisonnant sur ce qui aurait pu être réalisé que l'on peut entrer dans les intentions de la divine Providence. C'est en écoutant les Prophètes, et notamment le plus grand de tous : Jésus-Christ ; et c'est en observant à la lumière de la foi ce qui a eu lieu, ce qui a lieu, ce qui aura lieu. En dehors de cette lumière, comme hors de ces trois temps, il n'y a rien de réel, mais pure abstraction ou construction conceptuelle hypothétique.

III. ELUCIDATION DOCTRINALE :

A. LE PLAN DE DIEU DANS LA CREATION ET LA CONDUITE DE L'UNIVERS

Or, en ce qui regarde conjointement la destinée du Christ, la destinée de l'homme et la destinée du monde, voici, sous forme de sentences volontairement condensées, ce que la foi nous enseigne, relativement au plan de Dieu dans la création et dans la conduite de l'univers :

1. C'est dans le Christ que toute la création prend sens et a consistance, parce que le Christ est Celui *par qui* et *pour qui* toutes choses ont été faites. Principe et Fin de l'existence des êtres et de leur gouvernement : voilà ce que c'est que d'être Principe et Fin de tout, Alpha et Omega.

Ainsi, c'est dans le Christ que le monde des esprits purs, le monde des esprits incorporés et le monde des corps trouvent leur première et dernière explication. C'est pour la gloire du Christ que ces trois mondes ont été créés. C'est en sa gloire qu'ils trouvent leur achèvement total : car Il est le Bien commun de l'univers. C'est pour la gloire du Christ que Dieu a permis et permet respectivement que défaillent de leur destinée personnelle des esprits purs et des hommes. Ce mystère du mal, si lourd à nos intelligences terrestres, serait pleinement résorbé si nous voyions la Sagesse de Dieu, où sont évidentes : a) la condition de la liberté chez la créature ; b) la suavité d'un gouvernement souverain, qui assure libéralement tout ce qu'il faut en vue de l'option heureuse ou en vue du travail qu'exige l'obtention d'une récompense : épanouissement ultime de la personnalité créée ; et ce, sans forcer la volonté de la personne, dont l'honneur sera précisément d'avoir conquis son bonheur, comme le prix d'un libre amour et d'un libre service ; c) la puissance, enfin, du Maître universel, qui sait faire concourir au bien de l'ensemble les défail-

lances individuelles, en reprenant ou rattrapant dans la sphère de la justice les déserteurs de la sphère de l'amour, et cela au bénéfice des serviteurs de l'amour. Car la justice en Dieu n'est que l'avènement triomphal de l'amour ; elle est essentiellement bonté.

2. Mais, si tout a été fait, si tout est dirigé souverainement en vue du Christ, tout a été fait, tout est dirigé aussi et indivisiblement en vue des élus. Le Christ, Chef et *Bien commun spirituel* de l'univers, est la Tête vivante et vivifiante de toutes les personnes créées, anges ou hommes, qui acquiescent librement, d'un consentement d'amour et de service, aux avances d'amour et de bienfaits du Créateur. Ce sont ces personnes, anges ou hommes, que nous nommons les élus.

3. Le monde infra-humain est donc tout entier pour l'homme et tout entier pour le Christ, comme dans l'homme le corps est pour l'âme dont il est la plénitude. La lutte entre le bien et le mal, l'antagonisme et la différenciation des voies entre les hommes justes et les hommes injustes, entre les serviteurs de l'amour et leurs adversaires, tiennent à la trame de l'histoire humaine et à la destinée collective de l'humanité, et donc à la poursuite du bien commun. Thèse et antithèse, pensées et vécues, élaborent l'une et l'autre la synthèse : conformément au plan de Dieu et aux lois de la nature humaine que couronne la liberté des personnes. C'est pourquoi le monde infra-intelligent offre à l'homme le spectacle symbolique et pédagogique d'une lutte au service de l'ordre et de l'amour, à travers des linéaments de souffrance et de sacrifice. C'est si vrai que le péché de l'homme, qui est à la racine de l'Incarnation, trouve défaite et résorption, à son point culminant, en son cas majeur. De cette sorte, le Christ-Rédempteur, mort en croix pour le salut des hommes, est plus grand, plus glorieux à Dieu et donc plus bienfaisant pour le monde qu'il couronne et achève ultimement, que ne l'eût été un Christ venant seulement parachever un monde innocent. D'une part, en effet, l'amour miséricordieux marque la puissance extrême de l'amour (6). D'autre part, en Jésus-Christ, la source de toutes grandeurs est bien qu'il est Dieu en personne ; mais là ne sont pas toutes ses grandeurs. Il y faut joindre toutes les grandeurs humaines, notamment toutes ses grandeurs de science et de sainteté créées. Jésus-Christ, c'est l'unicité de la Personne du Verbe de Dieu ; mais c'est, aussi radicalement et aussi indissolublement, la dualité de la nature humaine et de la nature divine.

Dès lors, s'il est vrai qu'on ne remarquera jamais assez comment

(6) S. Thomas, *IIª IIªᵉ*, 30, 2 : « La miséricorde est la plus haute des vertus, en soi et chez Dieu. En effet, il appartient à la miséricorde de donner aux autres — et ce qui est plus — de subvenir au besoin des autres. Or, ceci surtout est du supérieur. Aussi apparaît-il que d'être miséricordieux est le propre de Dieu et que c'est dans la miséricorde que se manifeste davantage la Toute-Puissance divine ».

Incarnation et Rédemption ne peuvent rien ajouter à la grandeur et au bonheur de Dieu, il est également vrai qu'on n'observera jamais assez, non plus, comment Incarnation et Rédemption ajoutent à la grandeur de l'homme en l'Homme-Dieu. Car si l'humanité du Sauveur n'est pour rien dans le don de l'Incarnation, elle est pour tout, bien qu'en second, — Dieu seul est premier toujours et partout — dans le don de la Rédemption. Or, de ce point de vue, le don de la Rédemption ajoute une grandeur de surcroît à la grandeur immanente à l'Incarnation, comme il ajoute un bonheur de surcroît à la béatitude essentielle des élus. L'Homme-Dieu, rédempteur, ne règne pas seulement sur l'univers par droit de naissance, en raison de la nature divine de sa personne ; il règne aussi par droit d'acquisition, en raison des humbles travaux méritoires accomplis en sa nature humaine. L'éternelle béatitude des hommes rachetés ne sera pas purement et simplement de voir Dieu. Ce sera, en plus, la joie, ayant été délivrés du mal, guéris et vivifiés par un Christ frère de race, de voir l'apothéose de son humanité glorifiée et de contempler en elle la pleine revanche de l'homme sur les ennemis de l'homme : le péché et la mort. Ce sera d'offrir, dans l'Humanité du Christ et par elle, fondus dans le sacrifice de louange et d'action de grâces du Chef victorieux, Prêtre de l'univers, leurs sacrifices de louange et d'action de grâces à l'Auteur de tout don.

4. Tout ceci implique, ce que d'ailleurs exige la simplicité de Dieu en la perfection absolue de sa Sagesse et de sa Puissance, une parfaite unité de plan en la Providence. Si Dieu a créé le monde, c'est dans une prévision ordonnée du péché humain, réparé par le Christ. Au reste, cette humanité, pécheresse mais sauvée par le Christ, apparaît à la réflexion comme une humanité à destin plus humain qu'une humanité gardée du péché en la totalité de son extension. Je m'explique, car le paradoxe est évident. La même équivoque, en effet, — et elle est redoutable pour la rectitude de la pensée et de l'action — gît sous l'épithète d'« humain », qui se cache sous le vocable de « naturel ». Envisage-t-on la nature de l'homme sous l'aspect empirique et historique des faits : à ce point de vue on dira que le péché est humain comme est humaine l'erreur. L'envisage-t-on plutôt sous l'aspect normal ou normatif du droit, on dira alors que le péché est contraire à la nature de l'homme, qu'il est « inhumain ». D'où vient cette opposition, constatée, du fait et du droit, sinon de la nature hybride de l'homme? L'homme est constitué de corps et d'âme. Or, un être constitué d'une multiplicité d'éléments est par nature voué aux combats et aux divisions, qui naissent spontanément des tendances respectives, nécessairement diverses, de ces éléments. Ainsi apparaissent naturels et humains — *ex natura hominis* (7) —

(7) Pour ces distinctions, si grosses de conséquences, on pourra consulter S. Thomas, *I° II°°*, q. I, avec comment. de Cajetan, et le *De malo*, q. V, art. 5, Comp. theol. 152.

non seulement les tentations internes, la fatigue, la souffrance, la mort ; mais le péché lui-même. Car il est fatal qu'une nature peccable, en certains de ses individus tout au moins, pèche de temps à autre (8). Pour qu'il en fût autrement en fait, il faudrait que les individus de cette espèce fussent gouvernés d'une manière qui ne respectât pas leur nature même, et n'est-ce pas cet irrespect qui caractérise un régime dictatorial (9) ?

Cependant, il est suivant la nature de l'homme — *secundum naturam hominis* (10) — de maîtriser et de diriger sa vie selon les ordonnances ou intimations de la raison. Il est, en effet, suivant la nature d'un être d'atteindre sa fin, c'est-à-dire son épanouissement dernier, en se développant harmonieusement dans le sens de ses tendances les plus foncières et suivant leur hiérarchie : d'un mot, selon l'idée directrice immanente à sa constitution, laquelle est un tout ordonné — *secundum formam*. Cette idée directrice représente la vocation ontologique des natures. En ce sens, l'ordre rationnel dans les mœurs : la santé, le bonheur, une vie de pérennité d'où la mort corporelle soit exclue : voilà autant de biens humains, naturels à l'homme, au point que leurs contraires fassent figure de réalités inhumaines et soient vraiment telles en face de la nature de l'homme dont elles contrarient les tendances les plus hautes : celles de l'âme raisonnable et immortelle dont l'appétit le plus radical est la béatitude.

Ces distinctions ne sont point vaines subtilités ; elles éclaireront l'économie rédemptrice en son déploiement intégral. Mais, dès maintenant, elles permettent de discerner la condition de l'homme pécheur, mortel et racheté, comme plus humblement humaine, en épaisseur animale, que la condition de l'Eden. Celle-ci, sans doute, par suite de l'ordre raisonnable parfaitement obéi en toute l'activité consciente de l'homme innocent, par suite aussi de l'immortalité qui attendait la vie corporelle, était plus hautement humaine, en dimensions spirituelles. Mais, la condition présente, jugée en ses perspectives totales, en fonction du Royaume céleste auquel elle dispose, est plus pleinement humaine en élévation surnaturelle, puisque la grâce y utilise les infirmités naturelles de l'âme et du corps — *ex natura hominis* — en vue d'une condition bienheureuse, tout ensemble plus pleinement et plus hautement humaine. Cette plénitude et cette hauteur de la condition à venir du salut sont indéniables. La raison en est double : l'innocence acquise et inamissible dans une vie corporelle, et donc pleinement humaine, totalement spiritualisée, et donc hautement humaine ; le Christ, Chef de l'univers et Tête de l'humanité glorifiée, lequel comme tel sera tout en tous.

---

(8) *I*, q. 48, a. 2, corp. et 3 m.
(9) Comp. theol. 142.
(10) Cfr note 7.

B. DEPLOIEMENT DU PLAN DE DIEU DANS LE CHRIST DE L'HISTOIRE

1. *DANS LE CHRIST, EN PERSONNE*

Le Christ est, en effet, le lieu de rassemblement de l'univers. Il récapitule tout en Lui.

D'abord, en son être même, en raison de sa structure ontologique de Verbe incarné : Dieu et Homme dans l'unicité de la Personne divine. Là-dessus, il n'est nul besoin d'insister en cette étude, bien que, comme on le sait, là soit le fondement et la source de tout le reste.

Ensuite, dans son œuvre. En son esprit d'Homme-Dieu, où l'univers se reflète et en qui toutes choses sont évidentes. Dans son cœur d'Homme-Dieu à qui tout l'univers est aimable et qui attire tout à Lui, c'est-à-dire à ses fins d'amour. Dans toute sa vie d'Homme-Dieu en la terre comme au ciel. Et c'est ici qu'il importe de fixer nos réflexions ; car — la pensée chrétienne contemporaine néglige souvent de l'observer — cette œuvre grandiose de récapitulation universelle, dans le Christ, *d'incarnation* comme on dit volontiers aujourd'hui, s'opère en plusieurs moments : dans le Christ en Personne et en son Corps mystique. Et ces divers moments sont essentiels au déploiement du plan de Dieu dans l'économie rédemptrice.

1. *Premier moment.*

Le Christ inaugure son œuvre par l'offrande, à son entrée en ce monde, de toute sa vie méritante, dans une chair de faiblesse et d'humilité, chair où le péché de l'homme a laissé ses traces. Par consentement d'amour et de religion au plan du Père, comme de par son amour spontané d'homme pour l'homme, cette offrande comprend notamment la douloureuse acceptation de la mort. Cette mort est dès ce premier instant envisagée et consentie comme le terme d'une lutte des ténèbres contre la lumière, comme l'aboutissement d'un combat où l'amour désintéressé de l'humanité tout entière affronte l'égoïste amour de soi-même, lequel porte l'homme pécheur au mépris de Dieu et des autres, des autres et de Dieu.

2. *Deuxième moment.*

Le Christ poursuit ses travaux par l'exécution quotidienne de sa vie méritante, à travers les joies de l'enfance, les labeurs de l'artisanat rural, le silence et les affections de la vie familiale. Il manifeste ainsi que, si le Fils de Dieu a pris chair, ce n'est pas seulement pour mourir sur la croix, mais pour consacrer, en la partageant, la condition humaine. C'est ensuite la vie publique et apostolique. Cette vie est faite de prière et de prédication — l'Homme-Dieu est venu ren-

dre témoignage à la vérité et il en mourra — ; mais elle comporte aussi le soulagement des misères corporelles, filles du péché et symboles de ses effets désastreux. Elle comporte, enfin, le soulagement spirituel des âmes. Cette œuvre de consécration, d'enseignement et de miséricorde totale, spirituelle et corporelle, à l'égard et au bénéfice de l'homme en sa condition pécheresse, trouve sa consommation sur la croix : « consummatum est ».

Là, en effet, Jésus-Christ, dans l'ultime don de soi-même qu'un homme en la terre puisse faire à Dieu et aux hommes, dans l'acte qui consomme la vie humaine en sa condition présente : l'acte de mourir, scelle de son sang la véridicité de son enseignement, en vivant jusqu'au bout le contenu de son message : « Dans sa bonté libérale et miséricordieuse, Dieu veut se réconcilier l'humanité ; Dieu aime l'homme ; l'unique mal que l'homme ait à redouter n'est pas de perdre la vie de son corps, mais bien de perdre son âme par le péché et, avec l'âme, le corps lui-même ; la vie est bonne, elle a un sens exaltant, le bonheur lui est promis, mais son acquisition est suspendue à l'oubli et au don de soi dans la générosité ».

Cette mort du Christ : je regrette qu'elle n'occupe plus dans la théologie et la spiritualité d'aujourd'hui la place qu'elle tient dans les conseils divins, comme saint Thomas d'Aquin l'a si nettement marqué et comme le P. Mersch l'a profondément relevé. C'est par elle que l'humanité a été rachetée. C'est par elle que le Sauveur a achevé — et ce verbe doit être entendu en son sens le plus fort — sa prise en charge de l'humanité en ce monde. Par elle, en effet, le Fils de Dieu a pris sur Lui effectivement la peine qui consomme toutes les souffrances de l'homme, tandis qu'il chemine ici-bas et œuvre pour fixer sa destinée.

En toute vérité, c'est cette prise en charge de l'ultime peine de l'homme, dernière punition du péché en la condition terrestre, qui a rendu pleinement efficace la compassion du Fils de l'Homme pour l'homme, et cela au moment même où elle fut effective ; car, en mourant d'une mort volontaire, sous l'inspiration des sentiments de charité, de religion et d'obéissance, l'Homme-Dieu présenta à Dieu pour toute l'humanité, dans une réparation de justice magnifique et surabondante, la seule objectivement adéquate, à la suprême étape de ses acquisitions onéreuses, le droit aux pardons divins pour tout péché. Par cette œuvre de *satisfaction* de l'Homme-Dieu envers Dieu, est à jamais renversé, pour les hommes qui s'uniront au Rédempteur, l'obstacle que le péché interpose entre Dieu et l'homme ainsi qu'entre l'homme et la création en ses fins humaines et divines.

3. *Troisième moment.*

Victime du péché de l'homme, mais plus réellement encore son Vainqueur, le Christ manifeste sa victoire par la résurrection de sa

chair et son exaltation au sommet des cieux. Récompense des mérites acquis en son humanité de voyageur terrestre, cette glorification du corps physique du Fils de l'Homme entre comme composante dans le témoignage que le Christ a rendu à la véridicité de son message. Elle est le signe que Dieu aime les hommes et que si, pour les en guérir, il a pris sur lui les maux des hommes, il a la puissance de les détruire. Elle est, enfin, symbole et figure prophétique de l'œuvre du Christ dans les hommes qui se feront ses disciples.

2. *HORS DU CHRIST EN PERSONNE*

Il est, en effet, hors du Christ, je veux dire, hors de sa chair : un déploiement de son œuvre rédemptrice et récapitulative. Cet épanouissement, qui est la consommation du Sacerdoce et du Règne de l'Homme-Dieu, s'effectue lui-même en deux moments, dont l'un est dans le temps et l'autre dans l'éternité.

C'est évidemment sur le premier moment, sur le déploiement qui précède et prépare « les nouveaux cieux et la nouvelle terre », sur son vrai sens, sur son conditionnement et sur ses répercussions dans le monde, qu'il convient en cette étude d'arrêter notre attention, si nous voulons juger distinctement de l'ampleur de la prise en charge de l'humanité par le Christ, puis en tirer des règles normatives pour la vie spirituelle et pour la vie apostolique.

1. *Sens du déploiement en question.*

Chez l'homme, avons-nous dit, le corps est la plénitude de l'âme ([11]). A creuser cette vérité, nous nous disposerons à entendre d'abord que le monde est la plénitude du corps de l'homme et ensuite que l'ensemble des saints, de ces êtres qui vivent de la grâce du Sauveur, est le corps mystique, la plénitude du Christ.

Fait pour l'âme, le corps lui est subordonné ; il est à son service. Sans lui, l'âme ne pourrait exercer pleinement ses opérations. Ce-

(11) Saint Thomas, *in Ephes.*, cap. 1, lect. 8, n. 3 : « A qui cherche pourquoi dans un corps naturel il y a tant de membres, des mains, des pieds, des os, des nerfs, etc., on répondra que c'est pour le service des diverses œuvres de l'âme, dont elle-même peut être la cause, le principe et qui sont virtuellement en elle-même. Car le corps est fait pour l'âme et non inversement. En ce sens, le corps naturel est la plénitude de l'âme. Car s'il n'y avait pas les membres complets avec le corps, l'âme ne pourrait pas exercer pleinement ses opérations. Mais, il en va de même du Christ et de l'Eglise. Et parce que l'Eglise a été instituée par le Christ, on dit que l'Eglise est la plénitude du Christ, c'est-à-dire que tout ce qui est virtuellement dans le Christ se trouve accompli mystérieusement dans les membres de l'Eglise elle-même, tandis que tous les sens spirituels, tous les dons et tout ce qui peut exister dans l'Eglise, toutes choses qui sont surabondamment dans le Christ, dérivent de lui dans les membres de l'Eglise et y trouvent leur parfaite actualité. C'est pourquoi l'Apôtre ajoute *« qui omnia in omnibus adimpletur »* ; il rend ainsi tel membre de l'Eglise sage selon la sagesse parfaite qui est en lui et tel autre juste selon la parfaite justice et ainsi de suite ».

pendant, l'âme donne au corps humain et son être et ses activités, en ce que cet être et ces activités ont de formellement humain. Ainsi, le monde infra-humain est-il fait pour le corps de l'homme qu'il conditionne, qu'il supporte et, par l'entremise du corps, pour l'âme, qu'il instruit et qu'il enchante en vue du bien : vérité, bonté, plaisir, utilité, beauté, activité vertueuse. Ainsi, les hommes et le monde soumis à l'homme sont-ils faits pour le Christ qu'ils glorifient dans la louange que les élus parmi les hommes adressent à l'Homme-Dieu, au nom de la création qui est leur héritage, comme elle est le sien.

Il y a pourtant une différence entre le rapport de l'âme et du corps et le rapport du Christ et des saints. L'image qui sert de substrat à la théologie du corps mystique a portée d'analogie : elle ne court que sous l'incidence précise où la perfection descend de l'âme dans le corps, de la tête dans les membres. Par contre, ce qui, dans l'âme, indépendamment du corps, ne se trouve que virtuellement, en sorte que les opérations de l'homme représentent plus de valeur totale que les opérations de l'âme séparée, se trouve en absolue valeur dans le Christ, indépendamment de son épanouissement au dehors ; le corps mystique du Christ n'ajoute pas plus à la perfection intrinsèque du Sauveur que le monde n'ajoute quoi que ce soit à Dieu-Créateur. Certes, quand Paul écrit que « le corps est pour le Seigneur et le Seigneur pour le corps » (12), il énonce tout le mystère du Christ. Mais il faut entendre ces deux « pour » en deux sens différents. Le premier indique le service religieux, la sujétion ontologique, la subordination de l'inférieur au supérieur qui est sa fin et, comme telle, l'achève et le tonifie ; le deuxième signifie la condescendance libérale et désintéressée du don, la pure et grande miséricorde : principe de tout bienfait, l'ultime récompense dans la joie et le repos : « principium et finis » (13).

L'intégration du corps mystique à sa Tête n'est donc en aucune manière une consommation ou un perfectionnement de l'Incarnation, mais le déploiement dans les membres du Christ, que sont les hommes rachetés, des richesses de vie divine contenues surabondamment, comme en leur source, dans le Fils de Dieu fait Homme et sacrifié pour les hommes en divine Victime de propitiation.

Cette observation est d'immense importance et de particulière actualité. D'une part, en effet, la dureté des temps paraît à beaucoup faire échec à la Rédemption. D'autre part, toute une littérature pieuse, voire mystique, d'apparence peu virile, se complaît à présenter le Christ comme un pauvre qui mendie auprès des hommes aide et consolation. On voit bien la portée salutaire de tels appels. On aimerait à y voir aussi nettement inculqué que le Sauveur, Vain-

(12) *I Cor.*, VI, 13.
(13) Voir note 11.

queur du monde à jamais, ne peut demander à être secouru et consolé qu'en la personne de ses membres, des hommes misérables et sans espérance en ce monde, qu'il a rachetés de son Sang et qu'il veut enrichir de sa joie en donnant à d'autres hommes, ses amis, la grandeur de collaborer à la bienfaisance de ses vouloirs miséricordieux.

De ce point de vue, doctrinalement incontestable, l'immense effort de l'humanité, au double plan de la nature et de la grâce, dans l'interprétation et l'utilisation de l'univers qui est son achèvement, doit être considéré non comme un complément apporté à l'œuvre personnelle de Jésus-Christ ou comme le développement de potentialités contenues en elle. Encore une fois, l'œuvre de Jésus-Christ est, en Lui, en son absolue perfection ; ce n'est pas la perfection du bouton aspirant à la perfection de la fleur, mais la perfection de la source en regard de ses ruisseaux : c'est la perfection de la cause totale face à ses effets, la perfection de Dieu en face de tout ce qui existe et n'existe que par Lui.

2. *Conditionnement de ce déploiement.*

Ainsi donc, n'est-ce pas le Christ qui a besoin que les hommes accomplissent leurs vocations personnelles dans l'espace et la durée, pas plus du reste qu'il n'a besoin du cosmos pour régner dans les cieux. Ce sont les hommes qui ont besoin du cosmos et de Jésus-Christ ; les hommes qui ne peuvent atteindre leur achèvement plénier et personnel sans utiliser le cosmos dont ils sont matériellement dépendants ; les hommes qui ont besoin de Jésus-Christ pour exercer pleinement l'office royal et sacerdotal qui est le leur et donner ainsi à l'univers son plein sens, en atteignant eux-mêmes leur propre finalité (14). C'est le cosmos qui a besoin des hommes et de Jésus-Christ pour accomplir sa vocation dans la vocation et la perfection de l'humanité et de son Chef. De même, en effet, que Dieu appelle les êtres qu'il crée à exercer leurs propres opérations en participation à son action créatrice ; de même Jésus-Christ, Souverain Roi et Souverain Prêtre, appelle-t-il tous les hommes afin de les ennoblir de sa propre noblesse, à la dignité de coopérateurs en son œuvre de perfectionnement et de récapitulation de l'univers.

Ainsi servir Dieu, en Jésus-Christ, est-ce régner avec Jésus-Christ. Le Christ, crucifié, ressuscité et glorifié, monté au-dessus des cieux, remplit et accomplit toutes choses : sa victoire n'est pas en jeu, ni son offrande et remise de toutes choses à la gloire du Père. L'unique question concerne les hommes, ses frères : s'associeront-ils, en sa dépendance, et sous son influx, à sa Royauté et à son Sacerdoce, en acceptant de communier à sa vie, à ses travaux de la terre et à

(14) *Comp. theol.*, 148 : *que tout a été fait pour l'homme.*

ses biens du ciel : « omnia mea tua sunt » ; ou ne s'y associeront-ils pas ? Amasseront-ils avec lui ou sans lui préféreront-ils dissiper ?

La question s'adresse à chacun des hommes. C'est à chacun d'opter librement. Il s'agit, non de la destinée du Christ en personne, mais de la destinée de l'humanité, dont le Sauveur veut faire son corps « mystique », sa plénitude en se l'unissant d'amour dans une communion de destinée. Il s'agit de l'œuvre du Christ, hors du Christ en personne. Mais les membres vitalement unis à la Tête ne font qu'un avec elle : « omnia tua mea sunt ». Bien que distincts en leurs personnalités propres et hors de l'humanité du Christ, les saints, en qui s'accomplit l'œuvre du Christ, sont dans le Christ en personne, dans la personne du Christ plus intimement encore que le monde est en Dieu. En ce sens, on osait écrire naguère que « Jésus-Christ est plus incarné au XX^e^ siècle qu'au XII^e^, d'autant plus incarné qu'il assume plus d'humain » ([15]). Cette affirmation vigoureuse et inattendue, comme cette autre : « Jésus-Christ est plus incarné à trois ans qu'à deux ans, et plus à vingt qu'à dix » ([16]), ne pourraient induire en erreur que ceux-là qui ignoreraient tout du mystère de l'Incarnation et du mystère de l'Église. A coup sûr, il y a dans ces assertions un sens orthodoxe et savoureux dont tout chrétien fervent perçoit la portée exaltante, ne serait-ce que confusément.

3. *Répercussions, dans l'histoire, de ce déploiement.*

L'erreur serait — mais qui donc y songe ? — de réduire à une incarnation improprement dite le mystère du Dieu fait homme ou de voir une incarnation proprement dite dans le mystère de l'unité vitale et mystique du Christ avec ses membres. L'erreur serait encore de penser que le mystère de l'Incarnation a seulement été inauguré et non pas pleinement réalisé « le jour où Marie conçut par l'opération du Saint-Esprit ». L'Incarnation, est-il besoin de le rappeler, c'est au sens propre l'assomption par le Verbe de Dieu d'une nature humaine individuelle à laquelle est donné de subsister en la Personne du Fils, hors de laquelle elle n'a ni existence ni personnalité. L'incorporation progressive de l'humanité, qui « se poursuit au cours de l'histoire de l'Église où le Christ prend possession des cœurs, les emplissant de charité » ([17]), est une incorporation du Verbe déjà incarné et pleinement, qui ne peut s'entendre qu'au sens métaphorique où Paul dit de Jésus qu'il est Tête de l'Église et de cette dernière qu'elle est le corps du Christ.

L'idée exaltante, si riche d'applications spirituelles et apostoliques, c'est cette idée d'un déploiement progressif du mystère du Christ en

(15) *Masses ouvrières*, 1^e^ livraison : R. P. Varillon, S. J., *Incarnation et Apostolat des Masses Ouvrières*, p. 43 et suiv.
(16) *Ibidem.*
(17) *Ibidem.*

sa vie personnelle, au cours de son histoire individuelle, et dans sa vie collective, au cours de l'histoire humaine. Cette idée aussi d'un déploiement progressif des valeurs humaines au cours de l'histoire. Il est clair, en effet, qu'en plus de l'assomption de la nature humaine au plan de la substance spécifique telle que le mystère de l'Incarnation le réalise chez le tout petit enfant que la Vierge porte en son sein, il y a l'assomption graduelle des phases de développement corporel, psychique et intellectuel, par où passe la condition humaine la plus parfaite depuis la tendre enfance jusqu'à la maturité. De cette assomption à réalisme franc et à puissante exemplarité sanctifiante, un Thomas d'Aquin a eu l'intuition profonde, lorsqu'il a établi avec tant de vigueur l'existence en Jésus d'une science expérimentale acquise. Il est non moins clair que l'histoire humaine est l'histoire mystérieuse mais authentique du peuple de Dieu en marche vers la Cité des saints. L'histoire, le mystère même de l'humanité s'acheminant de génération en génération à l'âge adulte qu'elle doit revêtir dans le Christ. Ou, pour prendre les choses de l'autre côté, le mystère du Christ, Tête des saints, s'incorporant au cours des siècles les hommes que son Père lui a donnés en héritage et qu'il s'est acquis par son sang. Tout ceci, aux yeux du chrétien, est incontestable.

Ce qui est moins clair : c'est l'existence d'un déploiement progressif des valeurs humaines au cours de l'histoire, et cela en liaison avec le cheminement sur terre du peuple du Christ.

C'est là qu'il nous faut user d'un grand discernement, si nous ne voulons pas tomber en de multiples illusions de progrès : l'illusion scientifique, l'illusion économique, l'illusion pédagogique, l'illusion des techniques. Certes, les sciences sont en progrès constant. La sagesse humaine offre-t-elle le même spectacle ? Meyerson ne le jugeait pas, qui écrivait en 1931 en une page célèbre « *Du cheminement de la Pensée* » : « En aucun temps l'humanité pensante en son ensemble n'a été sensiblement plus stupide qu'elle ne l'est actuellement, et seule la vanité des vivants est susceptible de leur rendre acceptable la supposition du contraire » ([18]). Ce jugement d'un philosophe revenait à ma mémoire au moment où je lisais dans le liminaire de « *Masses Ouvrières* » ([19]), sous un anonymat qui ne me paraît pas indéchiffrable : « Nous voici à un temps où, jusque dans le frémissement physique de nos esprits, nous éprouvons la transformation générale et profonde des conditions humaines. Nous discernons, sous toutes les perversions, la vérité intraitable d'une croissance tragique et grandiose de l'humanité. »

L'opposition est-elle irréductible ? Les points de vue du philosophe et du théologien ne sont point les mêmes. Le premier, ici, cons-

(18) T. II, p. 569.
(19) *Masses ouvrières*, 1e livraison.

tate qu'en fait la science n'a pas assagi l'humanité en son ensemble et il est difficile de récuser le constat. L'autre, à travers l'évolution et les révolutions des conditions humaines, aperçoit un phénomène de progrès pour l'humanité ; il voit *d'avance* ce qui doit arriver et à l'avènement de quoi doit travailler l'apôtre qui a foi dans les fins providentielles. Ce jugement optimiste du théologien n'est donc pas fondé sur le mythe d'un progrès dont les composantes seraient les illusions de science, d'économie, de pédagogie, de techniques suffisant par leur seul essor à amener une élévation correspondante de la pensée et des mœurs humaines. Loin d'être illusoire, ce jugement est simple hommage à l'optimisme chrétien, foi à l'Incarnation rédemptrice. La nature et la grâce ne sont pas l'œuvre de deux divinités opposées : il n'y a qu'une Providence et qu'un Gouvernement d'un unique Dieu dans le monde. Tout en cette Providence et en ce Gouvernement est pour le Christ et ses élus. C'est ce qui explique cette notation de notre théologien : « le temps et le lieu, les états de l'homme et les structures de la société entrent dans l'économie de la grâce ; ils en sont la matière, et leur destin terrestre dénonce déjà les « diverses vocations des hommes ».

Cette pensée est à méditer. Elle permet de distinguer nettement l'optimisme chrétien de l'optimisme illusoire qu'est l'optimisme matérialiste. M. Nédoncelle, dans son beau livre : « *La réciprocité des consciences* », écrit justement : « L'efficacité de la valeur n'existe finalement que dans la réponse que nous voulons bien donner à sa perception... Tout dépend de notre liberté, qui devient en un sens une valeur supérieure aux autres valeurs. La réalisation des valeurs est la valeur suprême ». Oui, mais entendons bien cette réalisation. « Il n'y a pas de réalisation infra-humaine des valeurs. Une incarnation des valeurs ne peut s'effectuer que par l'homme... L'homme seul rend la valeur productrice et efficace ». Car « les techniques, la science en ses applications, y compris l'organisation sociale et politique de l'humanité, sont indifférentes à l'inspiration qui les dirige » ([20]). Elles sont mécaniques, et c'est l'inspiration dont elles procèdent qui fait leur valeur humaine. « Les lois ne font les mœurs que si, plus radicalement encore, les mœurs font les lois ».

Voilà pourquoi seule la pratique morale de la générosité, c'est-à-dire la vie vertueuse qu'anime la charité divine, peut travailler efficacement et formellement au progrès des consciences et des personnes en leur réciprocité, et donc au progrès humain proprement dit. En conséquence, pas de progrès humain proprement dit, sinon en dépendance du progrès chrétien et en synchronisme absolu. Tel est le droit, que vérifie le fait. « Il faut que tout ait son âge. Rien qui n'attende sa perfection de la durée », pensait Tertullien. Que les

(20) Nédoncelle, *La réciprocité des consciences*, Paris, Editions Montaigne, p. 232-237.

valeurs humaines connaissent un déploiement progressif au cours de l'histoire, en liaison avec le cheminement sur terre du peuple de Dieu, sous la double impulsion providentielle des chrétiens et de leurs antagonistes : c'est, croyons-nous, vérité parfaitement contrôlable. N'est-ce pas ce qu'observe Bergson quand il note que tout développement humain sera toujours à l'actif du Christ.

Mais cela ne signifie pas que ce déploiement essentiellement d'ordre intensif ou qualitatif soit également et proportionnellement d'ordre quantitatif et extensif. Encore une fois, « tout dépend de notre liberté ». Si le ferment chrétien entraîne dans le flux de l'histoire une germination toujours plus haute et plus profonde des valeurs humaines, il serait contraire aux leçons de l'expérience historique, sinon à celles de la psychologie, de prétendre que l'humanité aille toujours en son ensemble en se perfectionnant moralement et spirituellement, d'une manière proportionnelle à la science et aux techniques. Où est le naïf qui oserait soutenir un tel mythe? D'autre part, le Christ a demandé s'il y aurait encore de la foi sur la terre, lors de son retour. Cette question du Maître n'est, certes, pas faite pour pousser le chrétien au désespoir, mais pour le stimuler et le faire réfléchir. Elle nous oblige à prendre conscience du mystère de la Providence ainsi que du drame mystérieux de la destinée de l'espèce humaine. Car celle-ci, par delà ses aspects ou moments collectif et temporel, est avant tout d'ordre personnel et eschatologique. Certes, le destin chrétien est ouvert à tous. Mais, il est essentiellement d'ordre surnaturel, de l'ordre de la vie divine, de l'ordre de l'au-delà, et seule y prendra part définitivement la communauté des hommes de bonne volonté que Jésus nomme les élus.

IV. CONCLUSIONS APOSTOLIQUES ET SPIRITUELLES EN LA CONJONCTURE PRESENTE

Travailler à faire des élus, c'est donc travailler du même coup à promouvoir le progrès humain ; travailler au règne du Christ dans les hommes, c'est travailler à l'exaltation de l'homme et à son règne sur le monde. Et tout est l'œuvre de la charité. Il faut donc travailler à la diffusion de la charité dans le cœur des hommes ; en intensité et en extension. Tout est là.

A ce titre, les labeurs qui tendent immédiatement à la prédication évangélique, sous toutes ses formes, demeureront toujours, dans la mesure même où cette prédication visera une haute élévation des âmes, la requête première et le bienfait principal de la charité apostolique dans l'Église ; c'est ce que nous pouvons appeler l'apostolat perfectif : celui qui est la propriété de l'épiscopat et du sacerdoce mandaté par l'épiscopat : du sacerdoce, surtout — et c'est celui des

(21) *De Virgin. vel.*, 1.

grands ordres voués à la prédication — qui est mandaté en sa mission d'évangélisation par l'évêque universel qui siège à Rome.

Mais il est vrai aussi que, pour allumer un foyer d'incendie, il faut, quand la nécessité s'en présente, disposer à prendre feu la matière à embraser. La charité demande donc à l'apôtre un travail préparatoire à l'évangélisation proprement dite ; l'histoire des missions l'atteste clairement. Ce travail varie suivant les obstacles que la réception du message évangélique peut rencontrer dans les âmes ; il est double : il consiste non seulement à dissiper des préjugés et à capter des sympathies, mais encore à ôter les hommes de situations qui dissolvent les mœurs et à promouvoir chez eux des jugements et des habitudes d'honnêteté naturelle. Ce labeur apostolique s'impose aujourd'hui, en France notamment, sous peine de ne pouvoir efficacement remplir le premier.

Quelques notes de M. Gabriel Marcel le signalent à merveille, je crois. « Tout donne à penser, écrit-il, que l'effondrement des croyances religieuses, qui s'est produit depuis un siècle et demi dans de vastes secteurs du monde occidental, entraîne comme sa conséquence un *affaiblissement des fondations naturelles* sur lesquelles ces croyances s'édifiaient. Le philosophe, mis en présence d'un fait de cette envergure, est tenu d'en chercher l'explication et de se demander si, au principe de ces fondations, ne réside pas une certaine piété, elle-même d'essence manifestement religieuse, mais qu'on pourrait sans abus dire infra-chrétienne, car elle est le soubassement qui aujourd'hui, sous nos yeux, se détruit ; en sorte que l'œuvre de reconstruction, dont tous connaissent la nécessité, devra s'effectuer non pas au ras du sol, comme on se l'imagine d'ordinaire, mais à partir d'un sous-sol à prospecter et à déblayer » (22). A mon sens, cette dernière remarque, pénétrante particulièrement, est grave de conséquences. Elle me paraît analyser un point auquel touchent continuellement mais confusément — il y manque l'analyse philosophique — les pages décisives de *France, pays de mission* et de *Problèmes missionnaires de l'apostolat rural* (23). Elle suffirait à exiger les entreprises apostoliques les plus engagées dans les complexes humains.

Et cependant, il y a autre chose à faire, en vertu de la charité apostolique, que ce travail de préparation à l'évangélisation, qui réside dans l'étude des conditions humaines de l'économie, de la sociologie et des composantes essentielles de l'humanisme. Il ne suffit pas de travailler théoriquement et pratiquement à ce que l'économie ne broie pas l'homme et à ce que l'homme soit psychologiquement apte à accueillir le don de Dieu, au lieu d'être amené de plus en plus

(22) G. Marcel, *Le vœu créateur comme essence de la paternité*, Chronique Sociale, mars-avril 1944, p. 81 et 82. Reproduit dans *Homo Viator*.
(23) Collect. *Rencontres*, Paris, Edit. du Cerf.

par suite des progrès matériels, à se matérialiser, c'est-à-dire à se déshumaniser. Il y a à promouvoir dans le monde ce que j'appellerai l'actualisation, en épaisseur humaine, de la prise en charge de l'humanité par le Christ. Au vrai, il ne s'agit pas d'un autre travail, mais d'une autre requête, d'une exigence nouvelle par rapport à ce travail et d'un autre esprit en sa conduite. Cette autre inspiration, plus haute, fera de tous ces labeurs une sorte d'évangélisation de l'homme dans les profondeurs de sa structure et de ses activités, une évangélisation de tout l'humain. Il ne s'agit pas de dévaluer le mystère rédempteur, mais de revaloriser toute la vie humaine au contact de Sa grâce. Il ne s'agit pas de ne plus s'attaquer au péché, mais de s'attaquer aussi à toutes les misères de l'homme, filles et instigatrices du péché.

Nous l'avons dit : « c'est tout l'homme et toute l'humanité que le Christ a récapitulés en lui, âme et corps, avec toutes leurs dimensions spirituelles et temporelles, et leurs engagements dans la vie économique, sociale et politique » ([24]). Cette œuvre, faite virtuellement dans le Sauveur en personne, il appartient à l'Église de l'histoire de l'actualiser dans l'humanité qui chemine au cours des siècles et de l'y actualiser par l'entremise de l'humanité. C'est le sens splendide de l'apostolat intégral qui n'abstrait pas la bonne mort de l'homme de sa bonne vie, ni l'âme du corps, ni l'individu de la famille, ni la famille de la cité, ni la cité de la nation, ni la nation de l'humanité, suivant le temps et suivant l'espace.

Le levain dans la pâte, ce n'est pas seulement, chez le chrétien : un ferment de progrès dans la vie de charité et le germe de l'immortalité bienheureuse, c'est encore, dans le monde, tout ce travail de germination et d'efflorescence, d'évolutions et de révolutions, issu de l'Évangile et qui ne cessera de se développer jusqu'à ce que soit complet le nombre des élus. N'est-ce pas sous la pression de la pensée et de la vie chrétiennes que l'esclavage a disparu du monde civilisé? Disparaîtront sous la même poussée, et quand les complexes sociaux et politiques s'y prêteront, le prolétariat, la domesticité et le métayage : le métayage tout au moins qui ne serait pas une libre, vraie et juste association dans l'exploitation agricole. L'esclavage est aujourd'hui regardé comme contraire aux droits de la personne humaine : il y a eu évolution depuis saint Paul et cependant notre jugement d'aujourd'hui était dans les principes de Paul comme en ceux du Christ. Sans doute vaut-il mieux être un saint esclave qu'un homme libre aux mœurs dissolues. Sans doute n'est-il de pire servage que celui qu'exercent sur l'âme le péché et le démon. C'est entendu. En dehors de la sainteté il n'y a que des valeurs humaines relatives. Néanmoins, pour ne prendre que cet exemple, ces abolitions de formes

(24) *Masses Ouvrières*, 1e livraison : Bouche, *L'ascension des masses ouvrières*.

dégradées de servage, si j'ose ainsi qualifier les états de salariat et autres, appartiennent incontestablement à l'actualisation intégrale, à telle époque de l'histoire, de la prise en charge de l'humanité par le Christ.

Tout développement humain sera toujours à l'actif du Christ, notait Bergson. Il devrait être ensuite, toujours et d'abord, à l'actif des chrétiens. Il y a là, pour eux, devoir de témoignage au bénéfice des incroyants. Certes, chez eux, en eux, le Christ apparaîtra toujours humble et persécuté, suivant la condition kénotique de l'Eglise militante, dont parle Boulgakoff (25), mais il y doit apparaître aussi sous l'aspect triomphant du Maître de vérité et de vie qui a vaincu le monde. Il y a là, dans l'Eglise, plus encore que valeur de témoignage au bénéfice des incroyants, valeur de charité au profit de la communion des fidèles, valeur de joie, de réconfort et de récompense dans la vérité et l'amour vécus.

Ainsi que tout, la science, les techniques, les inventions sont au service de la charité et des élus. L'optimisme chrétien exige donc qu'on travaille hardiment et joyeusement à l'amélioration des conditions de vie sous toutes les formes où elles se peuvent présenter ; mais la connaissance de l'homme comme l'ascétisme chrétien exigent en même temps qu'on instruise l'humanité et qu'on l'éduque, afin qu'elle sache faire bon usage et de la création et des aménagements que le génie et l'œuvre des hommes y apportent de siècle en siècle. Ce bon usage requiert une grande prudence et un grand esprit de détachement et, en conséquence, au moins de temps à autre, des actes énergiques de renoncement volontaire ; c'est pourquoi j'emploie le terme d'ascétisme. La remarque de saint Augustin, en regard des biens de la terre, sera toujours vraie : « Il vaut mieux avoir moins de besoins que de posséder plus de confort » (26). En face des progrès modernes, l'humanité, suivant les lumières et la vertu dont elle jouit ou non, peut rendre grâces à Dieu plus lucidement — et cela marque un développement en valeur humaine — ou river ses yeux et son cœur plus lourdement à la terre — et cela marque une régression plus accusée.

Les clercs savent-ils aujourd'hui discerner assez, et suffisamment faire remarquer, dans les merveilles du monde progressivement prospectées par les savants, comme dans les inventions des sciences appliquées, la double empreinte et le double bienfait du Dieu Créateur dans les œuvres de la nature infra-humaine et dans les œuvres de l'esprit humain? La religion, comme la grâce, s'appuie sur la Création. Et le surnaturel, coupé d'avec la nature, n'est plus qu'un « surnaturalisme » déraciné, sinon contre nature. A l'encontre des tendances tenaces du manichéisme et du pessimisme, sachons montrer

(25) *Du Verbe Incarné,* Paris, Editions Montaigne.
(26) S. Augustin: *Regula.*

comment la création et la grâce font de la spiritualité chrétienne, et fondamentalement, une spiritualité d'adoration et d'action de grâces.

« La vie et la mort, le bien et le mal sont devant l'homme » (27) : question de choix ; question d'usage de la liberté. Cette considération ne peut laisser tranquilles les chrétiens. Ainsi, parce que le grand nombre des hommes sont enclins à vivre surtout de sensations et d'émotions, c'est fatal : à moins que progressivement une élite spirituellement plus fervente et humainement plus dynamique ne les entraîne, les masses se matérialiseront toujours davantage. Au levain de soulever la pâte et non de se corrompre en un vieillissement stérile. Au sel de saler et non de se laisser affadir.

En tout cas, gardons sagesse. Le mésusage, si fréquent qu'il soit, de choses bonnes ne doit pas nous porter à les juger mauvaises, mais seulement à les utiliser dans le sens des fins humaines. Comme la science des choses divines elle-même, les progrès techniques sont, en soi, des secours pour l'homme. Ils l'invitent à la vraie grandeur dans l'humilité et non au vain orgueil ou à la paresse ; ils lui permettent des manifestations nouvelles de la vraie charité : que l'on songe aux progrès de la chirurgie et aux facilités de rencontres et de présence qu'offrent les voyages rapides. Mais, le bon usage de tout en ce monde est, en définitive, la contemplation de la vérité. D'où l'importance hors de pair d'une culture authentiquement chrétienne, d'un humanisme intégral qui fasse une large part à la vie intérieure, d'une *sagesse*.

Saint Thomas propose à l'homme l'idéal de la sagesse que poursuivent à la fois les aspirations évangéliques et les plus nobles tendances de l'esprit humain : « à les considérer comme il faut, écrit-il, toutes les fonctions, tous les offices de la vie humaine apparaissent comme étant au service de ceux qui contemplent la vérité » (28). Idéal aux antipodes de l'« idéal » matérialiste : comment, sans lui manquer et manquer à l'amour de Dieu et de l'humanité, ne le vouloir que pour soi ? Qu'on le veuille ou non, ce sont les sages qui sont les vrais maîtres du monde. Mais, en dépit de toute illusion contraire, il faut reconnaître que cette sagesse exige la vraie et haute vertu. C'est pourquoi saint Thomas a encore écrit : « le péché de l'homme consiste en ceci que l'homme, en adhérant aux choses corporelles, méprise les biens spirituels ; aussi convenait-il que le Fils de Dieu nous montrât dans la nature humaine qu'il avait assumée, par ce qu'il a fait et souffert, quel remède pouvait y être apporté ; il faut, en effet, que les hommes réputent pour rien les biens et les maux temporels de peur qu'entravés par une attention désordonnée aux uns et aux autres ils soient moins adonnés aux choses spirituelles » (29).

---

(27) *Ecclesi.*, XV, 18.
(28) S. Thomas, *III^a, C.G.*, c. 37.
(29) S. Thomas, *de Ration. fidei*, cap. VII.

Au travail donc, pour que les contemplateurs de la vérité soient toujours plus nombreux. La grande prière du spirituel n'a au fond pas d'autre objectif. L'oraison dominicale est la règle des demandes du vrai contemplatif comme elle est la règle de ses désirs. Il sait que nul ne peut aimer Dieu en lui-même sans aimer tous les hommes en Dieu. Il sait et il vit le premier vœu de l'âme qui aime le Christ : celui de « la sanctification du Nom » ; aussi sa prière se fait-elle plus instante pour que les hommes connaissent et tiennent pour saint le nom de Dieu, pour que la gloire de Dieu se propage parmi les hommes. Mais il sait et il vit également le second vœu, inséparable du premier : celui de « l'avènement du Règne » ; il a faim et soif du salut des âmes et c'est pourquoi il demande avec ardeur que les hommes parviennent à la gloire et au royaume de Dieu ([30]), car si le Fils de Dieu a pris en charge l'humanité, c'était pour sauver tous les hommes, pour qu'ils vivent de la vision de Dieu. Pour cela, il a rendu témoignage à la vérité, pour qu'en Lui et grâce à Lui, chaque homme, dès cette terre, puisse s'écrier avec le poète :

« O certitude et immensité de mon domaine !
« O cher univers entre mes mains connaissantes !
« O considération du nombre parfait à qui rien
« ne peut être soustrait ou ajouté ([31]) !

« Je suis en paix avec tous les êtres qui sont sous le firmament

« Je donne la paix, je ressens en moi la paix
« De tous mes frères anonymes.
« Qu'ils grandissent avec moi dans vos biens
« Comme croissent les moissons unanimes ([32]) ».

Humbert Bouëssé, O.P.

(30) S. Thomas, *IIª IIªᵉ*, 83.9 et 1 m, ; Expos. Orat. dom.
(31) Paul Claudel, *Cinq grandes odes*, La Maison fermée.
(32) Paul Claudel, *Cinq grandes odes*, Processionnal.

L'HOMME : GENESE ET CHEMINEMENT

L'article que nous présentons ci-dessous aux lecteurs de la Nouvelle Revue Théologique n'a d'autre prétention que de leur exposer du seul point de vue anthropologique les résultats unanimement acceptés aujourd'hui dans leur ensemble par la préhistoire. Nous avons fait délibérément abstraction des problèmes théologiques qu'ils soulèvent, soucieux seulement de définir la position actuelle de la science positive et de réunir les conclusions maîtresses d'un siècle de recherche loyale en paléontologie humaine.

Explicitation progressive d'un contenu révélé, l'œuvre du théologien ne contredit pas le patient labeur de l'anthropologue, auquel des fouilles obstinées livrent par lambeaux les documents humains de notre origine et de notre cheminement. La vérité est une : c'est à l'embrasser chaque jour plus totalement que l'une et l'autre science travaillent concurremment sur leur terrain respectif et par leurs méthodes propres. Elles se doivent mutuellement éclairer et leur développement réciproque hâtera la maturation des problèmes délicats que nous ménagent les questions de la création, du péché originel et des dons préternaturels par exemple.

Cet article est unilatéral, et nous pensons qu'il doit l'être. Nous entendons préciser uniquement la position des sciences paléontologiques et préparer donc sur ce terrain la recherche théologique qui peut y être intéressée.

INTRODUCTION

Dans un livre encore fameux (1), le Docteur Alexis Carrel, il y a une dizaine d'années, retraçait l'étrange et paradoxal chemin qui nous avait menés historiquement à la découverte de nous-mêmes. Nous n'étions pas partis de notre corps pour explorer par vastes circonférences progressivement élargies la terre et le monde matériel et le domaine de l'esprit. Au cours des temps, la marche de l'humanité en quête du vrai fut inverse, et c'est à reculons que nous nous sommes approchés de nous-mêmes. L'homme possédait de vastes et audacieuses cosmogonies, qu'il ignorait encore le premier mot de la circulation sanguine ou du mécanisme de la contraction musculaire. Il avait fouillé le ciel et démêlé le cortège des astres et les révolutions planétaires, il avait construit des traités d'astronomie avant que d'avoir soupçonné les très humbles et toutes proches réalités de sa condition physiologique. « La maladie lui est apparue d'abord comme une agression de puissances invisibles, irritées, jalouses ou méchantes, et sa thérapeutique, pendant des siècles, s'est à peine distinguée de la magie (2) ».

Vraiment l'homme, cet inconnu, ne s'est révélé que bien tard à lui-même. Son premier regard, ses premiers soins ne furent pas du

(1) *L'homme, cet inconnu,* Paris, Plon, 1936.

(2) P. Charles, S. I., *Créateur des choses visibles,* dans *N.R.T.*, 1940, p. 262.

tout pour son corps et le monde où sa naissance le jetait. Une série d'étapes devait être nécessaire pour qu'il revînt à eux et prît conscience de leur captivant intérêt.

Le problème central de nos origines n'a pas échappé à cette loi. Les siècles, les millénaires ont passé sans éveiller d'autre curiosité à propos de l'enfance de l'humanité. Nous n'ignorions pas n'avoir pas toujours existé sur cette terre : selon les données actuelles de la science, un milliard d'années de vie animale avait déferlé à travers mers et continents, y déployant la luxuriante prodigalité d'une faune à jamais indénombrable : invertébrés de l'Algonkien et du Cambrien, premiers poissons ordoviciens, timides tétrapodes de l'époque dévonienne, stégocéphales du Charbon ont régné souverains sur tout le Primaire, et l'homme n'était pas né. L'homme ne connut pas davantage la prodigieuse floraison de toute la faune reptilienne qui remplit le Secondaire de ses formes multiples et géantes : 150 millions d'années devaient encore s'écouler avant qu'il en pût découvrir les restes fossiles et en retracer l'histoire. Soudainement épanoui au Tertiaire, le groupe des mammifères balaie à son tour les vieilles formes existantes : vivant raz-de-marée, il couvre la terre entière de ses ordres et de ses familles infiniment diversifiées. Sur ce rameau animal les verticilles succèdent aux verticilles, mais le bourgeon humain est le dernier à se nouer et le dernier à éclore : quelques centaines de milliers d'années à peine nous séparent de ce printemps qui fut le nôtre et qui fixe le début du Quaternaire. Si le chiffre dépasse les estimations communément admises jusqu'au début du siècle, l'ancienneté de l'homme est cependant toute relative. Ces quelques centaines de milliers d'années, ce gros demi-million d'années si l'on veut parler rond, qu'est-ce là vis-à-vis du milliard et demi, voire des deux milliards d'années qu'accuse notre Terre et des 500 millions que comptent les premiers vertébrés fossiles du Silurien?

Ainsi la venue de l'homme s'inscrit quelque part dans le temps de notre planète. Où et quand ce dernier venu de la série animale (3) a-t-il apparu? D'où venait-il et quels secrets lui avaient donc pré-

(3) Nous serons fréquemment amené dans ces pages à parler de la place occupée par l'homme dans la hiérarchie des êtres vivants. Fidèle aux limites que nous nous sommes tracées, nous considérerons le seul point de vue morphologique de l'évolution qu'il a subie ; notre expression vise une structure purement anatomique, un complexe strictement biologique, et se situe sur le plan des causes secondes. De par son âme surnaturelle créée par Dieu, l'homme domine la vie de la terre et lui échappe. On a souvent fait remarquer combien la mystérieuse manifestation du « phénomène humain » était moins l'apparition d'une nouvelle espèce animale que celle d'une soudaine transcendance de l'esprit prenant possession de la matière. Il y a là une progression d'ordre qualitatif qui connaît de très profondes résonances. Le théologien, le philosophe, l'historien, voire l'ethnographe les enregistrent ; le paléontologiste peut en faire abstraction. Le lecteur voudra bien nous dispenser de repréciser à chaque occasion le point de vue très spécial que nous garderons tout au long de cet article.

paré la route? Le problème que nous voudrions défricher dans ces pages est aussi récent qu'est ancien le sujet qui le pose.

Certes, les créations successives de Cuvier avaient dû céder le pas dès le début du XIX[e] siècle devant les théories évolutionnistes de Lamarck et Darwin désormais établies (4). Mais le matériel faisait défaut qui pouvait fonder l'application à l'homme de la théorie évolutive.

En 1856 seulement — il y a moins d'un siècle — le squelette de Néandertal était découvert. La calotte cranienne souleva des discussions passionnées : on ne pouvait nier qu'elle fût toute différente des calottes actuelles : la capacité de ce crâne ne dépasse pas les 1200 cc. (5) ; les arcades sourcillières fortement proéminentes constituent une véritable visière osseuse. La voûte est basse et le front fuyant. L'épaisseur des os surtout frappe dès l'abord : elle est de 6 à 8,5 mm. au frontal et au pariétal, c'est-à-dire de 2 mm. environ plus épaisse que la moyenne actuelle.

Tous ces caractères ne signifiaient-ils pas clairement qu'il s'agissait là d'une malformation pathologique? Des savants comme Rudolf Virchow et Kollman se firent les champions de cette hypothèse, récusant toute diagnose qui faisait du Néandertal le témoin d'une espèce éteinte : « Non, Cuvier avait raison, l'homme fossile n'existe pas ! » La discussion ne devait se clore que 30 ans plus tard avec la découverte de Spy dont nous parlerons tout à l'heure et qui consacrait la reconnaissance d'une espèce humaine aujourd'hui disparue : l'*Homo primigenius neanderthalensis* (6), l'Hominien primigène de Néandertal.

Mais le branle est donné : sur tous les points de notre vieille Europe le pic des paléontologistes et des anthropologues interroge les sédiments quaternaires. Lentement mais continûment les pièces sont exhumées, étudiées, classées ou mises en réserve. La lointaine Java, l'Afrique australe, la Rhodésie, la Chine, l'Amérique, la Palestine collaborent à enrichir la collection de documents précieux conservés dans leurs couches géologiques.

Aujourd'hui — les vingt dernières années ont été particulièrement fécondes — nous possédons les restes de quelque 150 individus hu-

---

(4) *The descent of Man* de Darwin ne devait cependant paraître qu'en 1871.

(5) Rappelons que la capacité cranienne de l'homme moderne oscille pour le mâle adulte autour des 1500 cc. Voici quelques-uns des résultats obtenus par Broca : Parisien contemporain 1559 cc., Auvergnat 1598 cc., Chinois 1518 cc., Basque 1564 cc., Nègre d'Afrique 1437 cc.

(6) Au cours de ces pages nous adoptons la nomenclature latine anthropologique proposée par Montandon dans son dernier ouvrage, *L'homme préhistorique et les préhumains*, Paris, Payot, 1943. Cependant, en dépit de la rigueur très louable et toute scientifique de l'auteur, nous avons cédé à l'habitude et continuons à parler en français de l'homme de Piltdown et de l'homme de Néandertal...

mains ou préhumains fossiles du Paléolithique inférieur ou moyen (7), ce chiffre n'incluant pas les très nombreux fossiles d'*Homo sapiens* préhistoriques (8). Sur cette base il devient possible de discerner quelques lignes maîtresses de l'évolution de l'homme. Nous nous efforcerons de les dégager. Mais avant de remonter le cours des temps et d'étudier les différents types d'humanité ou de préhumanité fossiles mis à jour par la paléontologie, arrêtons-nous un instant devant l'*Homo sapiens* d'aujourd'hui et recueillons à son sujet l'enseignement de la science contemporaine.

I. ANALOGIES BIOLOGIQUES : L'HOMME D'AUJOURD'HUI DANS LA FAUNE DES PRIMATES

Ouvrons, voulez-vous, un manuel de zoologie : de larges accolades ramassent et ordonnent les innombrables types zoologiques. Embranchements, ordres, tribus, familles, genres et espèces se partagent tout ce peuple grouillant reconnu par le systématicien... Là-haut, intégré dans l'ordre des Primates et le sous-ordre des Simiens, cousinant avec le gibbon, le gorille et le chimpanzé, je lis « *Homo sapiens* ». Caprice de la détermination et fantaisie systématique? Non pas. Parenté réelle? Gardons-nous d'en préjuger! Il importe seulement ici de relever la proximité organique, la continuité structurelle qui existe — quant au corps — entre l'homme d'aujourd'hui et l'animal.

Nous ne nous attacherons pas à comparer les grands systèmes osseux, circulatoire, respiratoire, digestif, musculaire des singes supérieurs et de l'homme. Dès longtemps reconnue, leur analogie manifeste fut mise à profit par les anatomistes du moyen âge auxquels la dissection des grands singes révéla les points essentiels de l'organisation anatomique de l'homme.

En dépit de notables différences dans la forme et la taille des diverses dents, spécialement des canines, relevons la formule dentaire identique dans les deux groupes ; l'existence des sinus frontaux caractéristiques chez le gorille, le chimpanzé et l'homme à l'exception des autres singes : ces sinus frontaux apparaissent à la puberté et l'on peut retrouver les étapes étroitement parallèles de leur formation. Si bien qu'on a pu grouper ces trois types sous l'étiquette des « summoprimates », marquant par là la manifeste parenté de leurs origines. On retrouve chez les grands singes supérieurs les quatre

(7) C'est ainsi qu'on dénombre quelque 70 Hominiens primigènes, 15 Sapiens néandertaliens de Palestine, une cinquantaine d'individus du stade anthropien, notamment 7 Pithécanthropes et 40 Sinanthropes, 8 représentants plus ou moins discutés du *Protosapiens* et 4 Paranthropiens.

(8) En 1896, le catalogue de Salmon en dénombrait 688 pour le seul Néolithique français.

groupes sanguins (O, A, B, AB) signalés chez l'homme. Le chimpanzé accuse nos propres réactions sérologiques et son sang peut ainsi sans danger nous être transfusé. Les deux groupes : chimpanzé et homme ont des périodes menstruelles et de gestation correspondantes à deux ou trois jours près. Leurs spermatozoïdes sont pratiquement indiscernables l'un de l'autre. L'origine des artères carotides et sous-clavières à partir de la crosse de l'aorte mérite d'être considérée : nous assistons à une libération progressive de ces quatre branches artérielles du tronc commun initial. Les singes inférieurs possèdent un tronc unique, sans artères indépendantes. La sous-clavière est la première à se détacher chez le gibbon et l'orang ; chez les summoprimates c'est l'indépendance des deux artères gauches, carotide et sous-clavière, les artères droites constituant toujours à leur base un tronc unique, encore ce tronc isole-t-il parfois chez l'homme les deux branches de droite indépendantes elles aussi.

Faut-il rappeler l'existence chez l'homme de ces organes rudimentaires et atrophiés, manifestement dépourvus de toute fonction : muscles du pavillon de l'oreille et des vertèbres caudales, légués peut-être par quelque lointain ancêtre animal aux oreilles mobiles et à la queue flexible..., repli semilunaire, vestige d'une ancienne paupière nictitante, lanugo ou revêtement pileux transitoire du fœtus, hypothétique souvenir d'un pelage permanent?

La physiologie à son tour invite à de singuliers rapprochements : on a signalé le raccourcissement parallèle de la chaîne enzymatique intervenant dans le catabolisme purique de l'homme et des Primates (9) : pareillement incapables de pousser jusqu'à l'allantoïne l'oxydation des bases xantiques, ils se caractérisent par une excrétion uricotélique. On sait que la composition de l'urine du chimpanzé et de l'homme s'est révélée identique. Ils abritent les mêmes parasites et sont susceptibles des mêmes maladies : des expériences tentées en Allemagne ont établi la contagion possible de la paralysie infantile par des chimpanzés au contact d'enfants humains malades. De part et d'autre, même évolution pathologique. Au contraire, les petits d'orang restaient indemnes au milieu des chimpanzés atteints. Cette expérience plaide en faveur d'une étroite parenté entre les structures chimiques du plasma cellulaire des neurones des animaux considérés. On n'ignore pas que les greffes de chimpanzé sont aujourd'hui du domaine de la chirurgie clinique.

Enfin il faudrait apporter ici le témoignage de l'embryologie comparée. Combien d'oppositions apparemment irréductibles pour qui considère les organismes adultes humain et anthropoïde, et qui s'évanouissent lorsqu'on s'attache à étudier leurs embryons respectifs. Je n'en veux qu'un exemple, bien modeste mais si typique : l'homme possède un carpe constitué de huit petits os articulés les uns sur

(9) Florkin, *L'évolution biochimique*, Liège, Desoer, 1944, pp. 76-77.

les autres. Tous les singes en possèdent neuf, gorille et chimpanzé exceptés, qui partagent avec nous le privilège, si privilège il y a, de n'en avoir que huit : les trois summoprimates toujours qui font bande à part. Impossible d'en appeler au mode de vie : gorille et chimpanzé sont anatomiquement de la condition humaine, alors qu'ils se rapprochent fonctionnellement des autres singes. Mais regardons-y de plus près : les summoprimates sont initialement pourvus de neuf os carpiens, à l'égal de tous leurs congénères inférieurs. Sitôt la naissance cependant — pour quels motifs, qui le dira? — il y a fusionnement de deux noyaux osseux et réduction consécutive au nombre huit des neuf carpiens foetaux.

Ces quelques comparaisons et tant d'autres qu'il est impossible et d'ailleurs superflu d'énumérer ici n'ont pas toutes — convenons-en — la même valeur probante. Ce n'est pas le lieu de les discuter. Il convenait seulement de rappeler quelques idées familières à chacun ; aussi bien ne seront-elles pas inutiles dans le voyage que nous allons entreprendre. Quoi qu'il en soit de la discussion détaillée de chacune de ces analogies ou homologies, nous ne pouvons nous soustraire à l'impression d'une proximité très étroite, d'une continuité organique très intime entre l'homme et l'anthropoïde d'aujourd'hui, et davantage encore entre l'homme et le chimpanzé.

Il serait vain d'invoquer des phénomènes de convergence : encore qu'elle ne pourrait rendre compte d'un faisceau si dense de corrélations, cette convergence se heurte à une complète différence dans le mode de vie des animaux considérés. Au contraire tout ce que nous savons aujourd'hui du rigoureux mécanisme de l'hérédité et du déterminisme de ses lois nous fait soupçonner quelque communauté originelle, quelque parenté foncière et radicale dont il serait prématuré de vouloir préciser la nature. Nous inspirant de l'énoncé de Weinert ([10]), disons qu'il existe aujourd'hui un type zoologique qui nous est étroitement uni à nous, hommes, par la commune possession de nombreuses caractéristiques héréditaires : c'est le chimpanzé. Ceci ne veut pas dire que nous descendions du chimpanzé, mais bien qu'il a existé jadis un tronc unique dont l'homme et le chimpanzé d'aujourd'hui sont les communs descendants.

« Plus on scrute scientifiquement notre type zoologique, écrit P. Teilhard de Chardin, S. J., plus on est irrésistiblement conduit à admettre que, ni la coïncidence de son apparition avec celle des autres grands anthropoïdes, ni les détails les plus menus de ses conformations anatomiques, ni les caractères des débris fossiles (...) que nous en possédons, ne peuvent raisonnablement s'expliquer sans quelque lien historique (c'est-à-dire expérimentalement décelable) entre lui et les autres Primates. »

(10) Prof. Dr. Hans Weinert, *Stammesgeschichte der Menschheit,* Stuttgart, 1941.

Mais il est temps de quitter l'humanité d'aujourd'hui. Renversant pour une heure le sablier du temps, nous allons ensemble ressusciter les générations humaines et préhumaines qui nous ont précédés. Embarqués pour ce voyage à la Wells, enfonçons-nous dans l'épaisseur des couches géologiques où s'est progressivement fossilisé le tronc puissant et millénaire de notre humaine généalogie. Une immense chaîne est enfouie dans les sédiments quaternaires de notre planète, qui relie l'homme que nous sommes à quelque mystérieux ancêtre. Aidés du pic des paléontologues, patiemment nous la dégagerons maille après maille, remontant toujours plus loin vers le premier chaînon.

II. LES FOUILLES PALÉONTOLOGIQUES

1. *L'Homo sapiens.*

Ne nous arrêtons pas aux civilisations du fer, du bronze, du cuivre ; traversons sans même ralentir notre marche la période de la céramique et de la pierre polie : les hommes du Néolithique (11)

(11) L'ancienneté des formations quaternaires n'est pas déterminée avec une rigueur absolue. Une convergence satisfaisante a pu cependant être obtenue par diverses méthodes astronomiques (Köpper et Wegener sur les données de Milankovitsch), géologiques (Penck et Brückner) et minéralogiques (Holmes et Lawson) qui déterminèrent un âge de 5 à 650.000 ans. On a coutume de distinguer plusieurs époques dans le quaternaire : c'est ainsi qu'on parle du Paléolithique, du Mésolithique et du Néolithique. Le Paléolithique lui-même comporte suivant le tableau ci-dessous une série d'étages déterminés géologiquement par les transgressions glaciaires successives et culturellement par le perfectionnement croissant de l'art et de l'industrie lithique.

Glaciations	Années av. J.C.	Archéologie			Anthropologie
	10.000	Néolithique Mésolithique			Homo sapiens recens
Postglaciaire			sup.	Magdalénien	Wadjak
	50.000			Solutréen	Chancelade
				Aurignacien	Cro-Magnon
					Grimaldi
Gl. Würm	150.000		moy.	Moustérien	Neandertal
III intergl.				Micoquien	
Gl. Riss		Paléol.		Levalloisien	
II intergl.	450.000				
Gl. Mindel			inf.	Acheuléen	Piltdown
I intergl.				Clactonien	
Gl. Gunz				Abbevilien	
	590.000			Ipswichien	Anthropiens
				Chalossien	
	650.000			Choukouténien	

Il faut mentionner ici, à propos de la chronologie des temps préhistoriques, le dernier ouvrage de F. E. Zeuner, *Dating the Past*, 1946, qui passe pour être le plus récent et le plus sûr en la matière. Nous n'avons malheureusement pas pu l'utiliser dans la rédaction de ces pages, le livre n'étant pas encore parvenu sur le continent.

que nous côtoyons sont de nos races et de notre espèce : ils représentent déjà l'*Homo sapiens recens* et les 5 ou 10.000 ans qui nous séparent d'eux n'apporteront pas de changements appréciables dans le type zoologique qu'ils constituent. L'époque du bronze qui ouvre les temps préhistoriques n'a commencé chez nous, en Gaule septentrionale, que vers 1700 av. J.C. Citons pour mémoire, dans cet âge des métaux, les civilisations égyptiennes ainsi que l'antique Sumer, précédées d'influences mésopotamiennes, hindoues et persiques, de récentes études faisant remonter à l'an 5000 l'apparition du cuivre en Iran.

On connaît les grands monuments faits de pierres dressées du Mégalithique (12) dont nous retrouvons les témoins en Calvados, dans le Morbihan, en Grande-Bretagne et en Irlande : ce sont les *dolmens* et les *menhirs* (la France en compte 6.200), pierres levées de 3, 7, voire 20,50 mètres de haut, telle la Pierre des Fées de Locmariaquer, lourde de 347 tonnes et dont la signification est certainement rituelle.

Rappelons en passant les cités lacustres et les enceintes fortifiées.

Le Mésolithique ne nous retiendra pas davantage. C'est encore, c'est déjà l'*Homo sapiens recens* qui le peuple. Il convient seulement de signaler à ce niveau d'une part l'apparition du crâne brachycéphale (13) et de l'autre le premier peuplement de l'Australie et de l'Amérique (14). La pénétration a dû s'opérer par les îles de la Sonde et le détroit de Béring. On peut donc dire que dès cet instant la terre entière est occupée par l'homme.

Poursuivant notre marche nous pénétrons dans le Paléolithique supérieur ; selon des estimations communément admises nous sommes à quelque 50.000 ans de notre XX^{e} siècle. A cette époque vivaient les ancêtres directs de notre humanité actuelle : ce sont les races de Cro-Magnon, de Chancelade, de Grimaldi et de Wadjak (15), ap-

---

(12) Néolithique supérieur.

(13) La brachycrânie est caractérisée par un indice céphalique (rapport en % de la largeur à la longueur du crâne) de 80-84. Un indice 75-79 témoigne de la mésocrânie, 70-74 de la dolichocrânie. En deçà de 70, on a affaire à un hyperdolichocrâne, au delà de 84 à un hyperbrachycrâne. Tous les hommes fossiles du Paléolithique supérieur sont dolichocrânes. Une certaine mésocrânie a été relevée chez quelques Hominiens primigènes du Paléolithique moyen. Mais la brachycrânie n'apparaît qu'au Mésolithique, constituant ainsi selon l'expression de Montandon « un phénomène tardif dans l'histoire de l'humanité », restant aujourd'hui encore inexpliqué.

(14) Jusqu'à présent tout au moins, l'Amérique et l'Australie ne nous ont pas livré de fossiles humains ou préhumains antérieurs à ce Mésolithique, représentants de quelque race différente de l'*Homo sapiens*.

(15) Nous ne pouvons passer absolument sous silence la race de Wadjak découverte en 1889-90 dans l'île de Java. Cette race d'*Homo sapiens* assez proche du Cro-Magnon représente une forme australoïde plus primitive que les Australiens actuels : d'où la légitime appellation de Dubois de Protoaustralien. Il

partenant déjà à notre sous-espèce d'*Homo sapiens,* groupées sous le vocable d'*Homo sapiens sapiens fossilis.* Combien attachante cette humanité encore si proche de nous et déjà si ancienne ! Réfugiée au cours de la régression glaciaire (16) définitive dans les grottes et les cavernes qui lui servaient d'abris, elle nous y a laissé d'innombrables et émouvants spécimens d'une industrie déjà consommée : grandes lames de silex étroites et longues, burins aux multiples tailles destinés à la gravure et à la retouche, grattoirs carénés ou en éventail, pointes osseuses à base fendue de la technique aurignacienne ; feuilles de laurier et de saule, bâtons de commandement et aiguilles à chas solutréennes ; multiples engins de destruction et de préhension des ateliers magdaléniens, dont la perfection reste inégalée dans le travail de l'os, de l'ivoire et du bois. Les manifestations artistiques de ces populations du Paléolithique supérieur abondent : il y a la technique primitive du procédé à raclures digitales, dont la plus ancienne application connue fut découverte en 1940 dans la grotte de La Baume de Latronne dans le Gard. Les fresques de Lascaux à Montignac en Dordogne témoignent d'un art moins fruste : on s'est plu à signaler la fraîcheur et la nuance des teintes : sur une seule figure on a pu distinguer un jaune orange, un rose jaunâtre, un rouge sang, un rouge brun, un mauve et une terre de Sienne, le tout parfaitement harmonisé (17). Le niveau aurignacien nous a encore livré de nombreuses petites statuettes féminines dont la Vénus de Willendorf et de Brassempouy, productions d'un art que d'aucuns disent symbolique et témoin d'un culte de la fécondité.

Mais c'est au Magdalénien que l'art préhistorique atteint son apogée. Il faudrait rappeler ici toutes les surprenantes peintures murales reconnues dans les grottes d'Espagne et de Dordogne surtout : le mammouth des Combarelles, le rhinocéros de Font-de-Gaume, le cheval de Niaux, les rennes de Sainte-Eulalie, de Laugerie-Basse ou des Trois-Frères, l'émouvante tête de cheval du Mas d'Azil, l'ours marchant de Teyjat si plein de vie, le bison polychrome et le sanglier d'Altamira combien menaçant... C'est toute la faune de l'é-

---

est hautement vraisemblable que c'est à partir de cette race de Wadjak que s'est opéré au Mésolithique le peuplement de l'Australie. On verra plus loin comment cette race fut elle-même précédée à Java par l'*Homo primigenius soloensis.*

(16) L'ère quaternaire se caractérise par l'extension des glaciers. Limités aujourd'hui aux massifs montagneux et aux régions polaires, ces formations envahissent à plusieurs reprises des parties considérables des continents de l'époque. Ces progressions glaciaires déterminèrent un refroidissement général des deux hémisphères, un abaissement parallèle de la limite des neiges éternelles et une variation considérable de la faune et de la flore. L'alternance des périodes glaciaires et interglaciaires fournit un précieux outil dans l'établissement de la chronologie du Quaternaire, dont nous avons donné plus haut un tableau succinct.

(17) Bergounioux et Glory, *Les Premiers Hommes,* Toulouse, Didier, 1943, p. 195.

poque que l'artiste animalier a su évoquer avec quel sens de l'observation et quel naturel !

Mais nous ne pouvons nous attarder devant ces fresques : la route est longue encore et d'autres merveilles nous attendent plus loin, toujours plus loin le long de l'échelle du temps, plus profondément dans l'épaisseur des sédiments.

2. *L'étage du Primigène.*

Or voici que nous pénétrons maintenant dans de nouvelles couches appartenant au Paléolithique moyen, plus précisément à l'étage moustérien (18). S'il fallait dater cette formation, nous parlerions de 100.000 à 150.000 ans. C'est à ce niveau qu'en 1856, dans le vallon de Néandertal près de Dusseldorf en Allemagne, deux ouvriers, travaillant au déblaiement d'une petite grotte située à flanc de côteau, découvrirent le fameux squelette, le Néandertal ! Il est toujours hasardeux de se livrer à des restitutions fatalement conjecturales et d'essayer d'évoquer l'allure de cet hominien dont nous ne possédons plus aujourd'hui que le squelette disloqué. Nous rappelions plus haut la discussion soulevée par la découverte : la calotte cranienne était si particulière, si différente de tout ce qu'on connaissait qu'elle ne pouvait être que le résultat d'une altération pathologique,... à moins qu'elle ne soit le premier document reconnu et comme la première révélation d'un type d'humanité différent de l'homme actuel... La querelle ouverte risquait de se prolonger jamais vidée...

Mais autour du Néandertal, d'autres témoins surgissent. 1866, au trou de la Naulette, près de Dinant, Dupont exhume une mandibule. 1886, chez nous encore, à Spy dans la province de Namur, l'archéologue de Puydt et le géologue Lohest mettent à jour deux squelettes assez complets, ressemblant comme des frères à celui du Néandertal... Vraiment on ne pouvait plus raisonnablement parler d'altération pathologique. Il fallait se rendre à l'évidence : ces diverses trouvailles attestaient l'existence jadis d'une espèce hominienne aujourd'hui disparue et qu'il s'agissait de reconnaître : l'*Homo primigenius* (19). Les fouilles se multiplient : la Belgique, la France, la Croatie, l'Allemagne, l'Espagne, l'Afrique, Gibraltar, la Moravie, l'Italie, Java, la Palestine, nous connaissons aujourd'hui, plus de 28 stations paléontologiques de l'Hominien primigène qui

(18) Le Moustérien correspond à la dernière glaciation (Wurm) et marque ainsi la limite supérieure du Paléolithique moyen. Cfr plus haut la chronologie des temps quaternaires.

(19) L'épithète *primigenius* ne doit pas induire en erreur. Elle n'a point ici de valeur étymologique, mais bien purement taxonomique. On qualifie de *primigenius* plusieurs animaux caractéristiques de la dernière faune glaciaire (*Elephas, Bos,... primigenius*) : c'est un souci de rigueur paléontologique et systématique qui détermina l'appellation *primigenius* des hominiens fossiles de cette ultime glaciation.

nous ont livré quelque 90 individus. Sur cette base on a pu établir une description précise du type et s'essayer à une reconstitution. Voici à peu près le portrait que nous en trace Boule dans ses *Hommes fossiles* (20) : l'homme de Néandertal est petit : sa taille ne dépasse guère 1,60 m. Son squelette est massif, trapu, composé de lourdes pièces à puissantes insertions musculaires. La tête volumineuse est caractérisée par le développement considérable de la face par rapport au crâne. Celui-ci est aplati, muni d'arcades orbitaires énormes soudées en un bourrelet continu. Le front est fuyant, l'occiput en chignon. Les orbites sont très grandes et arrondies, le nez large et plutôt saillant. La mandibule est robuste, à menton effacé, et ses branches montantes sont anormalement larges. Malgré son organisation typiquement humaine, la dentition volumineuse a gardé des traits primitifs. Les courbures de la colonne vertébrale, la forme des fémurs et l'inversion de l'extrémité supérieure du tibia, autant de caractères pithécoïdes qui paraissent dénoter une stature verticale moins parfaite que chez les hommes actuels. Une légère inflexion du corps en avant est suggérée également par la position reculée du trou occipital. Les avant-bras et les jambes sont très courts. La capacité céphalique moyenne du type atteint 1450 cc. et dépasse ainsi très légèrement la moyenne actuelle. La conformation cérébrale offre cependant de nombreux caractères primitifs ou simiens, notamment la réduction relative des lobes frontaux, siège des facultés intellectuelles, le développement des lobes occipitaux sensoriels (le Néandertal est un chasseur, c'est-à-dire un visuel) et le dessin général des circonvolutions. Flechsig a étudié très spécialement le cerveau du néandertalien et souligne la prépondérance des territoires sensitifs et moteurs sur les zones d'association où s'effectue la condensation des sensations et le réglage des mouvements.

Percera-t-on jamais le mystère de cette humanité primitive? Elle est là, devant nous, poignante et dépouillée, incontestablement humaine, mais impénétrable. On a pu reconnaître un rit d'inhumation dans la sépulture intentionnelle de la Chapelle-aux-Saints : le squelette était couché sur le dos, dans une fosse régulière creusée dans la marne calcaire ; la tête était tournée vers l'occident et régulièrement sertie de pierres. Le bras gauche était étendu, le bras droit replié, la main à hauteur de la tête. Voisinant avec le corps, quelques fragments d'os d'animaux, un pied de bovidé, apparemment disposés selon quelque intention rituelle, des silex taillés, de l'ocre... et c'est tout. Une industrie assez grossière caractérise le Moustérien : coups de poing, racloirs et bifaces, grattoirs, pointes et percuteurs réalisés en série dans de véritables ateliers de taille. Mais la facture est fruste encore et bien inférieure à la technique aurignacienne évoquée tout à l'heure.

(20) Boule M., *Les hommes fossiles*, Paris, Masson, 1946, p. 292.

Cependant l'Europe n'est pas seule à avoir fourni des restes de l'*Homo primigenius*. On découvrait en 1921, en Rhodésie, le crâne de Broken Hill d'aspect nettement néandertaloïde : le sujet était atteint d'une carie dentaire généralisée jamais constatée au Pleistocène et que les spécialistes considèrent symptomatique d'un âge géologique récent. La face est particulièrement bestiale tandis que la boîte cranienne est nettement plus humaine que celle du Néandertal. On s'accorde en général à faire de l'homme de Broken Hill un néandertaloïde. Malgré les différences qui les séparent, l'homme de Néandertal et l'homme de Rhodésie semblent avoir une origine commune. Tandis qu'en Europe le Néandertal aurait disparu assez brusquement après la période glaciaire, il aurait continué à vivre dans d'autres régions, et la découverte de Broken Hill nous révélerait la persistance en Afrique d'un type humain devenu fossile chez nous depuis longtemps déjà. Une évolution différentielle sur laquelle nous reviendrons plus loin rendrait compte de la curieuse et déroutante association de caractères primitifs et de traits plus humains ([21]).

Java ne voulut pas davantage rester inféconde dans le grand effort de reconstitution de l'*Homo primigenius*. En 1930-1932, on découvrait à Ngandong, dans une terrasse de la rivière Solo, une série splendide de pièces craniennes et de tibias fragmentaires appartenant à onze individus ([22]). L'âge géologique de ces pièces correspond au dernier interglaciaire d'Europe Riss-Wurm, et est donc légèrement plus ancien que le Néandertal qui date du Moustérien. On n'en peut douter, on se trouve ici en face d'un type tout proche du primigène d'Europe, je veux dire du Néandertal. Certains détails particuliers légitiment cependant la distinction qu'on a coutume d'établir entre eux et selon laquelle les individus de Ngandong appartiendraient à la sous-espèce *Homo primigenius soloensis* : en effet le front fuyant à l'extrême, la visière osseuse rectiligne, la position perpendiculaire du rocher, autant de caractères qui suggéreraient déjà quelque parenté avec le Pithécanthrope que nous rencontrerons tout à l'heure, si les capacités craniennes respectives ne rendaient ce rapprochement difficile et fort lâche ([23]). Tout porte à croire que

(21) Boule M., *op. cit.*, p. 476.

Quelques semaines à peine après la communication de la découverte à la *Zoological Society* de Londres, et au moment où on inclinait à la dater du Pleistocène, P. Charles, S. I., publiait à l'intention des lecteurs de la *Revue des Questions scientifiques* (janvier 1922) une étude fouillée et particulièrement perspicace des conditions du gisement de Broken Hill : dans sa nature rien n'indique l'âge pleistocène ; les dépôts sont anciens, mais aucun des caractères auxquels on reconnaît le Paléolithique n'est attesté.

(22) En 1942, un de ces crânes, tombé aux mains de l'envahisseur nippon, eut l'étrange fortune d'être offert en présent à l'empereur du Japon.

(23) Il faut dire cependant que, réétudiant fondamentalement le problème, F. Weidenreich souligne la proximité : sur 58 caractères considérés, 55 ou 56 à son jugement sont communs aux individus de Ngandong et au Pithécanthrope, si bien qu'il ne serait plus impossible de voir quelque communauté

ce rameau du *primigenius* est, à travers la race de Wadjak, l'ancêtre des Australiens actuels.

De la même période géologique, un peu plus ancienne peut-être puisqu'elle appartiendrait à un retrait temporaire de la glaciation de Riss, date la pièce cranienne de Steinheim. Pas plus que Ngandong auquel nous venons de faire allusion, Steinheim ne possède de signification claire. Les dimensions du crâne sont bien inférieures au Néandertal : ses 1.070 cc. l'apparentent à un stade plus primitif de la préhumanité, les Anthropiens dont nous parlerons dans un instant, tandis que tels autres caractères — la suture temporo-pariétale arrondie, la forme de l'occiput, le profil horizontal des pommettes — marquent déjà un pas au delà du Néandertal vers l'humanité actuelle. Cette annexion de traits récents sur un crâne chronologiquement plus ancien et de capacité si faible devait soulever d'infinies controverses. Un problème tout semblable, mais de portée plus considérable, se retrouvera à propos des hommes de Piltdown et de Swanscombe. Faut-il tellement s'étonner de ces incohérences apparentes? Nous ne le pensons pas. L'humanité ne s'est pas fixée brusquement dans une forme d'organisation définitivement figée et sclérosée dès sa naissance. Il y eut sans doute de multiples essais : le jeu des mutations lui sculpta progressivement et pas toujours avec le même parallélisme le visage que nous lui connaissons aujourd'hui. Il nous arrive actuellement de comparer deux rameaux voisins, à peine bifurqués peut-être, mais suffisamment indépendants pour courir à leur propre compte le risque et l'aventure d'une évolution différentielle (24).

Avant de jeter un coup d'œil d'ensemble sur cet étage du primigène néandertalien et des formes qu'on a groupées autour de lui, il faut citer enfin les quinze squelettes de Palestine découverts entre 1925 et 1931 à Tabgha, Taboun, Soukhoul et Kafzeh. Etres de transition, individus mixtes dont la boîte cranienne, la cage thoracique, les membres sont tout proches de l'*Homo sapiens*, mais qui s'apparentent au type néandertaloïde par leur visière sourcillière, leur bassin bas et étroit et leur cou trapu... S'agit-il d'un descendant direct du Néandertal morphologiquement en marche vers l'*Homo sa-*

---

spécifique entre tous ces préhumains de Java, le Ngandong n'était seulement qu'un Pithécanthrope de grande taille. Cfr *The Skull of Sinanthropus pekinensis, A comparative Study on a primitive hominid Skull*, dans *Palaeontologia sinica*, N.S.D. n° 10, 1 vol., XXII-298 p., Chungking et New-York, 1943.

(24) On ne citera que pour mémoire l'*Homo mousteriensis Hauseri*, exhumé en 1908 au Moustier par quelques paléontologistes allemands et auquel des questions de susceptibilités nationalistes valurent quelque célébrité momentanée. Mal extraite et très mal reconstituée par Klaatsch, la pièce est à l'origine d'une discussion assez confuse oubliée aujourd'hui. Il ne paraît pas douteux qu'elle appartienne au type de Néandertal, auquel l'apparente son âge géologique autant que sa structure morphologique.

piens ([25]), s'agit-il au contraire, comme on l'a proposé, d'un hybride, produit du croisement du *sapiens* et du Néandertal, jamais peut-être le mystère ne sera éclairci. Quelle que soit l'interprétation qu'on en puisse donner, nous sommes en présence d'un type d'Hominien intermédiaire, de morphologie mixte entre le primigène et le *sapiens*.

Conclusion.

Après cette longue escale il est temps de quitter le Paléolithique moyen et de poursuivre plus avant notre « pèlerinage aux sources ». Mais tandis que s'efface derrière nous la silhouette de l'Hominien primigène qui peuple toute la période, grelottant aux frimas de Wurm et de Riss, nous méditons l'incontestable homogénéité de cette humanité. L'ancien monde tout entier a retrouvé la trace de ce primitif déjà racialement différencié, vraiment doué d'une intelligence, dont les manifestations encore que rares ne peuvent être méconnues : ensevelissement intentionnel, « invention de l'industrie à lames, de la technique des retouches et de l'utilisation industrielle de l'os, autant de titres qui ne peuvent convenir à un psychisme inférieur, mais qui décèlent une intelligence humaine en pleine possession de ses facultés créatrices » ([26]).

Mais si morphologiquement le primigène a sa place bien précisée dans la série progressive des préhumains, on a discuté longuement et on discute encore la question de sa descendance. Est-il réellement l'ancêtre historique de l'*Homo sapiens*, ou bien constitue-t-il quelque unité close, rameau latéral hyperspécialisé, détaché du tronc central sur lequel fleurirait un jour l'*Homo sapiens*? En d'autres termes le Néandertal est-il notre aïeul ou un lointain cousin? Il faut reconnaître que cette dernière hypothèse, ébranlée un instant par les découvertes de Palestine auxquelles nous avons fait allusion, rencontre aujourd'hui la sympathie du plus grand nombre des savants. Des raisons morphologiques et chronologiques justifient cette préférence : les premières font état du développement symptomatique des caractères hypernéandertaloïdes sur les pièces les plus récentes. Loin d'évoluer vers le *sapiens*, le type s'enfoncerait donc dans un cul de sac... ([27]). Chronologiquement aussi la descendance directe paraît impossible : les premiers représentants de l'*Homo sapiens*, les

(25) Pour ne pas surcharger un texte déjà touffu, nous citons en note l'homme paléolithique de Moravie. On y a vu un postnéandertalien ; Montandon en fait un *sapiens* à caractères néandertaloïdes accusés. C'est dire l'état de transition présenté par les 20 squelettes de Predmost qui sont peut-être eux aussi situés sur le rameau du Néandertal évoluant par voie de mutations successives vers le *sapiens*.

(26) Bergounioux et Glory, *op. cit.*, p. 171.

(27) F. E. Zeuner, *The age of Neandertal Man*, dans *Occasional Paper*, n° 3, Inst. of Archaeology, 1940, Londres, Univ.
F. E. Zeuner, *The pleistocene Period*, Londres, The Ray Society, 1945.

races de Grimaldi, d'Aurignac... furent quelque temps les contemporains du primigène qui devait bientôt disparaître, balayé par le flot montant du nouvel envahisseur. D'où venait ce nouveau conquérant? Qui le dira? On serait tenté aujourd'hui de le rendre indépendant du rameau primigène qui s'étiole et finit par périr... Cette disparition du Néandertal n'est d'ailleurs pas sans doute un phénomène synchrone dans toutes les régions de son habitat. On a vu plus haut comment la forme primigène qui se serait éteinte en Europe avec la fin des périodes glaciaires aurait persisté dans le continent noir jusqu'à l'Holocène, et comment l'homme de Broken Hill constituerait un des derniers représentants de cette très vieille espèce humaine, toute locale et surannée à cette époque.

3. *Le Paléolithique inférieur.*

Tandis que nous parlons, nous voici entrés dans l'assise profonde du Quaternaire : le Paléolithique inférieur. Ici encore — ou déjà — nous allons découvrir l'homme. Bien sûr, l'âge des terrains traversés et des fossiles qu'ils peuvent contenir est si respectable ([28]), que les fragments osseux se font plus rares : mais ils sont nombreux encore, accompagnés de restes d'une industrie fort ancienne, et font ainsi plonger jusqu'à l'orée du Quaternaire la racine de notre humanité.

Mais les chemins sur lesquels nous avançons maintenant sont touffus : rares sentiers à peine ébauchés où nous risquons de nous égarer si nous n'éclairons pas notre marche. La chose est d'ailleurs aisée : dans cette « nuit noire » dont pouvait parler P. Charles en 1921, quelques phares de balise, chaque jour plus nombreux, jettent leur fugitif éclat. Quitte à schématiser un peu, disons que — le groupe du *protosapiens* mis à part et dont nous parlerons à l'instant — les divers fossiles retrouvés dans ces couches du Paléolithique ancien appartiennent à deux sous-familles importantes : Anthropiens et Paranthropiens. Les Paranthropiens sont situés tout au bas de l'échelle morphologique, un des derniers maillons de la chaîne reliant l'homme à l'animal. Leur capacité cranienne est de 600 à 750 cc., les plus grands anthropoïdés mâles vivant aujourd'hui ne dépassant pas les 620 cc. Les Anthropiens constituent une étape ultérieure, harmonieusement située entre les grands anthropoïdes et l'homme primigène : elle est caractérisée par une capacité cranienne de plus ou moins 1000 cc. Il ne paraît plus douteux que des Anthropiens furent doués d'une véritable intelligence et constituent donc des hommes authentiques. Ces deux sous-familles préparent ainsi et annoncent les primigènes et les *sapiens* du Paléolithique moyen et

(28) La base du Quaternaire est vieille de 500.000 ans au moins. Certains auteurs récents vont même jusqu'à 1.300.000 ans. Cfr Blanchard et l'hypothèse du déplacement des pôles.

supérieur déjà rencontrés et dont la capacité céphalique atteint et dépasse les 1400 cc.

a) *Le Prot'homme de Piltdown.*

Débarrassons-nous tout d'abord de l'épineux problème des hommes de Piltdown et de Swanscombe. Quels sont les faits? Dans les premières années du siècle (1911-1915) une série de fouilles opérées dans le Sussex anglais, près de Piltdown, mettent à jour des fragments osseux de deux individus appartenant au même type baptisé provisoirement « Eoanthrope ». Le gisement est acheuléen : la stratigraphie, l'archéologie et la paléontologie ne laissent subsister aucun doute à cet égard, s'il faut en croire le récent rapport du Prof. Le Gros Clark au *Permanent Council* des Congrès anthropologiques (Londres, avril 1946) ([29]). Les pièces exhumées appartiennent ainsi au plus ancien hominidé d'Europe découvert jusqu'à présent. La mandibule est particulièrement simiesque et la dentition extrêmement primitive. Le crâne, au contraire, — n'était son extraordinaire épaisseur — présente un aspect non seulement humanoïde, mais fort proche de l'*Homo sapiens* : le front n'est pas fuyant, et totalement dépourvu de la visière osseuse si caractéristique du néandertalien. La capacité de 1350 cc. mérite spécialement de retenir l'attention ([30]). Tout comme à Steinheim dont nous parlions plus haut, nous nous trouvons en présence de caractères composites à la fois très primitifs et considérablement évolués, dont l'ensemble demeure profondément énigmatique. Pour résoudre le problème toutes les interprétations furent risquées : la première, la plus aisée, consistait à nier l'unité de la pièce et attribuait au hasard la présence de la mandibule simiesque à proximité du crâne humanoïde : hypothèse facile et à bon marché ! Mais la patine des fragments était si pareille ! Et d'ailleurs se résolvait-on à dissocier la calotte de la mâchoire qu'on n'expliquait pas pour autant son caractère moderne au sein d'un gisement du Pleistocène ancien ! On en était là lorsqu'en 1935, à Swanscombe, — toujours dans la région de Londres malheureusement — de nouvelles pièces à peine postérieures et toutes pareilles furent mises à jour. Il était permis de considérer Piltdown comme un être aberrant tant qu'il restait seul de son type ([31]) ; depuis la trouvaille de Swanscombe, il n'est plus possible de traiter aussi cavalièrement ces très anciens hominidés, les plus anciens, rap-

(29) Mais c'est précisément sur la localisation de cet Acheuléen que les opinions divergent, la concordance géologique de la région n'étant pas définitivement fixée.

(30) C'est la prise en considération de ces caractères nettement humains qui justifie l'appellation d'*Homo sapiens protosapiens* proposée par Montandon, qui parle en français du Prot'homme de Piltdown.

(31) Dès 1915 d'ailleurs, on l'a dit, on possédait les fragments d'un second individu (Piltdown II).

pelons-le, que nous connaissions en Europe. D'aucuns — et le grand anthropologue français G. Montandon en est — estiment qu'on possède là deux préhumains dans l'ascendance directe de l'homme ([32]) ; s'il en était ainsi, on assisterait, avant même l'épanouissement du *primigenius,* à l'éclosion des races actuelles. Pour d'autres le *protosapiens* d'Angleterre n'aurait pas eu de descendance : il constituerait un cul de sac, un de ces innombrables efforts de la nature à la recherche du type humain. Peut-être un jour quelque nouvelle et sensationnelle trouvaille permettra-t-elle de résoudre l'énigme. Pour l'instant la question reste ouverte ([33]).

b) *Les Anthropiens.*

Nous avions annoncé pour ce Paléolithique ancien où nous voici entrés deux sous-familles : Anthropiens et Paranthropiens. Considérons la première d'entre elles.

En 1890, un jeune médecin militaire hollandais, Eugène Dubois, frappé des théories évolutionnistes de Haeckel, conçoit le dessein — ambitieux à la vérité — de découvrir le fameux « chaînon manquant » entre l'homme et l'animal. Il se fait confier une mission aux Indes néerlandaises qu'il soupçonne devoir être le berceau de cet être hypothétique encore inconnu. Son flair était heureux, car le voici qui découvre coup sur coup dans la région de Trinil, à Java — Java toujours ! — une dent, une calotte cranienne, un fémur et une seconde dent ([34]). La trouvaille était inouïe : il ne s'agissait plus cette fois d'un *Homo sapiens* ou d'un néandertaloïde, mais bien du « missing link », du fameux maillon intermédiaire tant cherché.

On baptise le nouveau venu comme proposé par Haeckel : il aura nom Pithécanthrope, et comme le fémur rectiligne témoigne d'une station verticale, ce sera le *Pithecanthropus erectus* ! La découverte de Dubois soulève aussitôt dans les milieux scientifiques un intérêt passionné. Les fragments exhumés sont étudiés minutieusement, tournés et retournés sur toutes leurs faces, pesés, mesurés, dessinés, radiographiés, passés au crible d'examens sévères et pas toujours impartiaux. L'identité du Pithécanthrope restait mystérieuse : on ne pouvait nier la station debout, le fémur franchement humain, la capacité cranienne de 900 cc. excédant de moitié la capacité du singe le plus évolué. D'ailleurs voyez : les circonvolutions cérébrales sont déjà si humaines avec le développement caractéristique de leurs cen-

(32) G. Montandon, *op. cit.,* p. 230.

(33) Une commission vient d'être constituée (1946), chargée de l'examen minéralogique du crâne de Piltdown : la teneur des pièces osseuses en fluor serait de nature à fournir de précieuses indications sur l'âge et l'association des fragments.

(34) Une troisième dent, une prémolaire, a été trouvée après le départ de Dubois.

tres sensitifs. Et cependant, objecte-t-on, la voûte du crâne surbaissée à l'extrême, les bourrelets susorbitaires, le front fuyant, les lourdes soudures suggèrent la proximité du singe anthropomorphe. Et les dents, considérez ces dents dont l'aspect reste malgré tout franchement simien. Ne serait-ce pas un gibbon? — Non, ce n'est pas un gibbon! Dubois l'a toujours nié ; l'argument massue, définitif arrive en 1927 : sur la proposition de Weinert la calotte fut soumise à l'examen radiographique qui révéla la présence d'irréfutables sinus frontaux, caractéristiques des summoprimates. L'âge de la pièce fut discuté lui aussi : on serait dans le Pleitocène le plus ancien, tout à la base du Quaternaire ([35]).

Le temps passe. Durant près de 40 ans, aucune découverte tant soit peu spectaculaire n'est plus signalée à l'étage anthropien qui nous occupe ici. Soudain, en 1926, l'éveil est donné. A Choukoutien, à quelque 50 km. de Péking, un nouveau filon fossilifère intéressant l'anthropologie est signalé ([36]). La fondation Rockefeller subventionne les recherches entreprises aussitôt par le service géologique de Chine ([37]) avec la collaboration du Docteur Davidson Black et de P. Teilhard de Chardin. En réalité la station de Choukoutien devait se révéler d'une fécondité inouïe dans les fastes de la recherche préhistorique. Les travaux se poursuivent jusqu'à la guerre, employant chaque année pendant huit mois jusqu'à cent ouvriers sur le terrain de fouille, dégageant annuellement quelque 3000 mètres cubes de rochers dont les restes fossiles remplissent — annuellement encore — 1500 caisses dirigées sur les laboratoires de Péking où le matériel est recueilli, préparé, étudié et progressivement décrit dans les publications du Service géologique. Entreprise gigantesque et sans précédent! Jour et nuit, les spécialistes sont au travail, et la

(35) Une étude récente de F. Weidenreich a remis en question l'attribution des différentes pièces fossiles découvertes par Dubois: les trois dents ne sont plus considérées comme appartenant au *Pithecanthropus erectus* (deux d'entre elles sont des dents d'orang-outang, la troisième, une prémolaire, est celle d'un homme actuel ou du moins récent) ; quant au fémur de Trinil on hésite encore sur sa signification. Par contre, Dubois vient de décrire 5 nouveaux fémurs exhumés d'une caisse conservée au Musée de Leyde et contenant des ossements d'une faune provenant des premières fouilles de Java. Ces fémurs, on n'en doute pas, ne sont pas ceux d'un gibbon. Ils sont nettement humains, trop humains même au gré de certains pour appartenir au Pithécanthrope. F. Weidenreich suggère qu'ils correspondraient à un type humain plus récent de Java, sans cependant écarter absolument l'hypothèse de leur attribution au Pithécanthrope (H. Alimen, *Découverte de nouveaux hominiens à Java et en Chine,* dans *Etudes,* avril 1946, p. 89).

(36) On pourra lire à ce propos l'article qu'un des principaux collaborateurs, P. Teilhard de Chardin, S. J., consacra aux lecteurs des *Etudes,* t. 232, n° 13, sous le titre *« La découverte du Sinanthrope »* (5 juillet 1937), ou plus directement le mémoire de D. Black, P. Teilhard de Chardin, C. C. Young et W. C. Pei. *Fossil Man in China. The Choukoutien cave deposits with a synopsis of our present knowledge... (Memoirs of the Geol. Survey of China,* Série A, n° 11, 1934).

(37) Le budget annuel était vers 1930 de 20.000 dollars.

progression est si rapide des connaissances en anthropologie fossile qu'on a pu dire que jusqu'en 1940 pas un seul manuel scientifique ne parvenait à être au point sur la question des origines humaines. En 1937 déjà, le gisement de Choukoutien formait « une masse pratiquement inépuisable de sédiments, longue de plus de 100 mètres, large de 30 en moyenne et épaisse de plus de 50 : la plus importante accumulation de dépôts archéologiques jamais remuée par la préhistoire ! » (Teilhard de Chardin). En 1926, on ne connaissait que deux molaires de l'homme de Péking ; aujourd'hui on a récolté au total les restes d'une quarantaine d'individus appartenant tous à une communauté spécifique parfaitement définie, connue désormais sous le nom de *Sinanthropus pekinensis*.

Morphologiquement le Sinanthrope diffère à peine du Pithécanthrope : pendant plusieurs années on a même cru qu'il ne s'agissait que d'une seule et même forme. Aujourd'hui ([38]) on s'accorde à les distinguer légèrement : la capacité cranienne oscillant autour de 1000 cc. ([39]), la structure de l'endocrâne primitive encore, mais moins simple déjà, le maxillaire parabolique, les canines non proéminentes indiquent un stade plus humain quoique tout proche encore du Pithécanthrope ([40]).

Ne nous le cachons pas : un autre souci nous occupe, et au delà des caractères anatomiques nous voudrions discerner quelque chose du psychisme de l'homme de Péking. Descendons un instant, voulez-vous, dans les grottes de Choukoutien ; ramassez quelques-uns de ces os manifestement ménagés en outils, considérez ces quelque 2000 quartz taillés, voyez ces grands bois de cervidés débités en massue et en poignard, ces gros instruments amygdaloïdes en roche éruptive du pays, constatez ici ces cendres accumulées sur 7 mètres de hauteur, attestant qu'un feu y a été entretenu pendant une très longue période. Un être intelligent, doté de toutes les prérogatives du génie humain, est passé par ici. Cet être est-il le Sinanthrope, dont les osse-

(38) On dira plus bas l'hypothèse toute récente de la commune origine de ces deux formes à partir du gigantopithèque.

(39) 5 crânes d'adultes étaient assez parfaitement conservés pour permettre une mesure précise de la capacité céphalique. Weidenreich insiste sur la très grande similitude des deux formes Pithécanthrope-Sinanthrope : sur 69 caractères considérés, 57 se sont révélés identiques, 8 sont douteux et 4 seulement accusent quelque différence. Cfr *The Skull of Sinanthropus pekinensis, loc. cit.*

(40) Une récente étude de V. Marcozzi, S. J., met en lumière le caractère nettement intermédiaire du Sinanthrope entre l'homme actuel et les anthropoïdes, et son orientation vers un stade plus humain. L'auteur a étudié 121 particularités du crâne, de la mâchoire, des dents et du fémur : 36,36 % d'entre elles sont typiquement humaines, 49,58 % sont des caractéristiques primitives et intermédiaires, tandis que les traits simiesques n'atteignent que 8,26 % seulement et les caractères propres 5,78 % du total (V. Marcozzi, *Il « Sinanthropus pekinensis » D. Black, Osservazioni anthropologiche*, dans *Atti del Reale Istituto Veneto di Scienze, Lettere ed Arti*. Anno academico 1944-1945, t. CIV, Parte II, p. 607).

ments jonchent le sol et les parois de la grotte, ce Sinanthrope vieux de 5 à 600.000 ans au moins? Nous ne pouvons nous perdre dans la discussion de ce problème (41) et nous devons nous contenter de faire confiance aux éminents spécialistes qui se sont le plus longuement attachés à Choukoutien (42) : à leur avis le Sinanthrope se place anatomiquement sur le « versant humain » (43). Le plus sage, pensent-ils, et le plus vraisemblable, et le plus sûr scientifiquement, consiste à accorder la paternité de cette industrie et l'usage du feu à cet être primitif en qui s'était déjà allumée, et depuis longtemps peut-être, la flamme de la pensée. Le Sinanthrope déjà est membre de la grande famille humaine et représenterait donc la première humanité actuellement connue (Teilhard de Chardin) (44).

Du Sinanthrope nous rapprocherons deux autres découvertes : l'Africanthrope de Njarassa découvert en 1935 en Afrique orientale par Kohl-Larsen, dans le Pleistocène ancien, et la mandibule de Mauer, trouvée en 1907 près de Heidelberg, particulièrement robuste et massive, dépourvue de diastème, à dentition nettement humaine et toute comparable à la mandibule du Sinanthrope : il s'agit du Maueranthrope de Heidelberg. Le niveau correspond pour certains à l'interglaciaire Gunz-Mindel ; d'autres parlent d'interglaciaires postérieurs. Tous s'accordent à placer la pièce dans le Pleistocène inférieur.

Résumons-nous. Pithécanthrope, Sinanthrope, Africanthrope et Maueranthrope représentent tous quatre des types morphologiquement et chronologiquement assez proches pour être réunis dans un groupe authentiquement un et constituer la sous-famille des Anthropiens, caractérisée par sa capacité cranienne d'environ 1000 cc. L'hiatus énorme qui jusqu'en 1890 et peut-être jusqu'en 1927 séparait le chimpanzé du Néandertal est comblé par une série d'intermédiaires, situés à l'étage anthropien.

---

(41) « Plusieurs savants ont émis l'idée que le Sinanthrope n'était qu'un grand anthropoïde servant de gibier ou de trophée à de véritables hommes, ses contemporains, seuls responsables des débris de cuisine et de l'industrie. En l'absence de la moindre trace de ces hommes hypothétiques, dont rien ne permet de supposer l'existence à une époque aussi lointaine, il paraît plus loyal de se passer de cette hypothèse » (P. de Saint Seine, S. J., *Construire*, XIV, p. 227).

(42) Dr Davidson Black, H. Breuil, P. Teilhard de Chardin, F. Weidenreich.

(43) H. Breuil, *Le Feu et l'industrie de pierre et d'os dans le gisement du « Sinanthropus » à Choukoutien* (*Anthropologie*, XLII, pp. 1-17. Paris, 1932).

(44) Les restes du Sinanthrope étaient conservés à Péking. Lorsque la menace de guerre dans le Pacifique se précisa, ils furent mis en caisse et entreposés à Ching-Wang-Tao, port d'embarquement voisin de la frontière sino-mandchourienne d'où ils pouvaient être aisément dirigés vers les Etats-Unis. Au début de 1942 les Japonais se saisirent des hommes et du matériel américain de cette base. Le Sinanthrope disparut dans la capture. Aujourd'hui en dépit des recherches actives menées depuis la capitulation nipponne, il n'est point encore retrouvé. Cfr P. Leroy, S. J., *Le Sinanthrope est-il perdu?*, dans *La Revue Scientifique*, 84e année, fasc. 7, 15 oct. 1946.

Ce stade, profondément enraciné à la base du Quaternaire, a connu une extension géographique considérable, puisque nous le retrouvons en Afrique australe, en Allemagne, en Chine et à Java : « représentants de la première nappe humaine aujourd'hui connue », ses vestiges cosmopolites jonchent la plus grande partie de l'ancien monde.

c) *Les Paranthropiens.*

Le fantastique pèlerinage que nous avons entrepris au berceau de notre humanité nous a enfoncés bien loin dans le passé : un gros demi-million d'années au moins nous sépare maintenant de l'époque moderne, et notre route cependant n'est pas à son terme. Ce berceau de l'humanité, qu'on croyait si proche (45), semble reculer devant nous au rythme même de notre marche. Et cependant nous ne sommes plus très loin. Un dernier pas — considérable, il est vrai, mais décisif — nous reste à franchir, qui nous fera rencontrer la seconde sous-famille annoncée pour ce Paléolithique inférieur : la sous-famille des Paranthropiens.

Et la merveille est que des étapes progressives nous y acheminent. Il y a quelques années à peine (1937-1941), à la faveur d'un vent favorable soufflant de nouveau sur la paléontologie, von Koenigswald exhumait successivement à Java — l'inépuisable Java (46) — trois crânes fragmentaires, un maxillaire et une mandibule apparentés au type pithécanthrope, mais révélant des stades d'évolution plus archaïques, et jalonnant ainsi la route vers les Paranthropiens et les singes anthropoïdes du Tertiaire (47) : nous rencontrons d'abord le *Pithecanthropus robustus* à station verticale déjà et le *Meganthropus palaeojavanicus* à caractères simiens considérablement accusés (48).

(45) Dans un article publié en 1925 par la *Revue Universelle*, Pierre Termier écrivait : « Vraiment, dans l'état présent de nos connaissances, on ne peut pas attribuer à l'homme moins de 35.000 ans d'âge ; et il est fort possible que son antiquité réelle atteigne 40.000 ou même 50.000 années ». En 20 ans, notre science a décuplé ses estimations, et davantage encore.

(46) « Java se révèle donc comme un lieu où les diverses escales humaines sont les mieux jalonnées ». Divers anthropoformes vivants ou fossiles, Méganthrope, Pithécanthrope *robustus*, Pithécanthrope *erectus*, Hominien primigène de Solo, Protoaustralien de Wadjak, Australien d'aujourd'hui, tous les échelons sont indiqués. Ces divers stades du développement organique du phylum tout entier ne sont sans doute pas le résultat d'une évolution anatomique opérée sur place, mais font de ce territoire limité comme un pivot de l'arbre phylétique des Hominidés.

(47) F. Weidenreich, *Giant early man from Java and South-China*, Vol. 40, Part I, *Anthropological Papers of the American Museum of Natural History*, New-York, 1945.

H. Alimen, *Découverte de nouveaux hominiens à Java et en Chine*, dans *Etudes*, t. 249, n° 4, avril 1946, pp. 86-92.

(48) On a longuement discuté l'âge des couches de Sangiran, Modjokerto et Kedung Brubus, où furent faites les principales trouvailles. P. Teilhard de Chardin a rapporté ces couches au Quaternaire ancien. F. Weiden-

Ces bornes, nous le devinons, sont des bornes frontières. Nous avons maintenant pénétré dans le No man's land qui sépare l'homme de l'animalité. Il n'est plus maintenant que de découvrir la passe, l'unique passe historiquement empruntée par ceux qui de la jungle tertiaire firent un jour la « Terre des hommes ». L'unique passe : en effet l'anthropologie contemporaine est presque unanimement ralliée au monophylétisme, entendant exprimer par là le rattachement de toute l'humanité à une même et unique souche animale originelle. Mais si l'accord est réalisé sur l'unicité du tronc d'où sortit un jour et en un seul point notre humanité, le point d'insertion de ce rameau humain sur le tronc primate reste discuté.

Plusieurs Paranthropiens revendiquent l'honneur de cette situation. Il y a d'abord l'Australopithèque (*Australopithecus africanus*), découvert en 1924 à Taungs, dans le Bechuanaland, en Afrique du Sud. Le gisement date du Pliocène (fin du Tertiaire) ou au plus tard des tout premiers débuts du Quaternaire. De capacité cérébrale de 700 à 750 cc. ([49]), inférieure à la capacité caractéristique des Anthropiens (1000 cc.), mais très nettement supérieure à celle des singes anthropoïdes vivants dont les plus grands mâles ne dépassent pas les 620 cc., le cerveau est plus grand et plus haut que celui du chimpanzé et rappelle davantage le cerveau humain : le développement des lobes suggère le mouvement intelligent des mains et des doigts. La dentition est nettement humaine ([50]), et le professeur Broom qui a très minutieusement étudié le fossile est tenté de faire de l'Australopithèque l'ancêtre animal de l'homme, avec lequel il a certainement une parenté étroite ([51]), de nombreux caractères postulant au contraire une divergence fondamentale d'avec les grands

---

reich leur attribue un âge quaternaire moyen... La stratigraphie de Java est encore incertaine et les remaniements qui ont bouleversé ces formations pourraient masquer le rapport d'âge existant entre les divers représentants du groupe.

(49) En réalité la capacité de l'exemplaire de Taungs n'est que de 500-520 cc. Mais il s'agit d'un jeune sujet de 5 à 6 ans, et sans doute d'une femelle, si bien qu'on peut estimer à 700 ou même 750 cc. la capacité cranienne correspondante du mâle adulte.

(50) Gregory a étudié cette dentition : il nous donne le tableau suivant concernant les affinités dentaires de l'Australopithèque :

caractères plus voisins du chimpanzé	0
caractères plus voisins du gorille	2
caractères plus voisins du chimpanzé et du gorille	1
caractères communs au chimpanzé, au gorille, à l'Australopithèque et aux Hominidés anciens	3
caractères transitionnels par rapport aux Hominidés anciens ou plus voisins d'eux	20

Cfr W. K. Gregory et M. Hellman, *The South African fossil Man-Apes and the origin of the human dentition*, dans *Journal of the American Dental Association*, April 1939, t. 26, p. 558-564, 6 fig.

(51) Le Gros Clark, *The Significance of the Australopithecinae*, dans *Nature*, 1946, June 29. L'auteur parle des caractères des Australopithécinés « humains, à un remarquable degré ».

anthropoïdés actuels, chimpanzé, gorille et orang-outang (52). Toute une brèche osseuse se trouvait associée au crâne de Taungs, dont l'étude jette quelque lumière sur le genre de vie et le psychisme de l'animal. L'Australopithèque était capable d'attaquer et de tuer un gibier qu'il chassait en troupe, poursuivait à la course et extrayait de ses terriers. Sans doute assommait-il sa victime à coup de pierres et de bâton. Toute cette technique suppose un instinct fort développé, dépassant certainement celui de nos actuels chimpanzés.

A côté de l'Australopithèque et lui disputant le privilège de figurer dans l'ascendance de l'homme, voici récemment découverts dans les mêmes régions de l'Afrique australe le Plésianthrope (*Plesianthropus transvalensis*) et le Paranthrope (*Paranthropus robustus*). Avec une capacité cérébrale de 600 cc. environ, une morphologie cranienne et une dentition qui dose très exactement les caractères humains et simiens, ces Paranthropiens se situent donc au point de vue anatomique à mi-chemin des singes anthropoïdes et du groupe Pithécanthrope-Sinanthrope. Constituent-ils le chaînon manquant? qui le dira? Ressemblance, on l'a dit, ne signifie pas descendance (53). Ce qui aujourd'hui paraît incontestable c'est que nous serrons de plus en plus près l'insertion du rameau humain sur le tronc animal. Si les Paranthropiens du Transvaal ne sont pas les ancêtres directs du groupe des Anthropiens, les uns et les autres seront en toute hypothèse les descendants d'un ancêtre commun, et auront entre eux quelque rapport d'étroit cousinage.

d) *Le Gigantopithèque.*

Cependant les anthropologues von Koenigswald et Weidenreich nous indiquent une autre piste, toute parallèle, il est vrai. Les faits sont encore tout récents, mais leur intérêt ne laisse pas d'être considérable. On vient de ressusciter sous nos yeux un être nouveau, remarquable par sa taille, habitant au Pleistocène ancien la Chine méridionale : le ci-devant Gigantopithèque (*Gigantopithecus Blacki*). On nous permettra d'emprunter à Alimen (54)

(52) R. Broom, *Les Origines de l'Humanité,* Paris, 1935.
R. Broom and G. W. A. Schepers, *The South-African Fossil Men : The Australopithecinae,* dans *Transvaal Museum Memoir,* n° 2, 1946.

(53) En l'occurrence les individus Paranthrope et Plésianthrope découverts au Transvaal appartiennent à une époque probablement moyenne du Pleistocène et furent donc les contemporains du *primigenius,* géologiquement trop jeunes pour prendre place dans l'ascendance directe de l'homme. Cependant leur existence au Paléolithique moyen n'exclut pas qu'il ait existé antérieurement des individus pareils à ceux-ci ou quelque forme ancestrale qui les préparait. Ainsi n'est-ce pas tant l'âge géologique qui doit déterminer la parenté que le type anatomique. Celui-ci exprime en effet une relation objective résultant de l'hérédité bien plus que de la convergence, celui-là au contraire — partiellement déterminé qu'il est par le hasard des fouilles — ne peut constituer qu'une norme, utile sans plus.

(54) H. Alimen, *loc. cit.,* p. 90.

les lignes suivantes : « Apparenté au Pithécanthrope et au Sinanthrope, il apparaît cependant à mi-distance entre les singes anthropoïdes fossiles et eux. En se basant sur la morphologie comparée des Primates, F. Weidenreich propose de rechercher l'origine de cette forme géante non vers l'Afrique du Sud et les Australopithécidés, mais vers les collines indiennes des Siwaliks où vivaient à la fin du Tertiaire des espèces géantes de singes, les Dryopithèques. De ces collines du bord occidental de l'Himalaya, ces types archaïques se seraient propagés vers l'est (*Gigantopithecus*) au Quaternaire ancien et moyen. A partir du Junnan, deux courants de migration auraient amené *Gigantopithecus* ou un de ses descendants d'une part vers le nord où, dans la région de Péking, il aurait évolué vers le Sinanthrope, d'autre part vers le sud où, par le Thaïland et Singapour, il a atteint Java pour s'y transformer en *Meganthropus* et *Pithecanthropus.* »

Conclusion.

Nous n'irons pas plus outre. Peut-être pourrons-nous, un jour, en dire davantage. Il ne nous est pas loisible, aujourd'hui tout au moins, de pénétrer plus avant le temps et l'histoire de notre terre et de lui arracher sur la vie les secrets qu'elle cache en son sein. Pareils à ces riverains du Nil qui, sous les vieux Pharaons d'Egypte, bénissaient les débordements féconds d'un fleuve dont les sources restèrent secrètes et inviolées jusqu'aux reconnaissances de notre moderne Livingstone, ainsi notre humanité devait s'enorgueillir un demi-million d'années durant — et davantage — de la fierté de sa race et du privilège de son esprit, sans soupçonner le terreau animal où elle s'enracinait. Aujourd'hui, nous avons grossièrement ébauché les principales découvertes qui contribuèrent à la révélation de cette origine qui est la nôtre. Races préhistoriques de Cro-Magnon, Wadjak, Chancelade et Grimaldi, du Paléolithique supérieur, Néandertal et autres primigènes du Paléolithique moyen, étage anthropien du Pleistocène inférieur avec le Pithécanthrope et l'homme de Péking, précédés eux-mêmes du Gigantopithèque himalayen ou des Australopithécidés, tels sont à rebours et brièvement évoqués les principaux jalons de notre devenir d'homme.

III. L'APPARITION DE L'HOMME

On voudrait dire encore, ou balbutier plutôt, quelques mots sur le mystérieux jaillissement de l'étincelle qui, un jour, tel un soleil levant, remplit l'aube du Quaternaire de l'illumination grandissante de l'esprit. « Balbutier »... ; en effet, il faut qu'on le sache, nous quittons à ce moment le terrain ferme des faits établis pour nous risquer au royaume de l'hypothèse et de la théorie. Légitimes l'une

et l'autre, elles ne manquent pas d'éléments sérieux qui les fondent, mais le degré de certitude et la valeur de ces reconstructions sont d'un autre ordre et d'une qualité différente de celle qui caractérise la première partie de cette étude. Rigoureusement observé et minutieusement décrit, un *fait* résiste à la discussion : il est irréfutable et définitif. Au contraire l'*hypothèse* qu'il suggère garde un caractère délibérément provisoire ; son amendement toujours possible ne saurait ébranler la base objective, le fait qui la fondait. On voudra bien s'en souvenir à la lecture des pages qui suivent.

Il est superflu sans doute de souligner que notre exposé n'ignore aucunement la création de l'âme, que nous enseigne la philosophie et la théologie. Quand nous parlerons de l'éveil de l'esprit sous l'influence conjuguée de facteurs climatériques externes et de potentialités anatomo-physiologiques internes, nous exprimerons simplement les conditions physiques plus ou moins parallèles à l'infusion d'une âme spirituelle créée par Dieu. L'unité très intime et substantielle du composé humain implique dans une certaine mesure l'information, par le principe spirituel, de tout le corps, organes, membres, cerveau, dont la structure relève évidemment de mécanismes héréditaires et physiologiques. Mais nous ne saurions et nous ne voudrions préciser l'instant de cette création. L'âme existe dès qu'il y a capacité d'activité spirituelle. Cette activité transcende l'information et davantage encore les méthodes de la science paléontologique, qui se refusera toujours, tant par principe que par incompétence, à discuter de l'existence de l'âme des ancêtres de l'homme. Elle se borne à relever et apprécier les manifestations culturelles d'un psychisme ou d'une intelligence dont la nature lui échappe. C'est d'ailleurs pourquoi il eût peut-être été préférable de ne pas mêler cette note à la substance même de notre exposé.

1. *Condition humaine et conditions de l'homme.*

Quoi qu'il en soit, par une lente et progressive évolution, sans cesse l'animal se doit adapter aux conditions qui lui sont faites. Des mutations surviennent qui font apparaître des caractères nouveaux héréditaires, et la survivance ne s'achète qu'au prix d'un équilibre suffisant entre ces divers facteurs, et de la fécondité qui s'en suit.

L'humanité plonge dans le terreau animal, nous l'avons assez montré. Elle ne s'est pas figée brutalement dans une structure anatomique ; c'est peu à peu qu'elle a acquis, par le jeu de mutations brusques et successives, les traits essentiels de la physionomie que nous lui connaissons (55). Notre souche animale a subi 40 millions d'an-

(55) L'homme se définit : un mammifère bipède doté d'intelligence et d'un langage articulé vecteur de pensée. Bergounioux remarque avec beaucoup d'exactitude que pareille définition suppose la réalisation préalable de certai-

nées durant, pendant la plus grande partie du Tertiaire, l'apprentissage de la vie arboricole et les modifications morphologiques parallèles. La main s'est émancipée, préhensile et totipotente. L'animal devenu bipède, la tête se libère à son tour capable de se tourner de côté et d'autre. Et c'est tout l'équilibre du corps qui s'en trouve modifié. Le long museau, les lèvres saillantes, les dents prenantes ne sont plus nécessaires à cet animal dont les mains sont libres pour porter la nourriture à la bouche. Aussi le museau se met-il à décroître, permettant un développement corrélatif de la cavité cranienne qui se porte en avant surplombant la mâchoire ([56]). Le sens du toucher se concentre dans les mains, l'odorat régresse avec la région olfactive du cerveau au bénéfice de la région optique et du sens de la vue, qui assume bientôt toute la direction de la vie.

Dans la forêt tropicale du Tertiaire cet anthropoïde parfaitement adapté a connu un prodigieux essor ([57]). Et sans doute, sur le plan des causes naturelles, l'homme n'eût-il jamais émergé de cette jungle sans un cataclysme ([58]) : vers la fin du Pliocène, des fleuves de glace se mettent à glisser le long des jeunes massifs montagneux nouvellement surgis, Alpes, Caucase, Karpathes, Himalaya. Autour des pôles, la banquise va s'élargissant. Fantastique et implacable, cette invasion des glaces transforme des dizaines de milliers de kilomètres carrés en un vaste désert, chassant et détruisant sans pitié. Devant le front des glaciers en marche, la forêt cède : elle recule vers le sud, entraînant avec elle toute la population d'anthropoïdes

---

nes conditions anatomiques, notamment le redressement sur les pattes postérieures, un développement de la boite cranienne parallèle à l'extension du cerveau, siège de la pensée consciente, et une structure buccopharyngienne adaptée à la parole. Les êtres qui présentent ces modifications organiques seront dans la « lignée de l'humanité » : elles sont en effet les premières à être réalisées. D'autres caractères moins essentiels viendront peut-être parfaire la silhouette : ils ne sont pas indispensables et il ne faut pas s'étonner que leur apparition soit tardive. Il s'agit d'une « évolution différentielle ». Telle est sans doute la leçon essentielle qu'il faut tirer des querelles retentissantes autour des mystérieux et énigmatiques fragments de Steinheim, Mauer, Piltdown et Swanscombe, et voilà qui explique la nécessité, où nous sommes parfois contraints, de reconnaître l'association chez certains êtres de caractères tenus jusqu'alors pour incompatibles.

(56) Cette réduction du museau constitue un caractère primordial et singulièrement parlant dans l'évolution vers l'homme d'aujourd'hui. Elle se mesure par l'ouverture croissante de l'angle facial, formé lui-même par l'intersection de deux droites dont l'une tangente au frontal passerait par le rebord alvéolaire du maxillaire supérieur, et dont l'autre joindrait ce point au trou auditif. Cet angle mesure approximativement 28,5° chez l'orang-outang, 32° chez le gorille, 39° chez le chimpanzé, 47° chez le Paranthrope, 56° chez le Sinanthrope, 61° chez le néandertalien, 65° chez le Cro-Magnon (Predmost) et 72° chez l'européen moderne.

(57) Cfr la très riche faune simienne du Miocène asiatique.

(58) C'est Weinert qui lança le fameux aphorisme : « sans période glaciaire, pas d'humanité », repris depuis par beaucoup d'auteurs. Montandon, *op. cit.*, p. 318 : « C'est par la lutte avec cette ambiance hostile que les facultés cérébrales, d'hominiennes, seront devenues humaines ».

arboricoles qu'elle abrite. Çà et là cependant, dans l'Himalaya par exemple, la retraite était coupée. Encerclée par la banquise, la forêt s'éteignit sur place, ne laissant subsister qu'une maigre steppe et bientôt quelque aride toundra. Pour l'anthropoïde démuni, ce n'est point la mort à si bon compte. Une formidable insurrection de la vie, une lutte fanatique et désespérée pour l'existence est sonnée. Privé des arbres qui étaient à la fois son refuge et sa nourriture, il en est réduit à attaquer sans crocs, sans armes, sans poids ni vitesse les grands carnassiers à fourrure. Mais « l'invention de l'homme serait peut-être la riposte de l'évolution biologique à l'attaque des glaces » ([59]). Cernée de toute part, la bête se défend furieusement. La glace monte autour d'elle ; menaçants, l'ours et le lion des cavernes la poursuivent en son inutile retraite. Tout proche, l'hallali déjà résonne... Une seule arme pouvait sauver l'anthropoïde aux abois : l'intelligence et ses répercussions organiques. La découverte du feu et son entretien la libérerait. Véritable Prométhée qui dérobe quelque parcelle du feu céleste, un être nouveau surgit, promesse de toute la race humaine qu'il arrache aux forces de la nature. De la première civilisation, les bases sont jetées par le monde. « Des hommes sont nés »...

2. *L'Antiquité du rameau préhumain.*

On s'est demandé à quelle époque le futur rameau humain s'était séparé du tronc animal. On s'accorde à placer au cœur du Tertiaire ([60]) la bifurcation décisive des lignées simienne et hominienne. Ce bourgeon hominien végète alors pendant des millions d'années, pour s'épanouir soudainement ([61]) vers la fin du Pliocène : à l'orée du Quaternaire, l'homme a déjà conquis la plus grande partie de l'ancien monde.

A côté de cette théorie classique, quelques savants groupés autour d'Herman Klaatsch ont émis récemment une hypothèse nouvelle. Pour eux — et leur point de vue n'est pas faux — l'homme se caractérise par ses nombreux traits primitifs. A l'encontre des autres Primates, tous hyperspécialisés dans leur ligne, adaptés et limités à un genre de vie relativement étroit, il a gardé, lui, très nombreuses ses potentialités originelles, presque à l'état brut, multiformes et non spécialisées. Ce serait beaucoup plus tôt, peut-être au cours de

(59) P. de Saint-Seine, *Découverte de la Vie,* Paris, Aux étudiants de France, 1945, p. 152. On aura reconnu, dans les deux paragraphes qui précèdent, les idées exposées par l'auteur dans ses chapitres hauts en couleur, traitant des facteurs biologiques et géologiques de la venue de l'homme.

(60) Cuénot, Gregory, Teilhard de Chardin opinent pour le Miocène asiatique ; Keith et Osborn prolongent jusqu'à l'Oligocène le pédoncule phylétique de la lignée hominienne.

(61) Cette notion de relaiement des formes est caractéristique de l'évolution animale, au cours de laquelle les divers groupes se substituent progressivement les uns aux autres.

la période secondaire déjà qu'il se serait séparé du tronc animal, et qu'il aurait marché en individuel son propre chemin. Bien sûr, ce n'était pas un homme encore, mais toute la promesse de l'homme était là, dans la sève bouillonnante au cœur du bourgeon.

Lentement, par spécialisation progressive, les différentes familles de singes anthropoïdes se seraient écartées de cet archétype de l'humanité, tandis que lui, jaloux de son originalité, restait soi-même, obstinément rétif à toute tentative de différenciation. Ainsi ce n'est pas l'homme qui « descend du singe », mais bien plutôt le singe qui suivrait l'homme. L'homme n'est pas un singe perfectionné : c'est le singe au contraire qui est un homme manqué, une caricature d'homde et — pour tout dire — une « singerie » !

Si paradoxale que puisse paraître cette hypothèse neuve et au moins inattendue, il faut reconnaître qu'elle n'est pas dénuée de tout fondement. Par rapport au grand singe disons, pour reprendre l'expression du Dr. Devaux, que l'homme est un « retardé génital ». Dans son dernier livre, *L'Avenir de la Biologie* ([62]), Jean Rostand commente avec une évidente complaisance ce point de vue du développement ralenti. Nous lui emprunterons quelques traits. L'homme n'a toutes ses dents de lait qu'à deux ans et demi ; le singe possède les siennes dès la fin de la première année. Il a ses premières molaires à 6 ans, le grand singe à 2 ans. Il est pubère à treize ou quatorze ans, le grand singe à sept ; il est adulte à vingt ans, le grand singe à dix ou douze. Les os du crâne achèvent chez lui leur soudure beaucoup plus tard que chez le grand singe.

Ce ralentissement de la croissance résulterait de modifications de l'équilibre hormonal : que la sécrétion hypophysaire par exemple, dont on sait le rôle considérable dans les phénomènes du développement et la fonction reproductrice, vienne à être troublée, freinée ou inhibée par l'effet d'une mutation, et nous assisterons à un ralentissement consécutif de la croissance. Or l'organisme est un : tout se tient en lui, et le rythme de la croissance retentit profondément dans le corps tout entier. Ne serait-ce pas le retard de l'ossification cranienne qui a permis l'énorme accroissement de l'organe cérébral, et la puberté tardive qui a causé la réduction du larynx, la souplesse des cordes vocales et l'acquisition du langage articulé, et la prolongation du stade infantile n'a-t-elle pas favorisé le développement psychique par la création du groupe familial?

Bolk et de Beer ont été si frappés de ce retard qu'ils se sont demandés s'il n'était pas en relation avec le fait que l'homme ressemble structurellement beaucoup plus au foetus du grand singe qu'au grand-singe adulte : considérez ce gorille adulte : le squelette facial développé à l'excès par rapport à la boîte cranienne, et le museau proéminent... Chez l'homme, c'est la situation inverse, et de

(62) Bruxelles, Editions du Sablon, 1946, pp. 171-173.

même chez l'embryon de gorille : la face est considérablement réduite au bénéfice du cerveau. Ainsi que l'homme, l'embryon de singe possède une mâchoire inférieure large, arrondie en forme de U, tandis que chez le singe adulte la mandibule se spécialise et s'allonge en forme de V. Le jeune singe, pas plus que le petit d'homme, ne possède ces incisives inclinées caractéristiques de l'anthropoïde plus âgé, mais toujours inexistantes chez l'homme adulte. Au moment de la naissance, le revêtement pileux des deux formes est limité au crâne : l'homme gardera dans la suite — à peine ! — cette disposition native, tandis que le singe couvre d'un vaste pelage sa nudité comique.

Il faudrait encore citer à l'appui de cette foetalisation l'importance du lobe frontal par rapport au manteau cérébral, la blancheur de la peau, l'absence de larges crêtes sourcillières, la direction des canaux génitaux de la femelle, la structure de la main et du pied... On le voit, nombre de traits propres à l'espèce humaine se retrouvent chez le foetus simien, alors qu'ils disparaissent chez l'animal adulte. Sous ces nombreux rapports — et Bolk prétend qu'ils sont précisément caractéristiques de notre humanité — l'homme représenterait comme un singe resté au stade embryonnaire, comme un foetus de singe ayant grandi tel quel et capable de se reproduire. Il serait un retardé génital, un embryon pensant ! Il ne s'est pas figé dans la direction précise d'un mode de vie rigide imposé par l'instinct, il est demeuré souple et garde aujourd'hui sa totipotence originelle. Ouvert et disponible à toutes les suggestions de la pensée qui l'habite, l'homme possède fraîche encore, neuve et comme inviolée, sa capacité d'accueil et sa faculté d'invention.

Il est un peu déconcertant sans doute d'entendre expliquer le progrès biologique par une sorte d'arriération capable de déterminer le maintien de caractères juvéniles jusque dans l'âge adulte. Il n'est pas dans le cadre de ces pages de discuter la valeur de cette hypothèse — qui reste une « hypothèse » —, mais du moins n'est-il plus permis de l'ignorer, depuis que de Beer a souligné cette idée, que beaucoup de variations évolutives ont d'abord affecté l'embryon et que, transportées dans l'âge adulte par le jeu de la paedomorphose, elles entraînent pour l'espèce un changement de grande amplitude ([63]).

CONCLUSIONS

Il est temps de conclure : 90 ans de patient labeur et de recherche fiévreuse nous ont conduits tout près du berceau de notre humanité. Le « chaînon manquant », l'unique chaînon que Dubois, dans sa

(63) G. R. de Beer, *Embryologie et Evolution*, Paris, 1933 ; et L. Cuénot, *L'Homme, ce néoténique...*, dans le *Bull. Acad. Roy. Belg. Sc.*, t. XXXI, 1946. p. 427.

candeur naïve et enthousiaste, espérait découvrir, s'est multiplié indéfiniment, et c'est toute une chaîne, nous le savons aujourd'hui, qui nous relie à l'animalité, et dont les maillons un à un nous sont exhumés par la paléontologie. L'homme plonge ses racines en pleine terre animale. « Il n'a pas troué la nature en y apparaissant, mais, par quelque chose de lui-même, il est pris dans cette sorte de déterminisme vital qui a présidé à l'apparition graduelle des divers organismes sur la terre. Il a surgi à une heure et dans des conditions que dictait l'ensemble des lois physiques et biologiques : il a « poussé » dans le monde, plutôt qu'il n'y a été créé (64). Il était le fruit attendu et en quelque sorte impliqué dès les origines » (65).

Isolé au Tertiaire du tronc anthropoïde — au Secondaire déjà, si l'hypothèse de Klaatsch devait se préciser — longuement, le bourgeon humain végète. Dissimulée sous l'écaille, silencieuse la gestation millénaire se poursuit, dont nous ignorons encore toute l'anxieuse ferveur. Le fruit qui se nouait n'eût jamais mûri sans doute, et quelque banal avortement eut tué sa promesse, sans l'invasion des glaces... Mais le cataclysme surgit. Et la vie riposte. Elle riposte avec quelle spontanéité, mais aussi avec quelle maîtrise. Soudain, l'homme est né : il est là, imprévisible et attendu tout ensemble, point de départ et terme à la fois, but premier et ultime réalisation d'une « évolution tâtonnante, mais docile et jamais lassée ».

Ainsi s'ouvre le récit de notre histoire : d'une histoire si ancienne qu'elle est presque de la légende, et d'une légende si vraie qu'elle sera bientôt de l'histoire, d'une histoire et d'une légende si belle et si passionnante et si nôtre qu'à notre muet émerveillement nous y découvrons une geste de famille.

Édouard Boné, S. I.

(64) Ce texte est celui d'un paléontologiste. Il vise le corps humain, et quand l'auteur parle ici de « création », il entend une hypothèse théologique déterminée, notamment celle « qui admettrait que Dieu est intervenu dans l'humanité, non seulement pour la création de l'âme spirituelle, mais pour constituer, dans sa réalité totale et humaine, le type humain, l'invention de l'homme spirituel ayant été transformante dans le plein sens du mot, d'un organisme pré-existant qui ne serait jamais arrivé de lui-même et laissé aux seules lois de la nature, au type corporel caractéristique de l'humanité » (de Sinéty, S. J., art. *Transformisme*, dans le *Dictionnaire apologétique de la foi catholique*, t. 4, col. 1850). A cette hypothèse l'auteur préfère celle d'une insertion plus totale et plus organique dans le processus évolutif : « L'Eglise ne s'étant jamais prononcée ni directement, ni indirectement sur l'état de la matière qui, d'après le texte génésiaque lui-même, a servi à constituer le corps humain » (*ibid.*, col. 1874), il est loisible de considérer le corps humain comme le point d'arrivée d'une évolution naturelle, providentiellement orientée par Dieu, plutôt que d'y voir le résultat d'une « création » immédiate et totale dans sa structure actuelle ou paléontologique.

(65) P. Teilhard de Chardin, art. *Homme*, *D.A.F.C.*, t. 2, col. 512.

A TRAVERS LA RESISTANCE DU CLERGE CATHOLIQUE PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE

FAITS ET REFLEXIONS

Voilà bientôt deux ans qu'a pris fin en Europe la seconde guerre mondiale. A mesure que s'éloignent ces événements, nous pouvons mieux en saisir les proportions. Le chauvinisme, le patriotisme exacerbé font place chez les meilleurs à des vues plus exactes des réalités vécues. De partout, les témoignages surgissent pour raconter les hauts faits de la « Résistance » et pour en préciser l'apport effectif à la victoire commune. Les catholiques de leur côté commencent à mettre en lumière les multiples combats soutenus par leur clergé et leur laïcat. C'est nécessaire! Car, au delà des obligations du vrai patriotisme, la lutte se colorait cette fois d'un caractère nettement idéologique.

Nous ne songeons pas à présenter ici une histoire du clergé catholique durant cette période. La trop grande proximité des événements et le défaut de documents, tant du côté ennemi que de celui de l'Eglise, s'opposent à un tel travail pour l'ensemble de l'Europe. Doit-on s'interdire cependant tout essai de synthèse? Ne peut-on pas recueillir quelques faits saillants, indiquer certaines lignes de conduite plus remarquables? Plusieurs livres publiés sur le sujet nous y invitent. Sans nous limiter à un seul pays, ce sera la Belgique qui attirera d'abord notre attention.

« Rien ne vaut l'honneur », telle fut l'apostrophe tranchante que S. Em. le cardinal Van Roey adressa au général von Falkenhausen, alors gouverneur allemand de Belgique (Lettre du 4 juin 1943). Phrase certainement pesée et qui est tout un programme! M. Henri Haag a eu l'heureuse idée de la choisir comme titre de son livre sur la résistance de l'Eglise en Belgique (1).

Trois parties divisent l'ouvrage : l'Eglise et la patrie ; l'Eglise et la souffrance ; l'Eglise et les âmes. Pages rédigées avec sérieux et qui témoignent à chaque pas d'un grand souci d'information. Dans les premiers chapitres, M. H. Haag expose les attitudes de principe prises, dès avant le conflit, par l'Eglise belge en face du nazisme, plus particulièrement en face de ses succédanés « nationaux ». Les catholiques, le clergé, et en premier lieu l'épiscopat ne furent pas dupes des attitudes cauteleuses et des déclarations à

(1) Henri Haag, *Rien ne vaut l'honneur, L'Eglise belge de 1940 à 1945*, Bruxelles, Edition universelle, 1946, 20 × 14 cm.

double sens des rexistes et des V.N.V. Même avant que Rome n'eût condamné l'Etat totalitaire, nos évêques virent clair dans le jeu de certains. Ils mirent au ban du catholicisme leurs méthodes et leurs principes. Si cette condamnation atteignait directement des mouvements politico-spirituels du pays, elle visait en même temps leur inspirateur naziste ou fasciste.

L'invasion des armées allemandes, véhicules d'une « religion » plus dangereuse que les armes, trouva le clergé belge prêt à la résistance idéologique. Comme le montre l'auteur, cette résistance dut se traduire bien vite dans les faits. Un point ressort clairement de ces pages : la prudence, dont se départissent rarement les chefs de l'Eglise, leur fit éviter toute bravade ; mais le grand nombre de prêtres engagés dans la lutte directe contre le nazisme montre combien l'Eglise belge s'est refusée à toute compromission. Les religieux, comme les prêtres séculiers, ont pris une part importante à la lutte. Notons-le cependant : le clergé séculier a le mérite de posséder le plus de résistants. La position sociale des prêtres diocésains leur permettait des contacts, leur assurait une liberté d'action et de responsabilité, dont les religieux ne pouvaient normalement bénéficier. M. Haag nous détaille de façon alerte, et combien intéressante, les grandes actions du clergé résistant.

Il existe aussi une forme de lutte plus spirituelle, et au demeurant plus efficace. Avant tout, les centaines de sermons, les conférences au clergé, aux membres de l'Action catholique, tous composés pour réfuter les doctrines néo-païennes, pour en détruire les mauvais effets dans les esprits. Plus encore : l'aide aux victimes immédiates des principes nazis, les juifs ; dès l'été 1942, ils étaient traqués sans pitié. Aussitôt évêques et prêtres, maisons religieuses de tout genre leur cherchent un abri, des secours en argent et en nature. Même les Cures pour enfants débiles de la J.O.C. cachent de jeunes israélites : outre une protection, ils y rencontrent un milieu de leur âge, et peuvent y restaurer une santé parfois bien délabrée.

Autre aspect de la charité. Chaque mois voit grandir le nombre de réfractaires, de maquisards et de poursuivis de toute classe. Que de souffrances à soulager, d'âmes à fortifier ! L'Eglise belge ne restera pas insensible. Ne doit-elle pas tirer les conséquences pratiques de son « non possumus » ? De l'aveu même du trop célèbre Reeder, la protestation des évêques contre la déportation « provoqua une recrudescence considérable de la résistance active ; le nombre des réfractaires a augmenté considérablement ». Cacher les uns, aider les familles de ceux qui ont dû partir pour le Reich-Moloch, ou qui ont réussi à s'échapper ; organiser ensuite les secours pour les réfractaires eux-mêmes, livrés à l'inconnu d'un lendemain peut-être tragique, au moins incertain ; soutenir le courage des déportés, leur

donner la fierté de leur nom chrétien ; autant de formes de résistance que M. H. Haag nous retrace avec précision.

Un fait différencie nettement la situation de 1940-1944 de celle de 1914-1918 : l'existence de l'Action catholique et la multiplication dans le pays des organisations sociales chrétiennes. Vite suspects d'antinazisme, ces mouvements furent contraints de suspendre leur activité publique mais continuèrent leur action dans la clandestinité ; ils ont été un énorme appoint dans l'aide aux victimes de l'occupation en Belgique. Participant avec cœur à la lutte nationale, leurs membres unirent leurs initiatives à celles des organismes officiels ou dépendant d'anciens partis. Collaboration fraternelle, encouragée par le clergé lui-même, comme nous le montrent les multiples exemples apportés par l'auteur. Tel l'abbé Goor, directeur des œuvres sociales de l'arrondissement de Charleroi (p. 121-123) ; aux premiers temps de la déportation, il arrache beaucoup d'ouvriers à la Werbestelle ; quand le contrôle de celle-ci se resserre, il organise un service d'aide aux réfractaires de sa région. Il doit bientôt partager leur vie clandestine. Le voilà enfin adjoint de M. Lessinnes, chef socialiste, fondé de pouvoir du Service Socrate et chargé de la distribution de l'argent de Londres aux organismes patriotiques, principalement à ceux qui s'occupent des réfractaires ; tantôt l'abbé remplace son chef, tombé malade, tantôt il transporte, à la barbe des Feld-grauen, les millions « sauveurs ».

Dès 1941, les Belges de l'intérieur, ne pouvant se contenter d'une activité de résistance à longue échéance, voulurent montrer, tant aux Alliés qu'à l'occupant, que leur patriotisme entendait lutter militairement ou se préparer à lutter un jour militairement contre l'envahisseur. De là, la formation progressive de ces multiples associations, où l'esprit combatif et l'esprit particulariste se mêlaient au plus haut point ! Heureusement, pour l'unité d'action, quelques organismes peu à peu s'imposèrent : A.S. (Armée secrète), M.N.B. (Mouvement national belge), F.I. (Front de l'Indépendance), M.N.R. (Mouvement national royaliste), etc. Parmi ces groupes, « à notre connaissance, écrit M. H. Haag, seule l'A.S. posséda un corps d'aumôniers parfaitement organisé » (p. 62). Dès 1943, l'aumônerie de l'A.S. est amorcée ; elle reçoit l'approbation directe du cardinal Van Roey, au printemps de 1944 (p. 59). Un prêtre de l'archidiocèse, M. l'abbé Dessain, remplit les fonctions d'aumônier en chef. Aumônerie qui exige souvent plus qu'un simple apostolat auprès de soldats entraînés et organisés par ailleurs. Ici, tout est souvent à faire ; sans compter que l'aumônier est parfois le fondateur de sa propre section d'A.S. Dans les Ardennes surtout, curés et vicaires, religieux des couvents disséminés dans les provinces de Namur, de Liége et du Luxembourg, servent d'officiers de liaison, d'agents de renseignements, hébergent leurs hommes, etc. Lors de la mobilisation intérieure d'août 1944, beaucoup

d'aumôniers de 1940 reprennent leur tenue militaire ; d'autres prêtres se contentent d'arborer le brassard réglementaire. Ils partent alors pour plusieurs semaines, accompagnent leurs hommes, quitte à être massacrés comme le P. Lange à Sohan (p. 77), ou l'abbé Coméliau à Forest (p. 78). L'A.S. possédait-elle seule des prêtres dans ses rangs? Pas du tout. Même le F.I., qui a paru en plusieurs endroits l'émanation d'un parti, compta parmi ses premiers chefs deux abbés, MM. Bolland et Bourguignon, A.M. (p. 62). Au cours des derniers mois de l'occupation, le M.N.B. fut pratiquement dirigé par le P. Camille J. Joset. Son père, principal dirigeant de ce mouvement, résistant de 1914-1918, venait d'être déporté en Allemagne (p. 64). Quant au M.N.R. et aux autres groupes, ils trouvèrent sinon des chefs, au moins des collaborateurs actifs dans le clergé. Mais, à part l'A.S., le rôle des prêtres dans les autres secteurs fut davantage un rôle de « résistants » que d'aumôniers.

L'aide morale aux familles des prisonniers de guerre, voici encore une organisation, trop oubliée déjà, mais qui nous paraît avoir une grande importance, insuffisamment marquée par M. H. Haag. Sous la direction pratique d'anciens aumôniers militaires, elle permit à des milliers de familles de se maintenir dans la dignité morale et dans la décence matérielle. Et n'est-ce pas une forme authentique de résistance que de sauver moralement et physiquement les foyers de ceux que l'ennemi, dans un but de division et de défaitisme, gardait derrière les barbelés (plus de 70.000)?

Cet héroïsme indéniable de tant de prêtres belges, nous pouvons le constater, quasi au jour le jour, dans le livre publié par quelques professeurs du Grand Séminaire de Tournai (2). L'ouvrage comprend trois sections : 1) La vie religieuse, l'enseignement de l'Eglise, et ses institutions, enfin sa conduite devant les partis collaborationnistes, le tout groupé sous le titre de « Primauté du spirituel » ; 2) « L'exercice de la charité », c'est-à-dire l'Eglise de Tournai engagée dans son rôle de sauveur des âmes et des corps ; 3) « La Rançon » enfin, ou le palmarès des souffrances, des pertes matérielles, des victimes des bombardements ou de la Gestapo.

Déjà précieux par les détails circonstanciés et les statistiques qu'il renferme, cet ouvrage offre un mérite particulier et assez original dans ce genre de littérature. Chaque exposé est précédé d'un aperçu doctrinal du problème : valeur de la prière, l'Eglise et la politique, etc. Tout à fait suggestif est, à cet égard, l'essai de justification morale de la « Résistance » (p. 193-196). Dans ces quelques pages, l'auteur, M. l'abbé Luypaert, pose nettement le problème : comment

(2) *Le diocèse de Tournai sous l'occupation allemande*, par les professeurs du Séminaire de Tournai. Tournai, Casterman et Séminaire Episcopal, 1946, 22 × 15 cm., 394 p. Prix : 90 frs.

concilier la charité envers tous les chrétiens, tous les hommes, amis ou ennemis, cet amour des ennemis, marque distinctive des disciples du Christ, et les devoirs du patriotisme le plus éclairé? L'auteur répond sans détour : les droits de la charité sont irréfragables, mais il faut que le chrétien comprenne la charité dans toute sa plénitude. Les attitudes trop simples sont souvent fausses. C'est le cas dans le problème ici posé. La charité ne saurait voisiner avec l'injustice ; bien plus, elle exige, pour être elle-même, la réparation de l'injustice, au besoin par la force au service du droit. Tout chrétien donc, si nous comprenons bien l'auteur, est « résistant » par essence à n'importe quelle forme d'oppression. Il aime à ce point son prochain persécuté, il veut si bien convertir l'ennemi dans l'erreur, qu'il aura à cœur de rendre au premier ses droits, de faire sentir au second qu'il se trompe. En d'autres termes, l'authentique charité chrétienne ne suppose ni la faiblesse, ni encore moins la « collaboration ». L'exposé nécessairement restreint de M. l'abbé Luypaert ne permet pas toujours à ses explications la clarté désirable. Mais cette courte étude reste à tout prendre remarquable ; que nous sachions, elle est neuve, sinon de doctrine, au moins d'application au problème de la « Résistance » ; si pareille prise de position s'était multipliée dès les premières années de l'occupation, plusieurs malentendus auraient été évités.

Au chapitre II de la première section, M. le chanoine Dermine, bien connu de nos lecteurs, démontre l'importance de la prédication sous le joug allemand. En de nombreuses circonstances, elle remplaça la presse catholique interdite. Dès juin 1940, Mgr Delmotte, alors évêque de Tournai, parcourut la plupart de ses paroisses ; il donna à ses prêtres le ton général de la résistance spirituelle au régime nouveau (p. 85) : consignes claires, mises au point sans équivoque contre les dangers de l'heure, surtout ceux de la propagande allemande et collaborationniste. Dans cette inspiration première, le clergé tournaisien puisa de nombreux thèmes de sermons.

Le dernier chapitre est consacré aux victimes de la guerre parmi le clergé. Vingt prêtres et religieux sont morts fusillés ou assassinés par l'ennemi, ou encore des suites de l'internement en Allemagne. Parmi ces victimes, deux figures nous paraissent résumer ce que les prêtres de Tournai ont fait pour leur diocèse et leur pays. L'un est l'abbé Maurice Fiévez, curé de Pont-à-Celles, mort à 53 ans au camp de Flossenburg. Ancien combattant de 1914-1918, ordonné prêtre en 1918, le voilà, en 1939, curé à Pont-à-Celles. « Il déploie pendant trois ans une activité qui dépasse toute vraisemblance et touche au prodige » (p. 291 et 292). Membre ardent de plusieurs organismes clandestins, il est trahi et emprisonné à Charleroi. En septembre 1944, la Gestapo le transférait en Allemagne. Sa nécrologie contient bon nombre d'extraits d'un journal de pri-

son : la profondeur de vie surnaturelle qui s'y révèle en fait désirer la publication *in extenso*. Il s'agit d'une âme déjà très purifiée, mais restée profondément humaine, si soucieuse d'autrui. Le massacre du chanoine Pierre Harmignie (p. 303-309), en compagnie de 18 otages de Charleroi, est un des sommets de la résistance dans le Hainaut. Prêtre éminent, ancien professeur de philosophie morale à l'Université catholique de Louvain, il était entré sur le tard, mais avec quel succès, dans le ministère comme doyen de Charleroi (1938). Tout le Hainaut connaît maintenant ses *ultima verba* : « Je meurs, nous mourons tous, pour que le Bon Dieu fasse régner la paix dans le monde et que les hommes s'aiment entre eux » (3). Pareils sacrifices ne peuvent être inutiles. Ils expriment à quel point des prêtres se sont identifiés avec la résistance de tout un peuple contre l'injustice. Ils indiquent surtout que le domaine par excellence du clergé résistant en Belgique fut l'opposition spirituelle allant jusqu'à la mort (4).

La résistance du clergé catholique se modela nécessairement sur les circonstances propres à chaque nation. L'occupant, en effet, si désireux fût-il de conquérir, tint compte des luttes internes des diverses nations avant la guerre, comme aussi du rôle plus ou moins important joué par le clergé catholique dans la vie du pays occupé. Toutes ces causes et d'autres encore expliquent des réactions parfois divergentes.

Les nations sœurs, la Belgique et la Hollande, englobées cette fois dans le même malheur, contre-attaquèrent avec la même énergie les entreprises d'un ennemi sans vergogne. Mais celui-ci se montra dans les Pays-Bas beaucoup plus persécuteur ; il accorda pleins pouvoirs aux nazis autochtones, aux membres du « Nationaal-Socialistische Beweging », le N.S.B. de Mussert ; son but ultime fut de créer l'État totalitaire et satellite hollandais ; aussi, les positions durent-elles être dès le début nettement tranchées. La situation fut différente en Belgique : durant les six premiers mois de l'occupation, les Allemands tentèrent de paraître « autres » que leurs devanciers de 1914 ; ils évitèrent d'appuyer trop officiellement les partis pro-nazis. Au cours de la même période, l'esprit public en Belgique était encore assez troublé : la capitulation de l'armée, l'incertitude politique, la réserve

(3) Une brochure de 60 pages a été publiée chez Beyaert à Bruges en juillet 1945, sous le titre : *In memoriam, le chanoine Pierre Harmignie.*

(4) Un autre martyrologe diocésain a paru fin 1945. *Prêtres de Dieu livrés aux bêtes et au feu,* par M. l'abbé Josse Alzin, aux Editions du Rendez-Vous. Il contient les notices de 26 prêtres de Namur et du Luxembourg, morts pour la patrie. Tous sont prêtres du diocèse de Namur, sauf un Jésuite, le P. Biot, et 3 Pères Blancs. L'un des prêtres séculiers est certainement le Benjamin des prêtres martyrs de Belgique : l'abbé Robert Nicolas, mort à 24 ans, cinq mois après son ordination sacerdotale.

montrée par l'occupant, toutes ces causes déconcertaient de nombreux esprits, même parmi les plus avertis. Publiquement, les positions de l'Eglise belge n'eurent donc à s'affirmer que plus tard.

Cette divergence d'adaptation ressort de la lecture des deux ouvrages capitaux en la matière : le premier traite de la lutte des évêques hollandais contre le nazisme ; dans le second, Monsieur le Chanoine Leclef publie les documents émanés de l'archevêché de Malines durant la seconde guerre mondiale.

Ecrit par un P. Franciscain, le Mag. Dr. S. Stokman (5), l'ouvrage néerlandais comprend deux parties : le récit circonstancié de la résistance épiscopale et les documents qui l'illustrent.

Dès le 6 mai 1936, les évêques de Hollande avaient interdit les sacrements aux membres du N.S.B. (p. 23). Sous l'occupation, ils maintinrent les mêmes défenses : à aucun prix les adhérents des six principales organisations sociales catholiques ne pouvaient accepter de devenir membres du parti (p. 27). Le 13 janvier 1941, l'épiscopat rappelle l'interdiction des sacrements aux N.S.B. ; il l'étend aux membres des organismes récemment créés par l'occupant (Nederlandsche S.S., etc.) (p. 41 et document 10). Défense qui allait jusqu'au refus de l'enterrement religieux si le défunt n'avait pas publiquement rétracté son erreur. Les curés devaient écarter toute manifestation politique de leurs églises.

Une des caractéristiques du catholicisme néerlandais est le nombre et la puissance de ses organisations sociales et culturelles. Le nazisme s'était juré de les supprimer. Avec une extrême énergie, les évêques les défendirent. La meilleure preuve en est la lettre pastorale du 25 juillet 1941 (p. 76 et document 21) : elle condamne la suppression arbitraire et violente des syndicats chrétiens, ainsi que le national-socialisme qui tâche de se substituer à l'idéal catholique. Cette fois, le coup est direct, la lutte est pleinement engagée.

Instructions fréquentes au clergé, lettres pastorales du 8 septembre 1941, du 1er mars 1942, du 10 avril 1942, etc., protestations auprès des secrétaires-généraux, appels au commissaire du Reich, Seyss-Inquart : il n'y a pas de mois où, sous une forme ou sous une autre, les évêques hollandais ne s'opposent, individuellement ou en corps, aux tentatives de nazification et de germanisation.

Note officielle de Mgr de Jong, archevêque d'Utrecht, en mars 1942, précisant les interdictions antérieures d'entrer dans les divers mouvements pro-allemands et collaborationnistes (association de presse, syndicats uniques, etc.) ; note qui mettait en garde les directeurs d'écoles contre toutes les formes de propagande nazie (affiches, uniformes) que l'archevêque interdit rigoureusement (docu-

(5) Mag. Dr. S. Stokman, O.F.M., *Het verzet van de Nederlandsche Bisschoppen tegen Nationaal-Socialisme en Duitsche Tyrannie*, Utrecht, Het Spectrum, 1945, 12 × 14 cm.

ment 38). Circulaire au clergé, publiée par l'épiscopat : elle avertit les responsables de l'enseignement confessionnel des tentatives larvées du régime, travaillant sous le couvert du N.S.B. (document 42). Lettre pastorale commune du 10 avril 1942 condamnant sans appel le service du travail et précisant les raisons de l'opposition : « les théories nationales-socialistes contredisent directement le christianisme ; elles forment une atteinte très sérieuse à notre foi et à nos mœurs chrétiennes. Voilà pourquoi un service du travail inspiré par le national-socialisme offre de terribles dangers pour notre jeunesse » (p. 91-92 et document 44). Avec la solennelle protestation contre les déportations (12 mai 1943), nous sommes au plus fort de la lutte : « Une conception du monde, en opposition directe avec le christianisme, cherche, depuis trois ans déjà, à opprimer par tous les moyens notre peuple..., ! » (p. 123 et document 71). Après la victoire, l'épiscopat hollandais publia une lettre collective d'action de grâces ; il pouvait non sans raison s'y féliciter de la lutte menée par lui contre le nazisme, un moment triomphant, et qui s'essaya « à écraser notre peuple de toutes manières, notamment dans le domaine spirituel » (29 juin 1945) (p. 166 et document 189).

Des nombreuses initiatives du clergé catholique hollandais, en voici deux particulièrement originales et presque sans parallèle dans les autres pays occupés. Il s'agit d'abord du « Fonds des nécessités spéciales » (p. 142-147 et documents 22, 27, 38, 46 et 55), caisse de secours qui doit son origine à une collecte ordonnée par l'épiscopat, le dimanche 29 juin 1941, pour subvenir aux besoins des Juifs persécutés. Dès son apparition, cette œuvre exprimait au mieux l'attitude résistante du clergé à l'occupant. Mais, son rayon d'action s'élargit bien vite. Les victimes du nazisme ne cessaient d'augmenter : réfractaires de toute catégorie, anciens dirigeants des œuvres catholiques disparues, chômeurs, familles des déportés, etc. D'autre part, le 28 juillet 1941, l'occupant avait interdit toute collecte sur la voie publique. Un mois après cette mesure, les évêques annoncèrent aux fidèles que désormais, chaque dimanche, chaque fête, ainsi que lors des cérémonies importantes de la semaine, ils seraient sollicités par une collecte, exclusivement à l'intention du « Fonds ». Grâce à ces ressources régulières, l'Eglise sauva de la détresse la plus noire des milliers de malheureux. Fin septembre 1944, plus de huit millions de florins avaient été recueillis. Chose étonnante ! Les Allemands n'osèrent jamais protester contre cette collecte et surtout contre l'application que l'épiscopat en faisait.

Autre initiative intéressante : la multiplication des contacts entre les catholiques hollandais et leurs compatriotes protestants. Des simples rencontres du début, on passe après quelques mois à la création d'un organisme défini, l'« Inter-Kerkelijk Overleg ». Le P. Stokman n'a pas voulu traiter *ex professo* de cette institution (p. 20). C'est

dommage ! Ce qu'il nous en dit au passage, laisse deviner l'importance spirituelle et patriotique de pareilles relations. Deux exemples cités par l'auteur en font foi. Tout d'abord le double entretien réclamé par les Eglises pour protester plus nettement contre les mesures de coercition. Le premier eut lieu le 5 janvier 1942 et mit aux prises les chrétiens avec le secrétaire-général de la Justice, Schrieke. Au cours du second, les délégués des communautés chrétiennes rencontrèrent Seyss-Inquart (17 février 1942). Après avoir écouté la protestation des Eglises, le commissaire du Reich se lança dans une longue tirade, farcie des slogans les moins originaux de la propagande allemande (p. 36-40). Ces deux entretiens précédèrent de six mois la manifestation collective de tous les chrétiens hollandais : le 26 juillet 1942, dans toutes les églises catholiques et dans bon nombre de temples protestants, les fidèles entendirent avec fierté leurs chefs religieux s'élever contre l'exode forcé et massif des Juifs (p. 116 et document 49).

Le petit ouvrage de M. H. Haag ne pouvait également s'étendre sur tous les aspects de la résistance du clergé belge. M. le Chanoine Leclef nous fait connaître plus à fond celle des évêques, et en particulier de leur chef, le cardinal Van Roey. Son livre (6) contient les principaux documents, témoins des multiples activités de l'archevêque de Malines et de ses interventions auprès de l'occupant. L'auteur se contente de les replacer dans leur contexte historique immédiat pour en faciliter la compréhension. Grâce aux documents surtout, nous pourrons suivre progressivement l'opposition de l'épiscopat belge aux volontés de l'ennemi et de ses satellites.

Cinq mois après l'invasion du territoire, une lettre pastorale collective indiquait aux catholiques belges le patriotisme essentiel dont leur conduite devait s'inspirer (7 octobre 1940) (7). Cependant, l'envahisseur rejetait le manteau de bon berger, trompe-l'œil dont plusieurs avaient été dupes. Les partis d'ordre nouveau inauguraient une campagne anti-catholique ; elle perdurerait jusqu'aux approches de la libération. Attaques de nature à raidir davantage l'attitude des chefs de l'Eglise. Deux circonstances semi-publiques allaient permettre au Cardinal de le manifester. Le 19 juillet 1941, à Wavre-Notre-Dame, Son Eminence définit sans détours les droits de l'Eglise. En particulier, il réfutait deux erreurs, répandues dans les cer-

(6) *Le Cardinal Van Roey et l'occupation allemande en Belgique,* Actes et Documents publiés par le Chanoine Leclef, Bruxelles, A. Goemaere, 1945.

(7) Appel patriotique qui trouva écho à l'étranger. Les passages les plus remarquables en sont repris dans une brochure publiée en 1944 ou 1945 par l'Office d'Information des Nations-Unies à New-York, *Statements on the War by Religious Leaders of the United Nations.* On y rapporte également la conférence de Wavre-Notre-Dame, la protestation contre les déportations (lettre au général von Falkenhausen), ainsi que les principaux actes des évêques hollandais.

cles de collaborateurs, « L'Eglise s'adapte à tous les régimes » et le « catholicisme politique ». Dans sa péroraison, l'éminent prélat répondait avec une fine ironie à certaines critiques. Un catholique français, résidant en Belgique, lui avait écrit après un voyage en France. « Il avait constaté que là on accepte la situation et qu'on se résigne à la volonté divine, et il me demandait, voyant les catholiques belges désemparés et semblables à des brebis sans pasteur, si personne ici ne pouvait prêcher la résignation à la volonté divine, c'est-à-dire la défaite ». Le correspondant appuyait son propos sur l'exemple du prophète Jérémie ! Au lieu de rechercher des parallèles aussi lointains, pourquoi, demandait le Cardinal, ne pas les prendre dans « l'histoire de son beau pays de France » ? Il exaltait alors le rôle de Jeanne d'Arc, « qui, au nom de Dieu, est venue dire à son pays, non pas qu'il fallait se résigner à la défaite, mais qu'il fallait bouter dehors de France les Anglais » (p. 261-275). Tout le monde comprit qu'il fallait voir dans les Anglais, occupants d'alors, le symbole des Allemands d'aujourd'hui.

Un mois plus tard, nouvelle occasion d'exprimer le pourquoi de l'incompatibilité des doctrines et méthodes nazies avec le catholicisme. Le 29 août 1941, à Malonne, aux journées d'études de la J.E.C., le Cardinal dénonça les persécutions qui sévissaient plus que jamais au Grand Duché de Luxembourg. Prévoyant l'éventualité de semblables événements en Belgique, il exhortait ses centaines de jeunes auditeurs à rester fermes dans la foi et dans sa fidélité à l'Eglise. Il réfuta à nouveau le slogan du « catholicisme politique ». Assistant moi-même à cette conférence, à plusieurs reprises je perçus dans l'auditoire un frisson de fierté chrétienne et patriotique. La parole du Cardinal était si tranchante, ses allusions si évidentes ! Tous en sortirent réconfortés, assurés que nos chefs spirituels tenaient haut le drapeau de la résistance (p. 277-289).

Certes, l'attitude modérée de plusieurs occupants, surtout de militaires, la tension souvent aiguë entre ces derniers et le « parti » obligeaient les évêques à garder une certaine mesure dans l'expression de leur résistance. Pourtant, dès que l'ennemi se comportait avec violence, l'épiscopat réagissait avec fermeté.

Au début de 1941, les agissements rexistes et V.N.V. ne laissèrent plus de doute sur les intentions profondes des nazis. Aussi en mai de la même année, puis en décembre, le Cardinal interdit dans toutes les églises les manifestations de caractère politique, que ceux-ci s'efforçaient de susciter, par exemple à l'occasion de funérailles rexistes ou V.N.V. (p. 93-94 et p. 113). Le 8 mai 1942, les évêques belges adressaient au général von Falkenhausen, commandant militaire pour la Belgique et le Nord de la France, une lettre collective. Ils s'élevaient contre les récentes ordonnances obligeant les ouvriers mineurs à travailler le dimanche, une fois sur quatre, et contre la

mise au travail forcé avec son lot de contraintes morales (p. 118-119). A nouveau, le 5 juin, l'archevêque de Malines, parlant au nom de tous ses suffragants, « exprimait sans détours aux autorités allemandes sa pensée sur les thèmes préférés de leur propagande ». Après avoir dépeint la triste situation économique du pays, le prélat s'en prenait aux allégations contenues dans la réponse de von Falkenhausen à la protestation du 8 mai. « Nous n'avons pas, écrivait le Cardinal, à dénoncer un danger lointain et problématique, quand nous sentons tout près de nous, des dangers très réels qui menacent à la fois notre patrie, l'Eglise catholique, et le christianisme, et qui ne proviennent pas du bolchévisme russe ». Quelques lignes plus haut, il avait proclamé : « Comme évêques catholiques, nous nous demandons ce qu'une victoire éventuelle de l'Allemagne réserverait à l'Eglise catholique et au christianisme en Europe et donc en Belgique ». Et de citer à l'appui de cette crainte la phrase des évêques allemands : « Il y va de l'existence ou de la non-existence du christianisme et de l'Eglise en Allemagne » (p. 124-128). Lettre du 5 juin bientôt connue du public belge et recopiée à des milliers d'exemplaires. Elle raidit davantage encore notre peuple devant l'occupant. Le 15 mars 1943, les évêques belges envoyaient à leurs fidèles une nouvelle lettre collective : cette fois, ils condamnaient l'enlèvement des cloches, acte sacrilège qui revêtait de plus un caractère odieux ; le bronze de ces objets sacrés serait transformé en engins de destruction. Plus vivement, s'il se pouvait, les évêques protestaient contre la déportation massive décrétée par le négrier Sauckel. Pareille mesure reposait sur une politique de force, inadmissible pour un chrétien et un patriote. Toute collaboration à l'exécution de ces deux ordonnances était déclarée gravement illicite en conscience (p. 240 et p. 148-149). Ultime démarche qui irrita grandement les adversaires. Ceux-ci se décidèrent à continuer, quelles qu'en fussent les conséquences.

Immédiatement les conflits se multiplièrent sur le terrain pratique. L'Université de Louvain devint le centre du conflit. Après quelques hésitations, les Allemands exigèrent la remise des listes d'étudiants, pour recruter leurs déportés (27 mai 1943) (p. 163-172). Refus catégorique du Recteur Mgr Van Wayenberg, confirmé à Louvain même par le Cardinal le 30 mai, et annoncé par une lettre de ce dernier à von Falkenhausen, le 4 juin. Le 5 juin, les Allemands arrêtaient le Recteur et l'incarcéraient à la prison de Saint-Gilles (Bruxelles) (p. 163-180).

Depuis le milieu de 1943, il n'y eut plus d'interventions marquées de l'archevêché de Malines dans l'ordre de la résistance proprement dite. Tant du côté allemand que du côté catholique, les attitudes s'étaient figées ; il n'y avait plus l'ombre d'une négociation possible. Notons encore trois démarches au retentissement national, celle con-

tre les attentats irréfléchis (17 janvier 1943) (p. 208-209), celle qui, sous forme de lettre pastorale, demandait aux Alliés plus de discernement dans les bombardements (15 mai 1944) (p. 325-327), enfin la lettre pastorale du 12 juin 1944, annonçant aux diocésains de Malines la déportation inique du Roi. Le Cardinal en profitait pour exhorter son peuple au courage en attendant une libération prochaine.

Aux entreprises de l'occupant et de son idéologie les évêques belges résistèrent sans désemparer. Si le régime instauré avec violence en Hollande obligea les évêques de ce pays à des réactions plus senties et qui apparurent plus retentissantes, dans les deux pays les chefs religieux catholiques, haussés au rôle de représentants nationaux, s'imposèrent comme des porte-parole clairvoyants. Suivis par leur clergé (8), ils pesèrent de toute leur autorité pour assurer à leurs compatriotes justice et liberté.

Le clergé allemand mérite-t-il le titre de résistant? A cette question, Mgr J. Neuhäusler, membre du chapitre de Munich (9), répond « oui », dans un gros volume bourré de centaines de documents (10). Dès l'abord, cette tentative apparaît remarquable. A part un livre analogue, publié en Angleterre au début de la guerre (11), il n'existe pas, à notre connaissance, d'autres ouvrages traitant cette question dans son ensemble.

Préfacé par le Cardinal Faulhaber, le volume n'est rien moins qu'une somme, un peu hâtivement rédigée il est vrai, aussi bien des attaques nazies contre l'Eglise catholique que des réponses de celle-ci, surtout de ses chefs et de son clergé. Les mérites « résistants » de l'A. sont considérables : comme le rappelle Mgr Faulhaber, il partagea la vie de bagnard à Dachau durant les quatre dernières années de la guerre. Internement provoqué par la « spécialité » de l'auteur : il étudiait de trop près « les méthodes de combat du mouve-

(8) Nous ne possédons pas de statistiques générales sur la résistance du clergé hollandais. An contraire, M. le Chanoine Leclef a dressé une liste des prêtres et religieux belges qui furent arrêtés durant au moins plus de 24 heures. Pour chacun, il indique la fonction, le jour de l'arrestation, celui de la libération ou de la mort. Pour beaucoup, il était difficile, au moment où parut le volume, de préciser cette dernière rubrique : bon nombre étaient en Allemagne, dont on ne savait encore s'ils étaient morts ou vivants. La liste compte 401 prêtres diocésains et 150 religieux. A cette époque, 40 d'entre eux étaient connus comme morts soit fusillés, soit ayant succombé d'épuisement en prison.

(9) D'après un communiqué de l'Agence américaine « Associated Press », le 27 février 1947, le prélat vient d'être nommé évêque auxiliaire de Munich.

(10) J. Neuhäusler, *Kreuz und Hakenkreuz. Der Kampf des National-Sozialismus gegen die katholische Kirche und der katholische Widerstand*, Münich, Verlag Katholische Kirche Bayerns, 1946, 24 × 17 cm., 2 parties en 1 vol., 384 p. et 440 p.

(11) *The Persecution of the Catholic Church in the Third Reich. Facts and Documents*, transl. from the German, London, 1940. Une seconde édition a paru à New-York, en 1942. Celle-ci comprend 552 pages de texte serré.

ment satanique ». Cet ouvrage, supposant un effort documentaire considérable, mérite autre chose qu'une sèche énumération. D'autre part, à l'heure qu'il est, est-il possible de décrire, sur la foi de cet unique volume, toutes les vicissitudes de l'Église catholique en Allemagne depuis quatorze ans? Nous ne le pensons pas : Mgr Neuhäusler avoue lui-même que son propre essai reste incomplet. Sans vouloir donc résumer la table des matières ou nous ériger en historien de l'Église en Allemagne, nous nous contenterons de marquer ici les principales phases du combat. Nous insisterons aussi sur les aspects originaux qu'il revêt et nous signalerons les faits moins connus de nos lecteurs (12).

Dès 1933, le Pape Pie XI sonne l'alerte ! La persécution de l'Église en Allemagne débute très méthodiquement en s'en prenant à la jeunesse. Le concordat vient pourtant d'être signé (p. 12) ! En 1935, 1936 et 1937 se multiplient les attaques contre le haut clergé, dans la presse, dans les discours des « grands » du parti (p. 22-41). Çà et là, dans les régions les plus catholiques, les nazis suscitent des manifestations haineuses contre les prélats. Le 25 octobre 1936, des injures, des gestes de haine accueillent le Cardinal Faulhaber à la sortie de l'église Sainte-Croix, à Munich. Le 23 juillet 1938, Mgr Sproll, évêque de Ratisbonne, voit son palais entouré de 3000 néopaïens qui lui crient leurs sentiments anti-chrétiens ; ils pénètrent en partie dans le palais et le saccagent (p. 36-37). En même temps, des « moutons » surveillent les discours et les sermons du clergé, surprennent la moindre allusion défavorable au parti ; celle-ci provoque au moins l'amende, bientôt la prison ou le camp de concentration. Mgr Leffers, curé de Rostock, reçoit des étudiants et leur explique la doctrine de l'Église sur la race : ils rapportent la chose à la Gestapo, et voilà le prêtre condamné à un an et demi de prison (p. 44-60). Mgr Neuhäusler cite en entier plusieurs de ces dénonciations, farcies d'extraits de sermons (p. 51-56).

En 1935, les nazis ont décidé de supprimer pour de bon l'école catholique (p. 87-122). En Bavière, elles ont pratiquement disparu deux ans plus tard (p. 95-96 et p. 100-101). L'interdiction au clergé et aux congrégations religieuses d'enseigner ont eu raison des dernières résistances. « Le 1er janvier 1937, 600 religieuses bavaroises étaient d'un seul coup jetées à la rue » (p. 100). Mais, pour se justifier devant le peuple allemand encore trop peu souple, il fallait des motifs éclatants. On les trouva : les procès de devises (depuis l'été 1936) et ceux de mœurs (p. 127-144). D'après l'A., ces derniers aboutirent

(12) L'ouvrage comprend deux parties à première vue bien distinctes. La première traite des attaques du nazisme. Nous y renvoyons par les chiffres des pages, sans plus. La seconde parcourt les principales étapes de la résistance du catholicisme et les moyens dont il s'est servi. Nous y renvoyons par les chiffres des pages, précédés du chiffre romain II.

à condamner 58 prêtres sur les 25.634 que comptait alors l'Allemagne (p. 141). Mais, il est vrai, la technique de l'*ab uno disce omnes* fut exploitée au delà de toute mesure.

Le 26 janvier 1938, le *Völkischer Beobachter* annonçait l'interdiction des Jeunesses catholiques (p. 185-186). Liquidation brusquée, mais préparée par des années de tracasseries, de suppressions partielles, de flatteries aussi, d'arrestations, de brimades de tout genre (p. 165-185). Ne parlons pas des syndicats chrétiens, disparus à l'avènement d'Hitler. Quant à la presse catholique, elle est poursuivie et vinculée jusque dans ses plus humbles expressions : feuilles paroissiales, circulaires pieuses, avis des curés à leurs paroissiens, etc. (p. 198-238). On interdit l'édition de calendriers catholiques (p. 210-213), la vente à domicile des livres et des images religieuses (p. 215) ; sans oublier la censure qui s'exerce avec une rigueur méchante (p. 213 et p. 226-227).

Pour remplacer la religion qu'ils abhorrent, que veulent édifier Hitler et ses comparses? Rien moins qu'une nouvelle secte religieuse. Journaux répandus à profusion, revues tirant avantage des splendides ressources de l'édition allemande ([13]) ; instructions à la jeunesse (p. 269-270), ou à ses nouveaux éducateurs, aux chefs locaux du parti (p. 260-269) ; autant d'occasions de jeter le discrédit sur le christianisme et sur l'Eglise, d'exalter la nouvelle religion. Le régime n'est d'ailleurs pas très difficile sur les arguments à employer. Tous les moyens sont bons, dès qu'il s'agit de répandre la mystique nationaliste, celle du Führer. Et n'y ont-ils pas réussi...? Partout, trône le portrait du chef ; dans les écoles, il a remplacé le crucifix (p. 253-254). Car, finalement, au delà des théories fumeuses de Rosenberg et de Ludendorf, le nazisme cherche à exalter son fondateur et à porter à son maximum le nationalisme germanique. « Je ne suis ni protestant, ni catholique, je crois uniquement à l'Allemagne », telle est la profession de foi du jeune nazi (p. 255).

Comment le clergé catholique réagit-il devant cette tempête? En juillet 1933, le Vatican avait conclu un concordat avec le gouvernement du Reich. A première vue, ce document semblait sauvegarder les principes essentiels (II, p. 26). Mais on avait considéré sans doute cet accord comme un moindre mal ; car, en juin de la même année, les évêques allemands avaient condamné le nationalisme exacerbé et le patriotisme basé sur la race et le sang. Ils avaient réclamé une entière liberté pour l'Eglise, ses œuvres et ses moyens habituels d'expression et d'action (p. 52-55). Cette lettre ne respirait pas un optimisme serein, tant s'en faut. D'ailleurs, plusieurs années auparavant, l'épis-

(13) L'auteur publie à la page 235-236 une liste des principales revues éditées par les nazis : 8 sont politiques, 3 antisémitiques, 15 à but nettement antichrétien, 5 traitent de questions militaires et 3 s'occupent d'astrologie (!) ; 4 se chargent de répandre les nouvelles doctrines.

copat allemand avait frappé le mouvement hitlérien d'interdictions assez semblables à celles portées plus tard par les évêques hollandais : refus des sacrements, défenses aux catholiques de devenir nazis, etc. L'accession d'Hitler au pouvoir obligea l'Eglise à retirer ces interdictions, mais non sans réserver les droits de l'Eglise (p. 50-51).

Quelques mois après le concordat, le Saint-Siège protestait par voie diplomatique contre les agissements du national-socialisme (4 mai 1934) (p. 28-30). L'apaisement avait été de courte durée ! Dix jours plus tard, note plus sévère encore au sujet des attaques du néo-paganisme, orchestrées par Rosenberg (p. 30). Jusqu'en juin 1936, pas moins de 32 notes, et une vingtaine d'autres documents (« pro-memoria », lettres, etc.) accentuaient la résistance de la Papauté au régime nazi. Le 4 mars 1937, déclaration de guerre de l'Eglise au nazisme : l'encyclique « Mit brennender Sorge », où Pie XI fait le procès des principes et des méthodes nouvelles (II, p. 34-41). Document rendu plus précis encore par la lettre du Cardinal Secrétaire d'Etat, du 30 avril suivant : en dix points, il mettait au net les brimades sans nombre subies par l'Eglise depuis l'avènement du nazisme. Il répondait aussi aux protestations hypocrites envoyées par le Reich après la publication de l'Encyclique (II, p. 42-50).

Les évêques allemands, de leur côté, ne restent pas inactifs. Moins confiants que certains prélats autrichiens (14), ils ne s'étaient forgé aucune illusion sur l'efficacité du concordat et sur le respect d'Hitler à la parole donnée. Signe important de ce sentiment, la lettre pastorale collective du 20 août 1935 : elle constitue une violente attaque contre les iniquités du régime. « Nous n'avons pas de crainte pour l'avenir de notre Eglise, mais tous nos soucis vont à celui de notre peuple et de notre patrie. Notre Eglise a vaincu l'antique paganisme et ne se laissera pas dominer par le nouveau. Il peut cependant arriver que la lumière de la foi abandonne des régions qui ont succombé à l'heure de l'épreuve. Persistons donc à prier pour notre peuple » (II, p. 61). Pessimisme qui s'appuyait sur les encouragements donnés par les chefs du parti aux apostasies en masse (p. 284-286). Enfin, deux ans avant le conflit mondial, cet avertissement solennel du 28 août 1938, « contre la destruction complète de la foi catholique en Allemagne » (II, p. 63-67).

Les lettres pastorales ne sont pas pour les évêques allemands le seul moyen de protestation ou de pression. Réunis à Fulda ou par le truchement des plus représentatifs parmi eux, ils dépêchent à Berlin de longues notes. La première date du mois d'avril 1936, et est adressée directement à Hitler. Sans s'occuper des conséquences,

(14) Il s'agit en particulier de la déclaration du Cardinal Innitzer, publiée le 15 mars 1938, aussitôt rétractée le 6 avril suivant, rétractation qui parut dans l'*Osservatore Romano*. Le Cardinal Van Roey parla de cet incident dans sa conférence du 19 juillet 1941, à Wavre-Notre-Dame (Ch. Leclef, *Le Cardinal Van Roey...*, p. 271).

ils ne craignent pas d'opposer à certains passages de « Mein Kampf » les attitudes d'aujourd'hui (II, p. 74). A la lecture de ce document, on reste cependant étonné de l'espoir que paraissent encore nourrir les évêques. Mais n'était-ce pas là un artifice pour obtenir meilleure audience? Nouvelle note en janvier 1937 : elle se contente de mettre en parallèle les articles du concordat et leurs violations successives (II, p. 94-98).

Mgr Neuhäusler est Bavarois. Aussi s'attache-t-il à souligner la résistance de son diocèse et particulièrement de son chef universellement connu, le Cardinal Faulhaber. Inutile de détailler ici une liste qui serait fastidieuse. Mgr Faulhaber est à la tête de la résistance de l'Allemagne, c'est un fait ; mais il applique dans son diocèse ce qu'il proclame à tous ses concitoyens. Excellent prédicateur, il aimait à lire lui-même ses lettres pastorales et ses protestations dans sa cathédrale. Le retentissement n'en était que plus grand, comme aussi la haine des plumitifs nazis (p. 44, 307 ; II, p. 71, 119-149).

Fut-il le seul évêque allemand à prendre clairement position dans le conflit entre le nazisme et l'Eglise? Non, sans doute. Nous ne pouvons oublier des hommes, comme le Cardinal von Galen, mort l'an dernier, ni l'évêque de Berlin, le Cardinal von Preysing. Il faut y ajouter : Mgr Bornewasser, évêque de Trèves, qui éleva la voix surtout durant la guerre et protesta spécialement contre la suppression des églises en Pologne occupée (p. 294) et contre la confiscation des couvents au Grand-Duché de Luxembourg et en Lorraine (p. 156) ; Mgr Michael Rackl, évêque d'Eichstätt, un prélat prédicateur lui aussi, qui à Ingolstadt, à Neuburg, dans sa ville épiscopale, osait s'exprimer sans ambages : « Pouvons-nous dire que règne en Allemagne un « Kulturkampf »? Je le crois, on peut parler de lutte, quel qu'en soit le nom ; personne qui veuille être sincère et qui voit la vérité en face ne pourra nier que nous vivons en Allemagne une terrible guerre religieuse, que deux conceptions du monde se dressent l'une en face de l'autre et se combattent à la vie à la mort » (II, p. 156-158). Citons aussi Mgr Gröber, archevêque de Fribourg e.B., célèbre à juste titre par le livre qu'il publia en 1937, *Manuel des questions religieuses actuelles* (15). Il avait en vue les questions soulevées par les essais de synthèse nationale-socialiste et leur refus des principaux dogmes catholiques, de la Bible, etc. (II, p. 201-202).

Le 3 septembre 1939, l'Allemagne entrait dans une guerre qu'elle a voulue, préméditée. Les premiers mois, les trois premières années, elle ira de succès en succès. Atmosphère de victoire qui entraînait les citoyens allemands, catholiques et non-catholiques, vers le vieux rêve de l'impérialisme germanique! Atmosphère qui déteignit particulièrement sur les militaires, même si ceux-ci étaient prêtres ou

(15) Livre publié chez Herder, Fribourg e.B., sous le titre allemand : *Handbuch der Religiösen Gegenwartfragen.*

religieux. Des témoignages formels, datant du début de l'occupation en Belgique, ne nous laissent aucun doute à cet égard. Est-ce à dire que *tous* les catholiques allemands, que la *majorité* de leur clergé se soient bercés de curieuses illusions? Certes pas. Est-ce à dire que les chefs de l'Eglise aient espéré la libération du catholicisme grâce à une victoire définitive du Reich? En aucune façon. Durant les quatre années de guerre totale, l'épiscopat allemand, toujours par la bouche de ses quelques protagonistes, a émis ses plus nettes déclarations contre le nazisme triomphant. Au sommet de cette résistance se place la lettre pastorale collective du 26 juin 1941. On pouvait y lire cette phrase terrible : « Il y va de l'existence ou de la non-existence du christianisme et de l'Eglise en Allemagne ». Avertissement redoutable, repris en particulier par plusieurs évêques ou par plusieurs groupes d'évêques. Un exemple : la lettre pastorale de l'épiscopat bavarois : d'un bout à l'autre, elle proteste contre l'interdiction des processions, l'enlèvement des derniers crucifix dans les écoles, etc. (17 août 1941) (II, p. 118). Le 22 mars 1942, « le Cardinal Faulhaber lut en personne dans sa cathédrale un appel aux fidèles, voulant par là lui donner plus de poids et éviter tout danger pour ses prêtres » (II, p. 145). Dans cet appel, aucun optimisme, mais un clair résumé de toutes les exactions commises par le nazisme aux dépens de l'Eglise, et de ses fidèles ; exactions qui s'exercent plus âprement que jamais contre les ordres religieux, en Allemagne (Westphalie, Rhénanie, Bavière, etc.) et dans les pays assimilés, dits « volkdeutsche » (II, p. 257-271).

Les hécatombes massives de malades mentaux mirent le comble à la résistance de l'épiscopat allemand. De partout fusèrent les protestations, les appels, les condamnations les plus formelles. Le 3 août 1941, Mgr von Galen prononça un sermon dans sa cathédrale de Münster. Terriblement incisif, il représente les douleurs accumulées dans les cœurs de ses ouailles par ces massacres de leurs êtres chers et innocents (II, p. 365-369). L'archevêque de Fribourg, le cardinal Bertram de Breslau, le cardinal Faulhaber, l'évêque de Limbourg a.L., celui de Trèves envoyèrent tour à tour des lettres de protestation ou s'adressèrent à leurs fidèles, surtout dans les prédications. La lettre collective du 12 septembre 1943 résumait les griefs (II, p. 373-374).

Ultimes protestations qui se perdirent dans le fracas des bombardements et la chute des monuments les plus célèbres de la Germanie. Jusqu'au bout, les évêques étaient restés à la barre, prévoyant les écueils et sentant venir la libération de l'Eglise par la destruction au moins matérielle de leur propre patrie. Terrible dilemme qui était la conséquence de tout un passé dont, après tout, les catholiques d'Outre-Rhin ne partageaient pas l'entière responsabilité. Dans un pays, dans des régions à majorité non-catholique, aux élites universitaires paganisées par les philosophies rationalistes et nationalistes, il était

quasi fatal que les catholiques dussent subir revers sur revers, jusqu'à perdre toute trace de leur vieille influence.

Insister uniquement sur la résistance de la hiérarchie serait injuste. Ses consignes ont été mises en pratique par des milliers de prêtres, de religieux et de religieuses. Ajoutons-le, cette obéissance, ils l'ont payée très cher. Est-ce à dire que tous ont été des héros, qu'il n'y eut aucune compromission, même celle d'une prudence trop soucieuse d'apaisement? Il est difficile de le juger d'après le livre de Mgr Neuhäusler. Une chose ressort clairement de cette histoire du clergé catholique sous la persécution nazie : curés et religieux, directeurs d'œuvres et aumôniers, eux surtout ont soutenu le choc des offensives nazies. Expulsion des religieux enseignants, limitation, puis interdiction du recrutement des congrégations religieuses (septembre 1940) (p. 146-148), confiscation des propriétés des couvents (dans le seul archidiocèse de Breslau, 60 en 1941) (p. 148-159), arrestations, internements, mises à mort comme traîtres, comme ennemis du peuple, comme indignes du nouveau régime, etc.

Fidèles à leur « tradition », les Jésuites ont reçu les premiers coups. En 1936, le gouvernement les impliquait dans des procès de devises. Puis, il les expulse de leurs collèges, de leurs maisons d'œuvres, etc. Longue et savante persécution qui atteignit son point critique en pleine guerre. Le parti, sous le vain prétexte de les libérer pour le ministère, avait décidé de chasser les Jésuites de la Wehrmacht. En fait, ils n'étaient plus dignes, à ses yeux, de combattre pour le peuple allemand. Manœuvre qui échoua partiellement, devant le refus de livrer les listes de Pères mobilisés et grâce à l'opposition de quelques chefs de l'armée (p. 159 et ss.). L'un des membres de la Société mourut martyr à la fin de la guerre. Le P. A. Grimm avait instruit des soldats et critiqué devant eux les doctrines nazies. Dénoncé par ces malheureux, interné par la Gestapo, il fut décapité à Berlin en septembre 1944 (pp. 163-164).

La sinistre police poursuivit de sa haine une congrégation allemande, les Pères Pallottins : sur 700 membres, plus de 50 reçurent diverses condamnations ; 18 se trouvaient à Dachau en 1945 (p. 335 et 349).

Mgr Neuhäusler a réuni quelques statistiques sur les victimes du nazisme dans le clergé. Au 3 mai 1942, Dachau comptait au moins 190 ecclésiastiques catholiques allemands et autrichiens ([16]). Le diocèse de Linz (Autriche) possédait le record des internés avec 22 prêtres. Le 15 mars 1945, à la veille de sa libération, le même camp tenait enfermés 261 prêtres séculiers allemands et 64 autrichiens ([17]) (p. 333-349).

(16) D'après la statistique de mai 1942, il y avait à Dachau 18 pasteurs protestants, la plupart curés de paroisses évangéliques (p. 347-348).

(17) Peu de hauts prélats allemands ont subi, semble-t-il, des peines d'internement. Seul, suivant l'auteur, l'évêque de Meissen (Saxe), Mgr Legge, fut condamné « pour trafic de devises » et demeura quelques mois en prison (p. 37).

Quant aux méthodes nazies, elles constituent une synthèse puissante des moyens employés par tous les régimes dictatoriaux. Le tempérament allemand leur ajouta une efficacité sans précédent. D'autant plus que les universités s'étaient acharnées depuis cinquante ans à l'étude des problèmes de psychologie et de pédagogie. De cette adaptation, ne citons qu'un exemple, celui des chansons. Sous le nazisme, elles se multiplièrent à l'infini. Ensemble imposant, destiné à atteindre tous les milieux et à leur inspirer le nouveau style de vie. Les auteurs exploitèrent tous les thèmes : chants anti-chrétiens comme le « Schwarze Fahne » (p. 120-122), chants de dérision ou de mépris, tournant en ridicule le clergé, la vie religieuse, etc. (p. 131-132), les saints (p. 290), ou mêlant dans leur haine commune « l'infamie juive et le tas de gredins noirs » (sic) (p. 331). Méthode merveilleusement adaptée à un peuple qui aime à chanter, à se réunir pour goûter l'expression rythmique du chœur. Méthode aussi qui réussissait, plus que les plus beaux discours, à corrompre les mentalités et à les modeler graduellement d'après les principes du nouveau régime !

Pour remplacer le christianisme, Ludendorf et d'autres illuminés s'inspirèrent de la mystique du vieux paganisme allemand. Au delà de ces vagues conceptions, le nazisme ne tendait rien moins qu'à dresser en face de l'Eglise chrétienne une autre Eglise, l'Eglise nationale allemande. Un programme de trente points prévoit un clergé, un culte, un livre sacré, évidemment « Mein Kampf » ! Le baptême devient un serment des parents : ils éduqueront le nouveau-né d'après les doctrines nazies ; la confirmation se transforme en une cérémonie qui accompagne la fin de l'écolage, etc. (p. 286-288).

Sinistre tentative qui rappelle les cultes révolutionnaires, celui de la Raison ou de l'Etre Suprême, mais en moins ridicule et en plus dynamique.

Un dernier document très suggestif de la méthode nationale-socialiste. En dix paragraphes, un long rapport, « très secret » et destiné aux membres de la Gestapo du Sud-Ouest de l'Allemagne, examine le terrain de la lutte contre le christianisme et les moyens de l'anéantir. Les cinq premiers paragraphes exposent doctrines et institutions catholiques, leurs instruments de défense et d'action. Au fur et à mesure de l'exposé, le rapport indique la façon la plus concrète de les combattre. On passe ensuite à des informations sur les Eglises protestantes, la manière de les rendre inoffensives, surtout par le fractionnement. Un paragraphe traite des nouveaux mouvements religieux nationalistes ([18]), à protéger cette fois. Après avoir démontré l'illégalité des Eglises, le rapport se termine par un aperçu sur la puissance financière de l'Eglise : les terres ecclésiastiques com-

(18) Le *Mouvement de la Foi Allemande* comptait, au 1er janvier 1937, 20.000 adhérents (p. 376).

prendraient en Allemagne une superficie de un million d'hectares. Le plan de combat est quadriennal : en 1942, le christianisme sera près de disparaître ; en tout cas, il aura perdu toute influence dans l'Allemagne dévouée corps et âme au nazisme... ! (p. 360-382).

Entraîné par la lutte pour le maintien de ses œuvres, le clergé allemand ne pouvait fonder beaucoup de nouvelles organisations d'entr'aide, etc. L'une d'elles mérite cependant notre attention. Comme en Belgique, en Hollande et en France, les catholiques allemands secoururent les juifs traqués par le régime. Dans ce but, ils créèrent le « Paulus-Bund », destiné aux juifs convertis. Fondée en 1933, l'œuvre se développa au cours de la persécution. En 1937, elle entra en relations avec un comité américain chargé de faciliter l'immigration de ces judéo-chrétiens aux Etats-Unis. Effort de pure charité qui causa cependant des victimes. Un des principaux animateurs, le P. Grösser, des PP. Pallottins, mourut des suites de son emprisonnement par la Gestapo (II, p. 389-398).

Avant de narrer les hauts faits du clergé de son pays, Mgr Neuhäusler veut dissiper certains malentendus. Quelle forme de résistance trouvons-nous en Allemagne, se demande-t-il? La réponse est nette : « Il ne s'agit ici que de résistance spirituelle qui oppose deux conceptions de vie » (p. 10). Mais, comment le peuple allemand, surtout les chrétiens allemands, se sont-ils tus devant les horreurs des camps de concentration, les infamies perpétrées dans les pays occupés? Le prélat l'avoue : peu de ses compatriotes, même les plus éminents, connaissaient ces crimes. Lui-même, spécialiste des questions nazies, dut attendre son incarcération à Dachau pour en savoir quelque chose. D'où provient une telle ignorance, presque invraisemblable aux yeux du moins prévenu? Pour l'auteur, elle s'explique par le climat de terreur dont la Gestapo et le régime sont les responsables conscients. Terreur et contrainte dans tous les domaines : « chaque mot prononcé provoque un danger, jusqu'à et y compris la mort » (p. 13). Climat de division à l'intérieur : « Les catholiques du Sud ne savaient pas ce qui se passait dans le Nord ou à l'Est » (p. 14). Régime de censure, de continuelle surveillance : conversations, lettres, etc. A tout prix, la Gestapo s'était arrangée pour éviter les indiscrétions. Les prisonniers libérés se refusaient à toute déclaration, et pour cause. La moindre plainte leur aurait coûté cher (p. 19-20). D'ailleurs, les Allemands qui vécurent dans les camps de concentration, le Père jésuite Lenz, par exemple (p. 21), ne se sont pas toujours rendu compte des méfaits commis dans leur voisinage immédiat. Multipliés, spécialisés au cours de la guerre, entretenus par l'apport constant de milliers d'étrangers, les bagnes, Neuengamme, Buchenwald, Oranienburg, Bergen-Belsen, etc., n'ont pas joui en Allemagne d'une plus grande notoriété. Immense organisation du silence! Que de compromissions ne suppose-t-elle pas! Au prix de combien de lâchetés ne s'est-elle pas réalisée!

La défense, présentée par Mgr Neuhäusler, ne nous satisfait pas entièrement. Les premiers camps de concentration datent de 1934 et 1935. Comment les gens bien placés ont-ils pu ignorer durant dix ans les sévices de ces enfers? Au cours de la guerre, l'abondance de ceux-ci réussit-elle à échapper à tous les regards? Quant au silence obligé des quelques rescapés, nous y croyons volontiers, et les exemples apportés par l'auteur confirment ce que nous savions par ailleurs. Cependant, n'y en a-t-il aucun qui, dominant sa peur, confia à ses chefs religieux les horreurs dont il avait été témoin? Dans cette hypothèse, le silence de la hiérarchie est d'autant plus difficile à expliquer. Mais, ce que ne dit pas l'auteur, pareille protestation, utile pour le prestige, n'aurait produit sans doute aucun résultat. Peut-être même le sort des prisonniers en aurait-il été douloureusement aggravé.

En détaillant les événements du nouveau Kulturkampf, l'auteur ne dépasse que rarement le point de vue purement religieux : opposition de l'épiscopat, résistance du clergé séculier et régulier ; à tout prendre, les œuvres sociales et celles de jeunesse ne prennent qu'une faible part de son attention. Il n'étudie que çà et là les combats soutenus par les laïques catholiques. Il omet en particulier de nous parler de la chute du Centre catholique allemand. Or, ce puissant parti politique, qu'on le veuille ou non, formait un des meilleurs remparts de l'Église contre ses ennemis. Ses cadres se composaient de laïques de premier plan. Nous aurions aimé que l'auteur nous éclaire, documents à l'appui, sur les raisons qui militèrent en faveur de l'abandon du Centre par le clergé. L'Église, nous le comprenons, devait écarter alors les accusations réitérées de « catholicisme politique ». Cette nécessité temporaire exigeait-elle l'effacement de chrétiens dont beaucoup étaient entrés dans la politique à l'instigation de leurs pasteurs? L'auteur, croyons-nous, ne se serait pas écarté de son sujet en nous éclairant sur ce problème.

Mgr Neuhäusler ne nous dit rien non plus des négociations qui entourèrent la signature du concordat. Pourquoi la hâte mise par le Vatican à conclure ce traité? Ne pouvait-on pas, avant 1933, voir clair dans le jeu du nazisme? Aucun mot dans cet ouvrage sur le rôle joué par l'épiscopat allemand dans cette douloureuse histoire. Désira-t-il la conclusion de cet acte diplomatique? Un accord à l'amiable avec Hitler eût peut-être suffi à régler les principaux litiges, sans compromettre l'avenir. Autant de problèmes importants laissés sans solution par l'auteur.

Cette « somme » de la résistance du catholicisme allemand possède donc, à côté de ses grands mérites, des lacunes et des imperfections. L'auteur ne se nourrissait pas d'illusions. « En dépit de mes recherches et des documents recueillis, écrit-il dans son introduction, il reste en bien des points des lacunes considérables ».

Nous devons cependant remercier Mgr Neuhäusler. Grâce à lui, les catholiques de tous les pays pourront suivre pas à pas la lutte de leurs frères d'Allemagne. Puisse l'effort de l'auteur ne pas rester incompris ! Puissent les souffrances de ses coreligionnaires rencontrer sympathie active ! Dans un monde encore bien malade, dans une Europe qui se relève avec peine d'une terrible secousse, les catholiques, il est grand temps, doivent se reconnaître et serrer les coudes. Ils doivent spécialement aider ceux des leurs qui en ont le plus besoin. Les catholiques allemands sont de ceux-ci. Seul le christianisme peut relever une Allemagne, sans recréer le danger allemand. Mais, pour ce faire, les catholiques allemands n'ont-ils pas le droit de compter sur l'esprit de justice et de charité de leurs frères d'Europe ? Que nos catholiques belges ne l'oublient pas (19) !

Le nazisme a trouvé de fermes ennemis dans le clergé catholique de Belgique, de Hollande et d'Allemagne. La Pologne, le Danemark, la France (ici, avec plus de réserves), la Grèce même, confirmeraient sans doute ce fait, difficile à contredire. Pourquoi cette résistance ? Parce que le nazisme s'oppose à l'essence même de l'Eglise, du christianisme ; son universalité, son caractère surnaturel, son respect de la personne humaine et de sa liberté fondamentale, le nazisme niait tout cela.

Les livres parcourus nous rapportent plus que des condamnations verbales. Les membres de l'Eglise se sont compromis en grand nombre dans la lutte la plus concrète, comme la plus humble. Les centaines de victimes, prêtres, religieux, religieuses qui ont donné leur vie pour leur idéal, en sont la preuve immédiate. Dans les pays occupés, Belgique et Hollande, le clergé a rempli avec courage son rôle traditionnel de soutien du patriotisme. De lui, la nation, même les non-catholiques, attendait des consignes ; chez lui, elle cherchait aide et refuge. Les documents sont clairs : le clergé des deux Pays-Bas ne s'est pas soustrait à ces tâches. Il a refusé dans la pratique de rester « à la sacristie », comme le voulaient nazistes et collaborationnistes.

Un souhait final ! Que les autres pays, soumis aux attaques nazies, ne tardent pas à nous raconter les actes de leur clergé, surtout à en publier les principaux documents ! Sans cela, l'histoire de l'Eglise en Europe de 1940 à 1945 risque de s'atrophier et de manquer de réalisme.

Louvain. Edouard Hambye, S. I.

(19) A ce sujet, nous nous permettons de signaler la rencontre à Munster (Westphalie), en janvier 1947, de professeurs et étudiants catholiques et protestants. La délégation anglaise, la plus nombreuse, comptait dix-sept membres, dont onze catholiques. Pas un seul Belge, ni un seul Hollandais, quelques Français, Suisses et Danois. Cette absence de représentants de notre pays est regrettable. A moins, que l'on n'ait négligé d'inviter universités et associations d'étudiants à envoyer leurs délégués. Cfr les rapports et discussions de cette conférence publiés par la revue anglaise « The Sword », février 1947.

UNE EXPERIENCE RELIGIEUSE : LE GRAND RETOUR

Depuis quatre ans, quatre statues identiques d'une Vierge, désormais appelée Notre-Dame du Grand Retour, ont sillonné, en France, 77 diocèses, visitant villes et villages, semant à profusion conversions, guérisons, faveurs.

Les églises devenues soudain trop étroites, d'étonnantes rivalités dans la générosité, de grands concours de peuple sur les routes, des sacrifices et des pénitences, même extérieures, comme de marcher pieds nus ou les bras en croix, d'innombrables veillées nocturnes de prières, aboutissant, par exemple, dans la banlieue de Paris, à une démonstration unique de piété, au stade de Colombes, avec 120.000 personnes, voilà une série de faits qui méritent attention.

Par-dessus tout, une imposante masse de conversions, éclosant partout dans les villes, dans les villages. On cite, à Saint-Maurice de Reims, une messe réunissant 600 communions, dont 200 « retours ». Sans être partout la même, la proportion des conversions est toujours digne d'intérêt.

Comment ce mouvement a-t-il commencé ?

Il faut remonter à 1938. Tous les quatre ans, il y a, en France, un congrès marial ; en 1938, la ville de Boulogne fut choisie, comme centre du Congrès. Plusieurs raisons légitimaient ce choix : le treizième centenaire de l'arrivée mystérieuse d'une statue de Notre-Dame dans une barque, origine du pèlerinage, le troisième centenaire du geste de Louis XIII, vouant à Marie le Royaume de France : d'où le nom de « Vœu de Louis XIII ».

Pour amorcer les fêtes qui se préparaient, l'idée vint de faire sculpter quatre statues de Notre-Dame, en s'inspirant de la Vierge nautonière de Boulogne. Elles parcoururent le diocèse d'Arras, récoltant des centaines de milliers de cœurs en métal, genre ex-voto, et qui contenaient les suppliques des fidèles.

Le Congrès terminé, les statues se dirigèrent vers l'intérieur de la France ; le souvenir des foules pieuses incitait à répandre les bénédictions de la Vierge sur d'autres populations. A vrai dire, il n'y avait aucun plan d'ensemble. L'une de ces statues entreprit le pèlerinage des cimetières militaires de l'ancien front de guerre 1914-1918. Au moment du conflit de 1939, elle se réfugia à l'abbaye d'Igny (Reims).

En 1942, le Congrès marial se tint au Puy le 15 août. Sa préparation comportait l'acheminement des Vierges locales les plus célèbres de la zone libre. C'est alors que naquit l'idée d'appeler la Vierge de Boulogne cachée à Igny. Providentiellement, elle traversa la ligne de démarcation et fut reçue avec enthousiasme dans la cité mariale du Puy. Après le Congrès, sur une suggestion de Son Excellence Mgr Martin, le Père Ranson, S. J. et les routiers qui étaient allés chercher Notre-Dame à Igny, nu-pieds, en signe de pénitence, reprirent leur route vers Lourdes. La statue d'un poids de 160 Kgs, haute de 1 m. 60, large de 1 m. 25, était tirée sur une remorque à deux roues de vélo. Le pèlerinage fut dur, les étapes longues, les routes difficiles. N'importe, les pèlerins arrivèrent à Lourdes en septembre. Que ferait-on de la statue ? Nul ne le savait. L'heure de la Providence allait cependant bientôt sonner.

En décembre 1942, le Pape, ému de la grande angoisse où se débattait l'univers, confie le monde entier au Cœur Immaculé de la Très Sainte Vierge, par un acte de consécration désormais célèbre.

Les nations imitent ce geste, et la France choisit, pour sa donation à

Marie, la date du 28 mars 1943. Ce jour-là aussi, le Grand Retour était né. En effet, en ce jour précis, la Statue de Lourdes prit son départ, allant à travers la France, à la conquête des cœurs, de chaque cœur en particulier. Une croix imposante fut bénite par Son Excellence Mgr Choquet, évêque de Lourdes. Le modeste cortège se mit en branle et les merveilles commencèrent.

Sous le signe de la prière et de la pénitence, villes et bourgades se groupèrent en longues files, implorant le pardon de leurs fautes. Il s'agissait d'obtenir le « Grand Retour » : retour de la France à l'Eglise, des Français au Christ, retour de la Paix dans la patrie opprimée, retour aussi des prisonniers dans leurs familles. Certains comprenaient seulement : retour de la Vierge à Boulogne.

Bientôt, l'idée s'emparait de la France : de partout on demandait le passage du Grand Retour. Alors les trois autres statues partirent de Brive, de Dieulivol, de Notre-Dame de Grâce, chacune se traçant une voie différente.

Le long du parcours se développait un intense travail apostolique, réclamant la collaboration de plusieurs missionnaires. On mit alors à contribution les ordres religieux, de pair avec les missionnaires diocésains et même certains curés ou vicaires, libérés de leurs paroisses pour un temps.

Actuellement, une statue est dans le diocèse d'Agen, une autre dans le Jura, une troisième dans le Soissonnais, la quatrième en Corse. Chacune est accompagnée d'une équipe de quatre ou cinq prêtres et deux routiers. Déjà la Hollande, l'Italie, la Guadeloupe, le Canada veulent le Grand Retour !

On quitte une paroisse vers 9 heures en se dirigeant vers une paroisse voisine. A mi-distance de la paroisse d'accueil, le cortège d'accompagnement rencontre un cortège venu en sens inverse : c'est la jonction. La statue, tirée sur un char par une dizaine d'hommes, se place au milieu de la route ; un missionnaire présente à la nouvelle paroisse la statue d'abord, puis la croix qui précède le cortège. Aussitôt, la foule s'agenouille et l'on prie à haute voix. On adresse des adieux à la paroisse qui a amené la statue ; puis on se remet en chemin, en priant et en chantant. Personne n'est obligé de marcher nu-pieds, mais il n'est pas rare de voir des gens de toute condition accomplir cette pénitence douloureuse.

A l'arrivée dans l'église, un missionnaire expose plus longuement le but du pèlerinage et donne les précisions relatives à la messe et aux prières qui vont se prolonger. La consécration au Cœur Immaculé de Marie demeure toujours le point central de la cérémonie. Aussitôt après cet exposé commencent les confessions. La messe est dirigée par un missionnaire. Au moment de la communion, tous lisent la consécration à haute voix. Après la messe, la prière reprend ; ceux qui le désirent se relaient auprès de Notre-Dame ; le Rosaire est prié, chanté et médité.

Vers 3 heures de l'après-midi, tandis que la prière a continué sans interruption, on fait les adieux et le cortège reprend sa marche avec le même cérémonial que le matin. Vient en tête le crucifix, porté par un homme qu'entourent deux ou trois autres, ordinairement des notabilités de la paroisse. On en a vu qui, par respect, portaient la croix avec des gants blancs. Derrière eux marchent les enfants ; ensuite le groupe des jeunes filles, précédées par les étendards des deux saintes protectrices de la France : sainte Jeanne d'Arc et sainte Thérèse de l'Enfant Jésus ; les dames, enfin les hommes et jeunes gens, suivis des enfants de chœur et du clergé : la statue clôt le cortège sur son char que tirent, parfois avec difficulté, de jeunes hommes.

Avant que tombe le soir, on est arrivé à la nouvelle église et l'on y pénètre en entraînant toute la bourgade ou toute la ville qui se presse jusque dans les coins du sanctuaire. Un missionnaire lance les acclamations à Notre-Dame, puis expose le but de la soirée et le déroulement des cérémonies. Immédiatement suivent les confessions. « J'étais venu pour voir et il n'était pas question de me confesser. Maintenant, je dois le faire : je m'y sens poussé ». Que de fois les missionnaires ont entendu cette parole ! C'est comme une réponse à la demande du Pape dans l'acte de consécration : « Accordez-nous les grâces qui peuvent en un instant convertir le cœur des hommes ! »

Vers 7 h. 1/2, des prêtres des environs remplacent au confessionnal les missionnaires qui vont prendre ensemble leur repas et se reposer quelque peu. A 9 h. 1/2, ils seront de retour. La prière n'a cependant pas cessé un seul instant depuis l'arrivée. Elle se continuera toute la nuit jusqu'au départ au matin. A 10 h. 1/2, la grande veillée commence, annoncée par la sonnerie solennelle des cloches ; cette veillée n'est pas une prédication, mais une prière, « dirigée » par un missionnaire. A minuit, devant l'assistance toute vibrante des émotions de la prière en commun, se célèbre la messe de communion et l'on récite la consécration au Cœur Immaculé de Marie : enfin chacun vient vénérer la statue et dépose au pied de la Vierge, dans la barque sur laquelle elle est dressée, le témoignage de sa consécration. Une partie de l'assistance s'écoule, d'autres se groupent auprès de Notre-Dame et continueront la prière à haute voix.

De chaque côté du chœur, une garde d'honneur de jeunes filles se tient debout auprès des deux étendards. Aux quatre coins de la statue des hommes se relaient et se campent fièrement. Ils ont en main le chapelet qui leur a été distribué ainsi qu'à tous les hommes de la paroisse (dix tonnes de chapelets furent données gratuitement ainsi depuis le 28 mars 1943).

Rien de plus varié que la prière. Les fidèles entonnent le quatrain qui annonce le mystère, écoutent la lecture de la méditation, puis reprennent en chœur la récitation de la dizaine et chantent le *Gloria Patri*. On ajoute deux refrains de cantiques populaires et le *Parce Domine*, psalmodié debout, les bras en croix. On entrecoupe aussi le Rosaire par d'autres chants et par les litanies.

Le Grand Retour fut, à l'origine, la réponse filiale des Français à l'appel de la consécration mariale universelle : réponse généreuse d'un peuple particulièrement cher à Notre-Dame : ne lui prodigua-t-elle pas, au siècle dernier, les manifestations de sa tendresse ? Apparitions de la Rue du Bac, annonçant les bénédictions de la Médaille miraculeuse ; événements de Notre-Dame des Victoires à Paris : conversion de toute une paroisse suivant de près la consécration au Cœur Immaculé de Marie, que Notre-Dame elle-même avait suggérée au saint curé Mr Dufriche-Desgenette ; apparitions de la Salette où la Vierge montra toute sa douleur devant les fautes commises par son peuple ; apparitions de Lourdes où retentit l'appel à la prière et à la pénitence ; apparitions de Pontmain qui renouvelèrent l'encouragement à redoubler de prière.

La France a beaucoup prévariqué : quelle nation pourrait se croire sans iniquité ? Mais la France est aussi le premier pays à avoir osé le geste d'une pénitence, qu'on peut bien appeler maintenant nationale.

Le Grand Retour, chaque jour mieux compris, sans abandonner sa méthode, s'est ainsi pratiquement mué en une vaste mission qui obtient la faveur populaire : elle parvient à atteindre la masse.

La préparation du passage de Notre-Dame prend l'allure d'un événement dont on sait qu'il sera inoubliable. Que de fois, n'avons-nous pas entendu

dire : « On n'en ferait pas autant pour le Président de la République ». Des esprits chagrins maugréent : « On n'a pas aussi bien reçu nos prisonniers ! » Ce ne sont pas seulement des localités qui se remuent : les préfets des départements sont alertés et ne résistent pas à l'enthousiasme de la population. Au maire de Lillebonne (Seine-Inférieure) qui veut s'opposer au passage de Notre-Dame le préfet répond : « Le Grand Retour, étant un mouvement national, ne peut être interdit ».

Quelle fièvre dans l'ornementation pour le passage de la Vierge ! Combien d'indifférents, voire d'hostiles à la religion, ont aidé à placer les arcs de triomphe, les guirlandes, les fleurs, les découpages en papier ! Dans telle ville, le local rouge avait arboré deux bannières pieuses. Au milieu du feuillage, la chapelle anglicane avait exposé, sur le seuil, un joli voilier, avec des branchages verdoyants. Sur le lac de Genève, un superbe bateau, pavoisé aux couleurs françaises et helvétiques, transportait, de Saint Gingolph à Thonon, Notre-Dame et son char ; le bateau était prêté gracieusement par un Suisse, de religion protestante.

Comment expliquer ces résultats ? Beaucoup de nos contemporains sont trop pris par leurs occupations, trop accaparés par les soucis matériels et par les continuelles « distractions » de la vie quotidienne. Vous ne pouvez plus espérer les voir venir patiemment, dix jours de suite, aux instructions d'une mission. Mais ils déploieront volontiers un gros effort limité à une journée. Des hommes qui traînent le poids d'une conscience coupable depuis des années, n'attendent que l'arrivée de la Vierge et des missionnaires pour se délivrer : qu'un mot d'encouragement les y invite, et voilà la conversion. « Enfin, vous voilà ! » disait l'un d'eux, « il y a quarante ans que je vous attendais ! Il me fallait un missionnaire. Enfin vous êtes là ! »

Pour beaucoup, le Grand Retour est l'occasion d'une seconde « première communion ». Sans lui, ils auraient continué à vivre de l'acquis de leur première communion « solennelle ». Témoin cette petite vieille de 86 ans qui, depuis 73 ans, n'avait plus fait ses Pâques ! Depuis sa première communion ! Quand bien même le Grand Retour n'aurait obtenu que ces nouvelles communions, aurait-il été vain ?

De plus, cette communion est admirablement préparée. Sans doute, tous n'ont pas assisté aux exercices du triduum qui précède l'arrivée de Notre-Dame. Mais depuis des semaines, le curé en a parlé en chaire à ses paroissiens ; diverses industries ont été mises en œuvre pour faire connaître et désirer le passage de Notre-Dame du Grand Retour ; des décorations ont été suggérées ; la paroisse s'est remuée, on a vu les gens rivaliser d'ingéniosité. N'était-ce pas, à la portée de tous, une préparation contagieuse à la grâce toute proche ? Le jour venu, les fidèles ont accompli une marche assez longue, ordinairement de 6 à 7 Kms, pour aller chercher la Vierge ; ils ont prié tout le long du chemin, ils ont prié à l'église, ils ont fait des pénitences ou du moins en ont vu faire par d'autres ; le missionnaire a préparé les confessions, la communion, dirigé l'action de grâces. Tout le jour ou toute la nuit, la paroisse s'est enveloppée de prières et de pénitences. Le mot d'ordre des missionnaires, en effet, n'est pas de « prêcher », mais de « faire prier ». Il se produit ainsi une véritable concentration de forces spirituelles de la localité, avec un profit surnaturel surprenant.

Conquis en un minimum de temps, ces résultats seront-ils solides ? Peut-on avoir l'espérance que « cela durera » ?

Après une mission ordinaire, « est-ce que cela dure » ? Nul missionnaire, nul curé ne se berce d'illusions... Or, on peut assurer que la si courte visite de Notre-Dame à son peuple produit un fruit spirituel souvent bien supérieur à celui d'une mission. Nombreux sont les curés qui, cette année même,

nous ont fait part de conversions, survenues plusieurs jours, plusieurs semaines après le passage de Notre-Dame ; de plus, il y a eu accroissement d'assistance à la messe du dimanche.

A M.-S., dans les Alpes Maritimes, un an après le Grand Retour, on peut encore en sentir le bienfait, précisément par cette fidélité à l'assistance à la messe. « Cela a mieux donné que la mission » (Clichy). — « Il y eut plus de monde qu'à la mission » (Basilique St Denis).

Il est évident que les fruits du Grand Retour sont meilleurs là où l'on s'est mieux préparé, là où l'on a cherché à entretenir le grand effort d'un jour. Il existe en effet une technique de préparation, une technique de persévérance dans l'effort initial.

En particulier, nous avons vu réussir splendidement les « veillées familiales » : de petites statues de Notre-Dame sont portées d'une maison à l'autre. Dans chaque maison la statue demeure une journée et une nuit complète, réunissant autour d'elle, le soir, la famille et les voisins, les locataires des étages, des quartiers : ensemble, en se servant du manuel des « veillées », on prie une heure ou davantage. A Saint-Michel (Aisne), 550 maisons ont ainsi reçu Notre-Dame. A Pau (37.000 hab.), 160 statuettes furent réparties entre 80 quartiers. A la réunion finale, l'église se révéla trop petite : toute la ville y était ! Or, ces veillées peuvent se faire, bien avant ou bien après le Grand Retour.

Il nous semble qu'une des meilleures initiatives à prendre consisterait à organiser, après le passage de Notre-Dame du Grand Retour, une mission d'approfondissement. En effet, au moment des adieux, c'est merveille de constater l'émotion qui gagne les fidèles, lorsqu'ils voient la statue s'éloigner sur la route : son départ, au milieu de la prière, est encore une prédication. Que de regrets on entend ! Tel curé de Haute-Savoie pleure devant nous, au moment où nous nous en allons : « Vous nous quittez déjà ! Pourquoi ne restez-vous pas plus longtemps ? Oh ! restez, je vous prie ! ». On nous dit : « C'est dommage que ce soit si rapide : c'est maintenant qu'il faudrait exploiter le bien accompli ! ».

C'est en répondant à ces désirs qu'une mission jouirait de la faveur populaire ; elle devrait avoir lieu après le Grand Retour et en utilisant les méthodes de celui-ci.

Le Pape, recevant en audience les dirigeants du Grand Retour, le 22 novembre 1946, leur dit : « Vous attendez de nous une consigne. Bien volontiers, nous vous la donnons. Elle tient tout entière dans ce seul mot : Persévérez ! Persévérez, c'est-à-dire ne vous arrêtez pas en chemin avant d'avoir atteint le but ; persévérez, c'est-à-dire suivez toujours la voie étroite où vous vous êtes engagés ; persévérez, c'est-à-dire restez fidèles à Celle qui vous a guidés jusqu'ici et par qui vous conduirez les âmes à votre suite vers l'éternel salut... Marchez toujours en avant ! ».

Lorsque les missionnaires, aux heures d'étape, se demandent quelle est la raison de tant de succès surnaturels, en face desquels toute fatigue paraît mesquine, il n'y a qu'une voix pour proclamer : « Elle, Elle seule est porteuse de grâce. Elle seule règne sur les cœurs. Elle seule les ramène à Jésus ! »

Charleroi.

M. ROLLAND, S. J.
Missionnaire du Grand Retour.

ACTES DU SAINT-SIEGE

ACTES DU SOUVERAIN PONTIFE

Constitution Apostolique « Provida Mater Ecclesia », du 2 février 1947, « au sujet des Etats canoniques et des Instituts séculiers de perfection chrétienne ». — (*Osservatore Romano*, 14 mars 1947).

Nous avons traduit en français la première partie de cet important document, mais nous laissons dans son texte latin la loi proprement dite. Nous ajouterons un bref commentaire, où l'on pourra trouver un aperçu des principales doctrines exposées par la Constitution et un résumé de la nouvelle loi.

Pie Evêque
Serviteur des serviteurs de Dieu,
Pour perpétuelle mémoire

Zèle constant de l'Eglise envers la vie religieuse (1).

L'Eglise Mère attentive, regardant comme ses enfants de prédilection (2) ceux qui dévouent leur vie entière au Christ leur Seigneur et le suivent par la voie libre et austère des conseils, a toujours mis tout son zèle et sa maternelle affection à les rendre dignes de cette surnaturelle intention et d'une vocation si angélique (3), ainsi qu'à ordonner sagement leur manière de vivre. C'est ce que démontrent abondamment, depuis les origines jusqu'à nos jours, les textes mémorables des Pontifes, des Conciles et des Pères, ainsi que le cours entier de l'histoire ecclésiastique et tout l'ensemble de la discipline canonique.

L'effort doctrinal et apostolique de l'Eglise pour diriger et aider la pratique des conseils date des tout premiers temps.

Et en effet, dès le berceau du Christianisme, le magistère lui-même de l'Eglise s'est employé à illustrer les appels à la perfection, exprimés dans la doctrine et les exemples du Christ (4) et des Apôtres (5) et a enseigné

(1) Nous traduisons le texte latin publié par l'*Osservatore Romano* du 14 mars 1947. Les sous-titres sont de nous. Les notes (2) et suivantes sont celles de la Constitution Apostolique.

(2) Pius XI, *Nuncium radiophonicum*, 12 febr. 1931 (ad religiosos). Cfr *A.A.S.*, XXIII, 1931. p. 67.

(3) Cfr Tertullianus, *Ad uxorem*, lib. I, c. IV (PL, I, 1281) ; Ambrosius, *De virginibus*, I, 3, 11 (PL, XVI, 202) ; Eucherius Lugdun., *Exhortatio ad Monachos*, I (PL, L, 865) ; Bernardus, *Epistola CDXLIX* (PL, CLXXXII, 641), id., *Apologia ad Guillelmum*, c. X (PL, CLXXXII, 912).

(4) *Mt.*, XVI, 24 ; XIX, 10-12, 16-21 ; *Mc.*, X, 17-21, 23-30 ; *Lc.*, XVIII, 18-22, 24-29 ; XX, 34-36.

(5) *1 Cor.*, VII. 25-35, 37-38. 40 ; *Mt.*, XIX, 27 ; *Mc.*, X, 28 ; *Lc.*, XVIII, 28 ; *Act.*, XXI, 8-9 ; *Apoc.*, XIV, 4-5.

avec sûreté la manière dont se devait conduire et régler la vie vouée à la perfection. D'autre part, par son action et son ministère, elle a intensément favorisé et propagé le don plénier et la consécration au Christ. C'est ainsi que, dès les premiers temps, les communautés chrétiennes offraient spontanément aux conseils évangéliques une bonne terre toute prête à recevoir la semence et assurée des meilleurs fruits (6), et peu après, comme il est facile de le démontrer par les Pères Apostoliques et par les écrivains ecclésiastiques les plus anciens (7), la profession publique de la vie parfaite se développa tellement dans les diverses Eglises, que ceux qui la pratiquaient commencèrent dès lors à apparaître, dans le sein de la société ecclésiastique, comme un ordre, une classe sociale reconnue sous les divers noms d'ascètes, de continents, de vierges, etc., et objet d'éloges et de vénération (8).

Dans la suite des siècles, la discipline canonique développa et encouragea la profession publique des conseils, soit individuelle, soit surtout sous sa forme « pleinement achevée » et « plus pleinement publique » de la communauté érigée par l'Eglise elle-même.

Au cours des siècles, l'Eglise, fidèle au Christ son Epoux et toujours semblable à elle-même, développa graduellement, sous la conduite du Saint-Esprit, d'un pas sûr et ininterrompu, la discipline de l'état de perfection, jusqu'à la promulgation du Code actuel de Droit canonique. Penchée maternellement sur ceux de ses enfants qui d'un cœur généreux professaient extérieurement et en public, bien que sous des formes diverses, la vie parfaite, elle ne cessa jamais d'encourager de toute manière une résolution si sainte, et cela dans une double direction. D'abord la profession individuelle de perfection, toujours cependant émise à la face de l'Eglise et d'une manière publique — telle cette antique et vénérable bénédiction et consécration des Vierges (9), qui s'accomplissait selon les rites liturgiques — fut par l'Eglise elle-même non seulement reçue et reconnue, mais munie de règles sages, fermement défendue et pourvue même de nombreux effets canoniques. Pourtant les faveurs de l'Eglise se tournèrent surtout, et à bon droit, vers cette profession pleinement achevée et plus strictement publique de vie parfaite, réalisée dans les premiers temps qui suivirent la paix constanti-

(6) *Lc.*, VIII, 15 ; *Act.*, IV, 32, 34-35 ; *1 Cor.*, VII, 25-35, 37-38, 40 ; Eusebius, *Historia ecclesiastica*, III, 39 (PG, XX, 297).

(7) Ignatius, *Ad Polycarp.*, V (PG, V, 724) ; Polycarpus, *Ad Philippen.*, V, 3 (PG, V, 1009) ; Iustinus Philosophus, *Apologia I pro christianis* (PG, VI, 349) ; Clemens Alexandrinus, *Stromata* (PG, VIII, 224) ; Hyppolitus, *In Proverb.* (PG, X, 628) ; id., *De Virgine Corinthiaca* (PG, X, 871-874) ; Origenes, *In Num. hom.*, II, 1 (PG, XII, 590) ; Methodius, *Convivium decem virginum* (PG, XVIII, 27-220) ; Tertullianus, *Ad uxorem*, lib. I, c. VII-VIII (PL, I, 1286-1287) ; id., *De resurrectione carnis*, c. VIII (PL, II, 806) ; Cyprianus, *Epistola XXXVI* (PL, IV, 327) ; id., *Epist.* LXII, 11 (PL, IV, 366) ; id., *Testimon. adv. iudeos*, lib. III, c. LXXIV (PL, IV, 771) ; Ambrosius, *De viduis*, II, 9 et sqq. (PL, XVI, 250-251) ; Cassianus, *De tribus generibus monachorum*, V (PL, XLIX, 1094) ; Athenagoras, *Legatio pro christianis* (PG, VI, 965).

(8) *Act.*, XXI, 8-10 ; cfr Ignatius Antioch., *Ad Smyrn.*, XIII (PG, V, 717) ; id., *Ad Pblyc.*, V (PG, V, 723) ; Tertullianus, *De virginibus velandis* (PL, II, 935 sqq.) ; id., *De exhortatione castitatis*, c. VII (PL, II, 922) ; Cyprianus, *De habitu virginum*, II (PL, IV, 443) ; Hieronymus, *Epistola LVIII*, 4-6 (PL, XXII, 582-583) ; Augustinus, *Sermo CCXIV* (PL, XXXVIII, 1070) ; id., *Contra Faustum Manichaeum*, lib. V, c. IX (PL, XLII, 226).

(9) Cfr Optatus, *De schismate donatistarum*, lib. VI (PL, XI, 1071 sqq.) ; Pontificale Romanum, II : *De benedictione et consecratione Virginum.*

nienne et émise au sein d'associations et de communautés érigées avec la permission, ou l'approbation ou sur l'ordre de l'Eglise elle-même.

La vie religieuse canonique est si intimement unie à l'histoire de la sainteté et de l'apostolat catholique, qu'une législation toujours plus achevée en a fait d'abord une des pierres angulaires du Droit des Personnes...

Personne n'ignore l'intime compénétration qui associe l'histoire de la sainteté dans l'Eglise et de l'apostolat catholique avec celle de la vie religieuse canonique, telle que, sous l'impulsion vivifiante de la grâce du Saint-Esprit, elle ne cessa de croître et de s'affermir, étonnamment variée au sein d'une unité toujours plus profonde et plus efficace. Il n'est pas surprenant que l'Eglise ait suivi fidèlement, aussi sur le terrain des lois, ce mouvement que la sage Providence divine indiquait si nettement et qu'elle ait entouré de vigilance et délibérément ordonné l'état canonique de perfection, au point d'élever sur lui, comme sur un de ses fondements angulaires, l'édifice de la législation ecclésiastique. De là vient que tout d'abord l'état public de perfection fut compté parmi les trois principaux états ecclésiastiques et que l'Eglise ne prit pas d'autre base que cet état lui-même, pour définir le second ordre ou degré canonique de personnes (can. 107). Chose en effet digne de grande attention : tandis que les deux autres ordres canoniques de personnes, savoir clercs et laïques, se fondent, de par le droit divin (auquel s'ajoute l'institution ecclésiastique, cc. 107, 108 § 3), sur l'Eglise en tant que Société hiérarchiquement constituée et ordonnée, la classe des religieux, placée entre clercs et laïques et qui peut être commune tant aux clercs qu'aux laïques (c. 107), dérive de l'étroite et particulière relation de cet état à la fin de l'Eglise, savoir à la sanctification et aux moyens efficaces et adéquats de la poursuivre.

...ensuite une institution rigoureusement précisée sous le nom de « Religion » ...et « comme le diocèse » pour les religieux clercs.

Mais l'Eglise n'en resta pas là. Pour que cette profession publique et solennelle de la sainteté ne risque pas d'être vouée à l'échec, l'Eglise, avec une rigueur toujours croissante, ne voulut reconnaître cet état canonique de perfection que dans des sociétés fondées et réglées par elle, savoir dans des « Religions » (c. 488, 1°) dont, après mûr examen, elle avait fixé par son magistère la forme et l'ordonnance générale, dont ensuite dans chaque cas elle avait vérifié de près l'institut et les règles, non seulement au regard de la doctrine et dans l'abstrait, mais encore à la lumière de son expérience et dans la pratique. Toutes ces dispositions ont été définies dans le Code d'une manière si rigoureuse et si précise, que, dans aucun cas, pas même par exception, l'état canonique de perfection ne serait reconnu, si la profession n'en était pas émise dans une Religion approuvée par l'Eglise. Enfin la discipline canonique de l'état de perfection, en tant qu'état public, a été de telle sorte ordonnée très sagement par l'Eglise, que dans les Religions cléricales, pour tout ce qui regarde la vie cléricale des religieux, c'est la Religion elle-même qui remplirait le rôle de diocèse et que pour eux l'incardination à un diocèse serait remplacée par le rattachement à la Religion (cc. 111, § 1 ; 115 ; 585).

Admission des Congrégations de vœux simples parmi les Religions. Statut des Sociétés imitant la vie religieuse.

Après que le Code de Pie X et de Benoît XV, dans la seconde partie du Livre II consacrée aux Religieux, eut confirmé de multiples façons, par sa législation des Religieux, soigneusement recueillie, revue et corrigée, l'état

canonique de perfection, de nouveau sous son aspect public, et qu'achevant avec sagesse l'œuvre commencée par Léon XIII d'heureuse mémoire dans son immortelle Constitution « Conditae a Christo » (10), il eut admis les Congrégations de vœux simples parmi les Religions proprement dites, rien désormais ne paraissait plus à ajouter à la discipline de l'état canonique de perfection. Pourtant l'Eglise, si large d'esprit et de cœur, jugea bon, en un geste vraiment maternel, d'ajouter à la législation des religieux un Titre succinct, qui lui fût comme un complément très opportun. Dans ce Titre (Tit. XVII, Livre II), l'Eglise voulut assimiler assez pleinement à l'état canonique de perfection d'autres Sociétés très méritantes envers elle-même et fréquemment aussi envers la société civile, sociétés dépourvues, il est vrai, de plusieurs propriétés juridiques nécessaires pour constituer l'état canonique complet de perfection, tels les vœux publics (cc. 488, 1° et 7° ; 487), mais qui cependant, à cause de leurs autres qualités, considérées comme appartenant à la substance de la vie de perfection, ont avec les vraies Religions des liens d'une étroite similitude et comme de parenté.

Apparition des Instituts de vie parfaite sans vœux publics et sans vie de communauté.

Par toute cette législation, sage, prudente et marquée d'un grand amour, il avait été pourvu largement au bien de cette multitude d'âmes, qui, hors du siècle, désiraient embrasser un état canonique strictement dit, uniquement et entièrement consacré à l'acquisition de la perfection. Mais le Seigneur très bon, qui a invité si souvent tous les fidèles, sans acception de personnes (11), à l'exercice de la perfection (12), a voulu dans un dessein admirable de sa divine Providence, que, même dans le siècle si corrompu, prospèrent, surtout de nos jours, de nombreux groupes d'âmes choisies, qui, non contentes de brûler du zèle de leur perfection individuelle, ont pu découvrir, tout en restant dans le monde pour obéir à un appel particulier de Dieu, de nouvelles et très heureuses formes d'associations, spécialement adaptées aux nécessités actuelles et qui leur permettent de mener une vie très propre à l'acquisition de la perfection chrétienne.

Sollicitude du Saint-Siège pour ces Instituts. De quels Instituts s'agit-il ?

Tout en recommandant instamment à la prudence et au zèle des Directeurs spirituels les nobles efforts de perfection accomplis par les fidèles en particulier au for interne, nous dirigeons en ce moment notre sollicitude vers ces associations qui s'efforcent, à la face de l'Eglise et au for externe, selon l'expression juridique, de conduire leurs membres à une vie de solide perfection. Il n'est cependant pas question ici de tous les groupements qui recherchent sincèrement la perfection chrétienne dans le siècle, mais seulement de ceux qui, dans leur constitution interne, dans l'ordonnance hiérarchique de leur gouvernement, dans le don plénier libre de tout autre lien qu'ils exigent de leurs membres proprement dits, dans la profession des conseils évangéliques, dans leur manière enfin d'exercer les ministères et l'apostolat, se rapprochent davantage de ce qui constitue la substance des états canoniques de perfection et spécialement des Sociétés sans vœux publics (Tit. XVII), bien qu'elles adoptent d'autres formes de vie extérieure que celle de la communauté religieuse.

---

(10) Const. « Conditae a Christo Ecclesiae », 8 dec. 1900 : cfr Leonis XIII, *Acta*, vol. XX, p. 317-327.
(11) 2 *Par.*, XIX, 7 ; *Rom.*, II, 11 ; *Eph.*, VI, 9 ; *Col.*, III, 25.
(12) *Mt.*, V, 48 ; XIX, 12 ; *Col.*, IV, 12 ; *Jac.*, I, 4.

Confiance motivée et manifeste de l'Eglise dans ces « Instituts séculiers ».

Ces associations, qui désormais s'appelleront « Instituts séculiers », apparurent dans la première moitié du siècle dernier, non sans une spéciale inspiration de la Providence divine, avec le but « de pratiquer fidèlement dans le siècle les conseils évangéliques et de s'acquitter avec une plus grande liberté des offices de charité, que le malheur des temps défend ou rend difficiles aux familles religieuses » (13). Or les plus anciens de ces Instituts ont donné des preuves de leur valeur. Ils ont démontré concrètement, de manière plus que suffisante, que grâce au choix exigeant et prudent de leurs membres, par la formation attentive et suffisamment longue qu'ils leurs donnent, par une règle de vie bien adaptée, ferme et souple à la fois, peut être obtenue avec certitude, même dans le siècle, grâce à un appel spécial de Dieu et avec son aide, une consécration de soi au Seigneur assez stricte, assez efficace et pas seulement intérieure, mais externe et presque religieuse. Ils ont démontré que l'on peut ainsi former un instrument très utile de pénétration et d'apostolat. Aussi pour toutes ces multiples raisons, « ces Sociétés de fidèles ont été plus d'une fois louées par le Saint Siège, tout autant que de vraies Congrégations religieuses » (14).

Aide efficace qu'ils peuvent apporter à l'Eglise, dangers que, par contre, ils peuvent courir.

Les heureux accroissements de ces Instituts montrèrent, de jour en jour avec plus d'évidence, l'aide multiple et efficace qu'ils pouvaient apporter à l'Eglise et aux âmes. Mener en tout temps et en tout lieu une réelle vie de perfection, embrasser cette vie dans des cas où la vie religieuse canonique serait impossible ou peu adaptée, rechristianiser intensément les familles, les professions, la société civile par le contact immédiat et quotidien d'une vie parfaitement et entièrement consacrée à sa sanctification, exercer l'apostolat de multiples manières et remplir des fonctions que le lieu, le temps ou les circonstances interdisent ou rendent impraticables aux prêtres et aux religieux, autant de précieux services dont on peut facilement charger ces Instituts. Par ailleurs l'expérience a démontré les difficultés et les dangers que comporte parfois, et même facilement, cette vie de perfection ainsi menée librement sans le secours extérieur de l'habit religieux et de la vie en commun, sans la vigilance des Ordinaires, desquels en fait elle pouvait aisément rester ignorée, et des supérieurs souvent éloignés.

La nature juridique de ces Instituts, qui ne sont pas des Religions, éclaircie déjà en plusieurs points par Léon XIII, n'a pas encore été fixée.

La question s'est posée aussi de la nature juridique de tels Instituts et de la pensée du Saint-Siège en les approuvant. Aussi avons-nous jugé opportun de faire mention de ce Décret « Ecclesia Catholica » publié par la S. Congrégation des Evêques et des Réguliers et qui fut confirmé le 11 août 1889 par notre prédécesseur d'immortelle mémoire, Léon XIII (15). Dans ce décret il n'était pas défendu d'accorder louange et approbation à ces Instituts, mais il était spécifié que, quand la S. Congrégation le faisait, elle voulait les louer et les approuver « non pas certes comme des Religions de vœux solennels ou comme de vraies Congrégations de vœux simples, mais seulement comme de pieuses associations dans lesquelles, outre l'ab-

(13) S. C. Episcoporum et Regularium dec. « Ecclesia Catholica », d. 11 augusti 1889 ; cfr *A.S.S.*, XXIII, 634.

(14) S. C. Episcoporum et Regularium dec. « Ecclesia Catholica ».

(15) Cfr *A.S.S.*, XXIII, 634.

sence d'autres qualités requises par la discipline actuelle concernant les Religieux, on n'émet pas de profession religieuse proprement dite, et où les vœux, si on en fait, sont censés purement privés, nullement publics, comme sont les vœux reçus par le supérieur légitime au nom de l'Eglise ». De plus ces associations, comme l'ajoutait la S. Congrégation, sont louées et approuvées à cette condition essentielle qu'elles se fassent pleinement et parfaitement connaître par leurs Ordinaires respectifs et se soumettent entièrement à leur juridiction. Ces prescriptions et ces déclarations de la S. Congrégation des Evêques et des Réguliers contribuèrent utilement à éclaircir la nature de ces Instituts et à en diriger, sans les gêner, l'évolution et les progrès.

Aujourd'hui les Instituts séculiers se sont multipliés dans le silence, sous des formes assez diverses, en pleine autonomie ou en union plus ou moins étroite avec des Religions ou des Sociétés religieuses. A leur sujet, la Constitution Apostolique « Conditae a Christo », qui ne s'occupait que des Congrégations religieuses, n'a rien décidé. Le Code de droit canonique lui aussi s'est délibérément abstenu de parler de ces Instituts, laissant à une législation future le soin de leur donner éventuellement un statut, qui ne lui paraissait pas encore assez mûr.

Raisons qui poussent le Saint Père à donner aux Instituts séculiers, comme il déclare le faire dans cette Constitution, un Statut général de vie parfaite pleinement adapté à leur but et à leur bien. Mandat confié à la S. Congrégation des Religieux.

Ayant posé à plusieurs reprises tout ce que Nous venons de dire, poussé par le devoir de Notre conscience et en raison de Notre amour paternel pour des âmes qui poursuivent si généreusement la sainteté dans le siècle, désireux en même temps de rendre possible un sage et sérieux discernement entre ces Sociétés et voulant que celles-là seulement soient reconnues comme véritables Instituts, qui professent authentiquement et pleinement la vie de perfection ; afin que soient évités les dangers inhérents à l'érection trop multipliée d'Instituts toujours nouveaux — comme en effet il s'en érige souvent sans prudence et à la légère ; afin que par ailleurs les Instituts qui méritent d'être approuvés, reçoivent le statut juridique spécial qui répond exactement et pleinement à leur nature, à leurs fins et aux circonstances, Nous avons projeté et décidé de faire pour les Instituts séculiers cela même que Notre prédécesseur d'immortelle mémoire Léon XIII a fait avec tant de prudence pour les Congrégations à vœux simples, par la Constitution Apostolique « Conditae a Christo » (16). C'est pourquoi Nous approuvons par les présentes Lettres le Statut général des Instituts séculiers, que la S. Congrégation Suprême du Saint Office a diligemment examiné pour sa part de compétence et que la S. Congrégation des Religieux a composé et revu avec soin, selon Notre ordre et sous Notre direction. Et Nous édictons, décrétons et établissons toutes les dispositions qui suivent en vertu de Notre autorité apostolique.

Quant à leur exécution, Nous députons la S. Congrégation des Religieux, en la munissant de toutes les facultés nécessaires et utiles.

LEX PECULIARIS INSTITUTORUM SAECULARIUM

Art. I

Societates, clericales vel laicales, quarum membra, christianae perfectionis

(16) Cfr Leonis XIII, *Acta*, vol. XX, p. 317-327.

adquirendae atque apostolatum plene exercendi causa, in saeculo consilia evangelica profitentur, ut ab aliis fidelium communibus Associationibus (Pars Tertia Lib. II, C. I. C.) apte distinguantur, Institutorum seu Institutorum saecularium proprio nomine veniunt, atque huius Constitutionis Apostolicae normis subiiciuntur.

Art. II

§ 1. - Instituta saecularia, cum nec tria publica religionis vota (cc. 1308, § 1 et 488, 1°) admittant, nec communem vitam seu commorationem sub eodem tecto omnibus suis membris, ad normam canonum, imponant (cc. 487 sqq. et 673 sqq.) :

1° - Iure, ex regula, nec sunt nec proprie loquendo dici queunt Religiones (cc. 487 et 488, 1°) vel Societates vitae communis (c. 673, § 1).

2° - Religionum aut Societatum vitae communis proprio peculiarique iure non obligantur, neque ipso uti possunt, nisi quatenus aliquod huius iuris praescriptum, illius praecipue quo Societates absque votis publicis utuntur, legitime ipsis, per exceptionem, accomodatum fuerit atque applicatum.

§ 2. - Instituta, salvis communibus iuris canonici normis quae ipsa respiciant, tamquam proprio iure, peculiari eorum naturae et conditioni arctius respondenti, his praescriptis reguntur :

1° - Generalibus huius Constitutionis Apostolicae normis, quae omnium Institutorum saecularium veluti proprium statutum constituunt.

2° - Normis quas Sacra Congregatio de Religiosis, prout necessitas ferat atque experientia suffragetur, sive Constitutionem Apostolicam interpretando sive ipsam perficiendo atque applicando, pro omnibus vel pro aliquibus ex his Institutis edere censuerit.

3° - Particularibus Constitutionibus, ad normam Articulorum qui sequuntur (Art. V-VIII), approbatis, quae generales iuris atque peculiares supra descriptas normas (nn. 1° et 2°), singulorum Institutorum finibus, necessitatibus, adiunctis, non parum inter se diversis, prudenter accomodent.

Art. III

§ 1. - Ut aliqua pia fidelium Consociatio, ad normam Articulorum qui sequuntur, erectionem in Institutum saeculare consequi valeat, haec (§§ 2-4), praeter alia communia, habeat necesse est requisita :

§ 2. — Quoad vitae consecrationem et christianae perfectionis professionem.

Sodales, qui ut membra strictiore sensu sumpta, Institutis adscribi cupiunt, praeter illa pietatis et abnegationis exercitia, quibus omnes, qui ad perfectionem vitae christianae adspirant, incumbant necesse est, ad ipsam peculiaribus etiam rationibus, quae hîc recensentur efficaciter tendere debent:

1° — Professione nempe coram Deo facta coelibatus et castitatis perfectae, quae voto, iuramento, consecratione in conscientia obliganti, ad normam Constitutionum, firmetur.

2° - Obedientiae voto vel promissione, ita ut stabili vinculo ligati totos Deo et caritatis seu apostolatus operibus se dedicent, et in omnibus sub manu et ductu semper moraliter sint Superiorum, ad normam Constitutionum.

3° - Paupertatis voto vel promissione, vi cuius bonorum temporalium usum non liberum habeant, sed definitum ac limitatum, ad normam Constitutionum.

§ 3. — Quoad incorporationem Sodalium Instituto proprio et quoad vinculum ex ipsa ortum.

Vinculum quo Institutum saeculare et ipsius membra, proprie dicta, inter se coniungi oportet, debet esse :

1° - Stabile, ad normam Constitutionum, sive perpetuum sive temporarium, elapso tempore renovandum (c. 488, 1°).

2° - Mutuum ac plenum, ita ut, ad normam Constitutionum, Sodalis se totum Instituto tradat, et Institutum de Sodali curam gerat atque respondeat.

§ 4. - Quoad communes Institutorum saecularium sedes ac domos.

Instituta saecularia, etsi communem vitam seu commorationem sub eodem tecto cunctis suis membris ad normam iuris non imponant (Art. II, § 1), tamen pro necessitate, vel utilitate unam vel plures communes domos habere oportet, in quibus :

1° - Residere valeant qui Instituti regimen, supremum praecipue vel regionale, exercent.

2° — Commorari vel ad quas convenire queant Sodales, ad institutionem accipiendam et complendam, ad exercitia spiritualia peragenda et ad alia huiusmodi.

3° - Recipi possint Sodales, qui ob infirmam valetudinem, vel ob alia rerum adiuncta sibi providere non valeant, vel quibus non expediat, ut apud se vel apud alios ipsi privatim remaneant.

Art. IV

§ 1. - Instituta saecularia (Art. I) a Sacra Congregatione de Religiosis dependent, salvis iuribus Sacrae Congregationis de Propaganda Fide, ad normam can. 252, § 3, quoad Societates et Seminaria Missionibus destinata.

§ 2. - Consociationes, quae rationem non habent seu plene finem non profitentur in Art. I descripta, illaeque etiam, quae aliquo ex elementis carent in Art. I et III huius Constitutionis Apostolicae recensitis, iure reguntur Associationum fidelium, de quibus in cc. 684 sqq. et a Sacra Congregatione Concilii dependent, salvo praescripto can. 252, § 3, quoad territoria Missionum.

Art. V

§ 1. - Instituta saecularia Episcopi, non autem Vicarii Capitulares vel Generales condere et in personam moralem, ad normam can. 100, par. 1 et 2, erigere possunt.

§ 2. - Ea tamen Instituta Episcopi ne condant neque condi sinant, inconsulta Sacra Congregatione de Religiosis, ad normam can. 492, § 1 et Art., qui sequitur.

Art. VI

§ 1. - Ut Episcopis, de erectione Institutorum ad normam Art. V, § 2 in antecessum consulentibus, Sacra Congregatio de Religiosis licentiam concedat eadem erigendi, de iis, congrua congruis ipsius iudicio referendo, edoceri debet, quae pro erectione Congregationum Societatumve vitae communis iuris dioecesani in Normis ab eadem Sacra Congregatione impertitis definiuntur (nn. 3-5), atque de aliis quae ex stilo et praxi eiusdem Sacrae Congregationis inducta sunt, vel in posterum inducentur.

§ 2. - Obtenta ab Episcopis Sacrae Congregationis de Religiosis licentia, nihil obstabit quominus, ipsi iure proprio uti libere possint et erectionem peragere. De erectione peracta officiale nuntium eidem Sacrae Congregationi Episcopi mittere ne omittant.

Art. VII

§ 1. - Instituta saecularia, quae approbationem vel laudis decretum a Sancta Sede consequuta fuerint, iuris pontificii efficiuntur (cc. 488, 3° ; 673, § 2).

§ 2. - Ut Instituta saecularia iuris dioecesani laudis vel approbationis decretum consequi valeant, illa generatim, congrua congruis Sacrae Congregationis de Religiosis iudicio referendo, requiruntur, quae ex Normis (nn. 6 sqq.) et ex eiusdem Sacrae Congregationis stilo ac praxi, pro Congregationibus et Societatibus vitae communis praescripta et definita sunt, vel in posterum definientur.

§ 3. - Ad horum Institutorum eorumque Constitutionum primam, ulteriorem, si casus ferat, ac definitivam approbationem ita procedatur :

1° - Causae, de more paratae et unius saltem Consultoris voto ac dissertatione illustratae, in Consultorum Commissione, sub ductu Exc.mi eiusdem Sacrae Congregationis Secretarii aliusve ipsius vices gerentis, prima fiet disceptatio.

2° - Inde res tota, praeside Em.mo Sacrae Congregationis Cardinali Praefecto, atque invitatis ad causam diligentius excutiendam, prout necessitas seu utilitas suggerat, peritis seu peritioribus Consultoribus, pleni Sacrae Congregationis Congressus examini ac decisioni subiiciatur.

3° - Congressus resolutio ab Em.mo Cardinali Praefecto vel ab Exc.mo Secretario, in Audientia Ss.mo Domino referenda Ipsiusque Supremo iudicio submittenda erit.

Art. VIII

Instituta saecularia, praeterquam propriis, si quae adsint vel in posterum ferentur legibus, ad normam iuris pro non exemptis Congregationibus et Societatibus vitae communis vigentis, Ordinariis locorum subiecta sunt.

Art. IX

Regimen internum Institutorum saecularium hierarchice ad instar reginminis Religionum et Societatum vitae communis, congrua congruis eiusdem Sacrae Congregationis iudicio referendo, pro ipsorum Institutorum natura, finibus, et adiunctis ordinari potest.

Art. X

Quoad iura et obligationes Institutorum, quae condita iam sunt et ab Episcopis, consulta Sancta Sede, vel ab ipsa Sancta Sede fuerunt approbata, hac Constitutione Apostolica nihil immutatur.

Haec edicimus, declaramus ac sancimus, decernentes pariter Apostolicam hanc Constitutionem firmam, validam et efficacem semper esse ac fore, suosque plenos et integros effectus sortiri atque obtinere, contrariis quibuslibet non obstantibus, peculiarissima etiam mentione dignis. Nulli igitur hominum liceat hanc Constitutionem a Nobis promulgatam infringere, vel eidem temerario ausu contraire.

Datum Romae, apud Sanctum Petrum, die II februarii, Purificationi Beatae Virginis Mariae sacra, anno MDCCCCXXXXVII, Pontificatus Nostri octavo.

PIUS PP. XII

COMMENTAIRE

Orientations générales de la Constitution « Provida Mater Ecclesia ».

1. Voulant créer un nouvel état canonique de pratique de la perfection, la Constitution Apostolique entend indiquer exactement la place qu'il occupera auprès des autres états canoniques de perfection déjà reconnus et mentionnés par le Code de 1918. En même temps elle précise les relations qui existent entre les trois principaux états de personnes canoniques, clercs, religieux, laïques.

Après les études récentes, qui en sens divers se sont préoccupées de la notion d'état canonique de perfection, les paroles du Saint-Siège sur le sujet revêtent sans doute une signification particulière.

2. Par ailleurs, en ajoutant un nouvel état de perfection, canonique au sens strict, la Constitution adresse des louanges réitérées à la vie religieuse, état canonique « complet » de perfection, et aux Sociétés imitant la vie religieuse, c'est-à-dire vivant en commun sans cependant émettre des vœux publics. C'est dire, autant que besoin, qu'elle ne désire pas remplacer les états de perfection déjà existants, ni diminuer leur importance.

3. Avant tout, le document entend décrire — et cette description fournit la trame, le cadre, le plan du texte entier — les étapes progressives de la législation canonique relative à la vie de perfection chrétienne, depuis l'Evangile jusqu'à nos jours. C'est l'occasion pour le Saint Siège de rappeler les origines évangéliques et le rattachement étroit de la vie religieuse à la hiérarchie. En même temps, le Saint Siège explique l'intention fondamentale qui anime l'Eglise au moment où elle reconnaît les Instituts séculiers comme état canonique de perfection. Elle obéit à son grand devoir de Mère, dispensatrice attentive des biens de Dieu parmi les hommes. Ce devoir la pousse à mettre à la portée d'un plus grand nombre d'âmes la pratique sûre, vérifiée par elle, des conseils évangéliques. Elle crée une loi pour étendre davantage le bienfait des richesses de l'Evangile, et, en même temps, pour munir ce bienfait de la sécurité nécessaire. Rien dans le document ne fait songer à ces conceptions exclusives, à ces vues systématiques, par lesquelles trop souvent les hommes croient devoir justifier le choix d'une vocation, en l'opposant à une autre. Ils semblent alors choisir *contre* autre chose, plus encore peut-être que *pour* la valeur intrinsèque de la chose choisie. Tout autre l'attitude de l'Eglise. Elle affirme que chacun des divers états de perfection, reconnus canoniquement au cours des siècles, a sa valeur propre, répond à une vocation admirable du Saint-Esprit et à des besoins spéciaux de l'apostolat. Et pourtant elle précise l'état de chacun, elle donne à chacun une place, et chacun doit savoir la place qui est la sienne, afin de ressortir à une vigilance adaptée et d'obéir à des lois faites pour lui, qui le garderont du mal et lui permettront de faire le bien dont il a la charge. A ces conditions et sous ces garanties, l'Eglise reconnaît son Institut, le loue et le recommande.

Précisions sur les trois états canoniques fondamentaux.

Il y a une grande différence, explique la Constitution, entre les états canoniques des clercs, des religieux et des laïques du point de vue du fondement sur lequel ils ont été édifiés par l'Eglise dans sa législation. L'état des clercs et celui des laïques résultent de la nature de l'Eglise, qui, de droit divin, est hiérarchique. (C'est dans ce sens que S. Thomas, parlant de l'état canonique « parfait » de l'Evêque, dit qu'il se prend « de la comparaison avec l'Eglise », et non des moyens de perfection que lui ménage son état). L'état canonique de perfection — plus exactement de pratique de la

perfection, « perfectionis acquirendae », comme rappelle le titre même de la présente Constitution, s'appuie au contraire, et uniquement, sur l'effort de sanctification et les moyens pour y parvenir. La sanctification est le but même de l'Eglise et c'est pourquoi, s'il n'est pas possible d'être à la fois clerc et laïque, il est au contraire possible, tant au clerc qu'au laïque, d'ajouter à son état l'état de perfection.

De cette doctrine il découle, comme le dit la Constitution, que l'état canonique de pratique de la perfection est dans la législation actuelle de l'Eglise « une pierre angulaire ». A côté des deux états canoniques fondamentaux, clercs et laïques, qui sont les témoins de sa *nature* essentiellement hiérarchique, l'état canonique de perfection représente « publiquement » sa *fin* essentielle, la sanctification de ses membres, tant clercs que laïques et les moyens qui leur sont offerts pour atteindre cette fin.

Précisions sur les divers états canoniques de perfection.

De même que l'état des clercs comporte le degré plénier qui est celui de l'Evêque, de même l'état canonique de perfection comporte le degré « plénier », réalisé par la vie religieuse proprement dite — trois vœux publics et vie commune, selon le Droit canonique (can. 487), — et d'autres états canoniques de perfection, états *canoniques* au sens strict, c'est-à-dire reconnus tels par la législation de l'Eglise (avec les effets canoniques et religieux que cette reconnaissance officielle par l'Epouse du Christ assure aux bénéficiaires de ces états), bien que, pour de bons motifs et « par une disposition spéciale de la Providence », ces états ne comportent pas tous les éléments de la *vie religieuse* au sens strict. Les « Sociétés de vie commune » (Cod. I. C. Titre XVII) vivent en communauté mais sans prononcer les trois vœux publics ; les « Instituts séculiers » n'ont pas la vie commune et restent dans le siècle, mais devront remplir d'autres conditions précises, dérivées elles aussi de la vie religieuse et qu'indique la loi édictée par la présente Constitution Apostolique.

Pourquoi un nouvel état de pratique de la perfection chrétienne ?

Les raisons qu'énumère le Saint Père méritent d'être attentivement considérées. D'abord comme nous l'avons dit précédemment, la raison générale du devoir de l'Eglise, « devoir de conscience » pour Celui qui la dirige, d'aider le plus grand nombre d'âmes à découvrir et à pratiquer avec sécurité la perfection des conseils. Cette sécurité demande une législation qui permette d'approuver certains Instituts, de les recommander officiellement, et pour pouvoir le faire, de veiller régulièrement sur eux. Une telle législation aboutira à créer un groupement d'Instituts autour d'une manière spéciale, suffisamment stable au jugement de l'Eglise, de pratiquer les conseils, à créer donc un *état canonique* de perfection. Puisqu'il s'agit de « canoniser » une manière de pratiquer les conseils, l'état constituera une garantie officielle. Certes l'Eglise admet la pratique individuelle de la perfection sous la conduite des Directeurs spirituels. Elle leur recommande la prudence et le zèle, mais ne leur donne pas d'autre garantie que celle qui résulte de la vigilance générale des Ordinaires sur chacun de leurs prêtres. La garantie attachée à l'état de perfection porte directement sur l'idéal de telle forme de vie, sur les moyens qu'elle emploie, et plus spécialement sur l'idéal et les moyens de tel Institut dûment approuvé, après mûr examen, et objet de la continuelle sollicitude des chefs de l'Eglise.

L'on voit que cette garantie accordée à l'état, se trouve sur un autre plan que celui de la valeur des personnes qui s'y trouvent enrôlées : elle ne leur donne pas une sorte de privilège, qui leur permettrait de se prévaloir devant

d'autres et les dispenserait de la sainteté de fait, la seule qui importe aux yeux de Dieu. Est-ce à dire que l'appartenance à un état de perfection reconnu n'apporte que des avantages canoniques ? Certes non. L'insistance de la Constitution sur le geste « vraiment maternel » de l'Eglise ne permettrait pas de le penser. Outre le bienfait de sa sollicitude spéciale (par ex. pour la nomination si importante des supérieurs), le caractère public accordé à la consécration au service de Dieu, fait de celle-ci, même sans vœux publics, un acte du culte officiel, dont l'acceptation par Dieu est assurée, objet donc de ses grâces spéciales, mérite en soi plus grand, exemple pour l'Eglise, et à ce titre apostolat très fécond.

La seconde raison se trouve dans l'expérience heureuse, faite par l'Eglise, d'Instituts de ce genre, pendant plus d'un siècle, la preuve qu'ils ont donnée d'une vie de perfection, canoniquement parlant, « presque religieuse », menée en plein siècle, et des grands services spéciaux, qu'ils peuvent rendre dont le clergé et les religieux proprement dits ne sauraient se charger.

Cette vie sans doute ne manque pas de dangers. Et c'est une troisième raison, expérience faite, de la constituer en état, sous la vigilance assidue de l'Eglise.

D'ailleurs, puisque cet idéal existe et a fait ses preuves et a mérité déjà dans des cas particuliers l'approbation ou la louange du Saint-Siège, ne fallait-il pas fixer canoniquement la situation juridique de ces Instituts si méritants auxquels la législation existante ne faisait pas de place ?

Enfin — et le Saint Père y insiste — il n'est pas bon que se créent « dans le silence » des Instituts trop multipliés, qui disperseront les forces et risquent de donner bientôt la preuve de l'incompétence et de l'imprudence de leurs fondateurs.

Loi nouvelle sur les Instituts séculiers : leur définition, législation qui les concerne.

L'article 1 donne la définition de ces associations, qui porteront désormais le nom d'« Instituts » ou « Instituts séculiers ». Ce sont « des associations, de clercs ou de laïques, dont les membres, en vue d'acquérir la perfection chrétienne, et d'exercer pleinement l'apostolat, veulent pratiquer dans le siècle les conseils évangéliques ». L'accent est mis, dans cette définition, non sur l'apostolat qui est le deuxième but, mais sur la pratique, dans le siècle, des conseils évangéliques. C'est elle en effet, au sens précisé à l'article 3, qui mérite aux Instituts séculiers d'être comptés parmi les états canoniques de perfection.

Précisons, s'il en était besoin, que la pratique « pleine » de l'apostolat n'est pas donnée ici comme un caractère qui distinguerait les Instituts séculiers des autres états de vie parfaite, mais au contraire comme un signe de « parenté ». Un état de perfection exige (c'est ce que déclare l'emploi de ce mot, comme l'article 3 le précisera pour les Instituts séculiers) que les membres soient pleinement consacrés à la pratique de l'idéal de perfection et d'apostolat qu'ils ont embrassé.

N'étant ni des Religions, ni des Sociétés de vie commune, ils ne sont ni les sujets ni les bénéficiaires de la législation qui concerne ces deux états de perfection, sauf exception légitime (art. 2, § 1).

Outre le droit commun qui les concerne, ils sont régis par leur droit propre, lequel comprend (art. 2, § 2) : 1° les normes de la présente Constitution ; 2° celles qu'édictera la S. Congrégation des Religieux, interprétant, complétant, appliquant la présente Constitution ; 3° les Constitutions particulières, approuvées pour chaque Institut et qui pourront être assez différentes d'un Institut à l'autre, bien que conformes à la Constitution Apostolique et aux règles édictées par la S. Congrégation des Religieux.

Conditions qu'ils doivent réaliser.

L'art. 3 fixe les conditions minimales requises pour mériter l'approbation de l'Eglise et le titre d'Institut séculier. Elles sont groupées sous trois chefs : elles rappellent les conditions essentielles de l'état de perfection plus « complet » : la profession des trois conseils évangéliques traditionnels ; la stabilité, réalisée pleinement dans la vie religieuse proprement dite, grâce à la donation définitive qui rattache à une « Religion » par les vœux publics ; une vie groupée, garantie et moyen de perfection et de stabilité, qui dans la Religion proprement dite est la vie strictement commune sous le même toit.

Voici ce que demande l'Eglise des Instituts séculiers, pour les admettre dans l'état canonique de perfection créé pour les recevoir :

1° Une consécration de la vie et une profession de perfection chrétienne, qui comprenne, du moins pour les membres au sens le plus strict, le vœu, le serment, ou la consécration obligeant en conscience, du célibat et de la chasteté parfaite ; le vœu ou la promesse d'obéissance et de pauvreté. L'obéissance doit lier les membres, entièrement et d'une manière stable, à Dieu et aux œuvres de charité ou d'apostolat et les mettre sous la dépendance moralement continue des supérieurs. L'usage des biens temporels ne peut être libre, mais précisé et limité selon les Constitutions.

Il est à noter que le texte de la Constitution ne voit pas dans la perfection des trois conseils un idéal tout négatif de renoncement, mais avant tout la consécration de la vie et la profession de la perfection chrétienne.

Les vœux, s'ils existent, seront des vœux privés, « devant Dieu ». Ils n'auront pas la stabilité au for externe, ni la valeur de culte officiel des vœux de la vie religieuse. Vœux, serments, promesses, consécration : on peut se demander la différence réelle qui se cache sous ces diverses expressions d'un engagement, qui doit être en tout cas réel, obligeant la conscience. Le *vœu* ne se fait qu'à Dieu et engage la vertu de religion, dont il confère la dignité, le mérite et l'obligation aux actes accomplis en vertu du vœu ou exigés et défendus par lui. Il comporte toujours une sorte de consécration — sanctionnée par l'Eglise dans le vœu public — de la chose ou de l'action promise, à Dieu qui la reçoit et à qui elle est *vouée*. Quand il s'agit des trois conseils évangéliques, le triple vœu signifie une consécration de l'homme tout entier, de toute sa vie ; de là sa valeur et son mérite de donation suprême. Le *serment promissoire* invoque devant les hommes Dieu comme garant de la promesse. Il est une promesse religieuse, qui paraîtrait bien en tout semblable à un vœu, si elle était faite directement à Dieu — par ex. s'il s'agissait de la chasteté parfaite, — différente du vœu et de moindre excellence (parce que sans effet consécratoire), s'il s'ajoute seulement à une promesse humaine, par ex. celle d'obéir à un supérieur pour le bien de l'association. La *promesse* engage ou bien la vertu de fidélité, c'est-à-dire la véracité due à autrui dans les signes qui manifestent mes engagements à son égard, — ou bien la vertu de justice, selon mon intention. Faite directement à Dieu, comme serait la promesse de la chasteté parfaite (que l'art. 3 ne prévoit pas), à moins qu'elle ne soit qu'un simple propos sans caractère obligatoire, il semble qu'elle ne différera guère d'un vœu, puisqu'il ne peut être question de s'engager envers Dieu par une obligation de simple fidélité, ou par un contrat de justice, ces deux vertus n'ayant de sens que dans les relations humaines. De même une « consécration » faite à Dieu, si elle comporte une véritable obligation en conscience, ne peut être, semble-t-il, qu'un acte de religion, qui ait valeur de vœu.

2° Le rattachement des membres proprement dits à l'Institut doit être stable (s'il est temporaire, il faut qu'on doive le renouveler), mutuel et

plénier, le membre se donnant totalement, l'Institut prenant soin du membre et en répondant.

3° Sans comporter la vie commune obligatoire, il faut que l'Institut dispose d'une ou plusieurs maisons communes, pour les supérieurs d'abord, généraux du moins et régionaux et pour recevoir les membres, soit en vue de leur formation et pour divers exercices en commun, soit au cas où la maladie ou d'autres circonstances leur rendent la vie privée impossible ou peu désirable.

Dépendance extérieure et gouvernement intérieur.

Les Instituts séculiers (art. 4) dépendront de la S. Congrégation des Religieux — ou, s'ils sont destinés au service des missions, de la S. Congrégation de la Propagande. Quant aux associations qui ne réalisent pas la définition de l'art. 1 ou les conditions exigées aux art. 1 et 3, elles dépendront, à titre de simples « Associations de fidèles » (cc. 684 et suiv.) de la S. Congrégation du Concile — ou éventuellement de la S. Congrégation de la Propagande.

Les Evêques, non les Vicaires capitulaires ou généraux, sont compétents pour fonder les Instituts séculiers et les ériger en personnes morales. Mais ils ne le feront qu'après consultation de la S. Congrégation des Religieux (art. 5) en lui donnant les renseignements qu'indique l'art. 6. Ils l'avertiront encore après l'érection (art. 6, § 2).

Il est utile de souligner la dépendance de ces Instituts envers les Ordinaires du lieu. « Que ceux-ci ne permettent pas que l'on fonde de tels Instituts à l'insu de la S. Congrégation des Religieux ». C'est charger l'Evêque de veiller spécialement sur les initiatives en ce domaine et faire en même temps un devoir à tout fondateur éventuel d'en référer à l'Evêque.

Cette dépendance marquée dès le projet de fondation, reste la loi après la fondation, selon l'art. 8 :

Ces Instituts, outre leurs propres lois, actuelles et futures, sont soumis aux Ordinaires des lieux, comme les Congrégations non exemptes.

Après leur première approbation par le Saint-Siège, les Instituts séculiers pourront obtenir, comme les Congrégations religieuses, l'approbation ou du moins un décret de louange du Saint-Siège et devenir ainsi des Instituts séculiers de droit pontifical. La procédure à suivre est fixée à l'article 7.

Le gouvernement intérieur des Instituts séculiers peut être organisé hiérarchiquement à la ressemblance du gouvernement des Religieux et des Sociétés de vie commune (art. 9). L'art. 3, § 2, n° 1 a déjà demandé le vœu ou la promesse d'obéissance, qui ait comme effet une dépendance moralement continue vis-à-vis des supérieurs.

Enfin rien n'est changé par cette Constitution aux droits et aux obligations des Instituts déjà établis par le Saint-Siège (art. 10) ou par les Evêques après consultation du Saint-Siège.

Concluons avec le commentateur de l'*Osservatore Romano*, dans le n° du 14 mars 1947 : « *In domo Patris, mansiones sunt multae* ». Tous les enfants de l'Eglise salueront avec reconnaissance l'acte si bienveillant de Pie XII, qui, au milieu des maux actuels, crée un nouveau moyen de faire le bien.

René CARPENTIER, S. J.

BIBLIOGRAPHIE

THEOLOGIE MORALE

F. CIMETIER, P. S. S. — *Brève synthèse de théologie morale sociale.* Tournai, Desclée, 1945, 22 × 14 cm., X-130 p. Prix : 30 frs.

Manuel clair, méthodique, suffisamment raisonné. Les devoirs sociaux sont groupés en deux parties : morale sociale générale et spéciale, celle-ci comprenant morale familiale, morale civique (avec des appendices sur la commune, société infranationale, et sur la société supranationale), morale professionnelle et économique, enfin un chapitre sur l'Eglise, société surnaturelle. La documentation, dans le texte ou dans les notes, est nourrie et bien à jour, s'arrêtant, sur le terrain international, à la Charte des Nations unies, et, sur le terrain économique, à de récentes propositions de réforme de structure. — La nécessité de la morale sociale est aujourd'hui reconnue. On peut même se demander si une révision plus complète de la théologie morale n'aboutirait pas à mettre en étroite connexion la morale individuelle et la morale sociale, si même il existe une morale exclusivement individuelle, l'individu étant dans tous ses actes membre personnel de la communauté humaine. Du même point de vue, la famille est-elle une « société » à part, ou bien l'élément de la grande communauté humaine, le lieu où la personne entre en contact avec la famille universelle ? Où s'arrête d'ailleurs la « famille » ? Remarques qui ont leur importance pratique, car à opposer, au lieu de les lier étroitement, communauté familiale et société civique, on pousse la première à l'égoïsme d'un prétendu « bien commun » familial et l'on dépouille la seconde de sa valeur affective, laquelle s'enracine au cœur du foyer. Bref n'aurions-nous pas un urgent besoin d'une morale décidément communautaire qui n'en mettrait que mieux en relief la valeur de la personne ?

R. Carpentier, S. I.

R. LORTAL, P. S. S. — *Morale sociale familiale. 1. Matrimoniale et conjugale.* (Eléments de théologie morale, II). Avignon, Aubanel, 1946, 23 × 14 cm., 384 p. Prix : 200 frs français.

Ce volume est le premier de la Morale sociale spéciale, annoncée par l'auteur dans sa « Morale sociale générale », parue en 1938. Il est consacré à la morale familiale et n'en donne encore que la première partie, la morale matrimoniale. — Des notions préliminaires abondantes (125 p.) groupent d'abord divers points de doctrine : origine, but du mariage, contrat qui le constitue, mariage-sacrement, propriétés essentielles de la société conjugale, propriétés et vices du consentement, « piété familiale ». — Le corps du volume expose « les droits et devoirs » de la société conjugale, en les divisant « selon l'objet du droit » : 1° droit d'exister : tout ce qui concerne la légitimité du mariage, tout ce qui s'y oppose, empêchements canoniques et civils, tous les moyens de l'assurer, la célébration qui la consacre ; 2° droit d'agir, limité d'ailleurs au droit d'exercer la « religion conjugale » ; 3° droit d'exiger de ses membres les deux conjoints tout ce que requiert son « bien commun » : l'acte conjugal, l'amour et d'autres obligations propres à l'époux ou à l'épouse, la cohabitation ; 4° droit de propriété conjugale ; 5° droits que la société conjugale peut faire valoir vis-à-vis des sociétés privées (professionnelles) ou publiques (Etat, Eglise), pour son existence et pour son bien-être ; 6° droits — très limités — de la société conjugale relativement à sa propre dissolution : divorce, divers degrés de séparation ; 7° droit au contraire qu'elle a à sa validation, au cas où des obstacles s'y seraient

opposés jusqu'alors. — En ces sept chapitres, une abondante matière est réunie, où l'on entend successivement la morale naturelle et chrétienne, le dogme catholique, les droits canonique et civil. Cet effort de regroupement est le grand mérite de ce manuel, avec celui de la documentation copieuse et actuelle. C'est en soulignant ces deux mérites importants, que nous indiquerons l'écueil, qui pourrait naître, semble-t-il, du caractère même du livre : il risque en effet de tenir de l'assemblage plutôt que de la synthèse, avec ce résultat que le point de vue humain, capital en morale et surtout en morale conjugale, paraîtrait comme écrasé par le vaste appareil juridique auquel il est mêlé. C'est sans doute cette présence dominatrice de la législation positive qui a imposé, à la structure de ces sept chapitres sur la famille, la dure perspective des « droits », bien que telle page des notes préliminaires ait nommé, avec toute raison, la piété familiale comme vertu propre de la famille. C'est donc à l'enseignement oral que reviendra la tâche de mettre en haut relief le caractère humain de la morale conjugale, en réponse à cette grande aspiration d'aujourd'hui, parfois presque maladive, mais très juste en son fond, vers le vécu, le concret, l'existentiel.

René Carpentier, S. I.

R. LE PICARD. — *Divorce et bien public.* Paris, Beauchesne, 1946, 23 × 14 cm., XVIII-190 p. Prix : 240 frs.

Peut-il être permis en fait de demander le divorce civil, dans nos pays où la loi admet la séparation de corps ? A cette première question, discutée selon les droits français et belge, la réponse de l'auteur est négative. Jamais, dit-il, l'on n'aura les raisons « très pressantes et très graves » requises pour autoriser la demande en divorce. Il propose qu'avant tout mariage, les statuts des diocèses imposent aux futurs époux l'exclusion préalable de toute demande en divorce. La seconde question : Que faire présentement contre le divorce ? conduit à l'examen des remèdes. « En face du divorce, qui ne cesse de désagréger la famille et de miner la société, il faut secouer un état d'esprit engourdi et résigné, il faut se montrer capable et de concevoir et d'agir ». L'auteur expose l'attitude à adopter par les croyants dans les différentes circonstances où ils peuvent rencontrer le divorce sur leur route (par ex. envers des divorcés mariés civilement). Même examen attentif et détaillé du rôle des magistrats, des obligations des témoins, conseillers, guides de l'opinion, et de ce que peut faire le clergé, toujours dans le cadre de la solution sévère donnée à la première question Nous ne pouvons résumer ici, encore moins discuter, l'argumentation qui aboutit à ces conclusions. La compétence de l'auteur, son expérience à l'Officialité d'un grand diocèse, le labeur auquel il s'est soumis, recommandent ce volume à l'attention de tous ceux qui, ayant un rôle à jouer dans la procédure du divorce civil, cherchent à savoir ce qui leur est permis, du point de vue catholique comme de celui du droit naturel ; et plus encore à l'étude des prêtres, gardiens du Bien public et du mariage. Ceux-ci y trouveront discutées toutes les décisions de l'Eglise en la matière.

R. Carpentier, S. I.

L. ROELS. — *De eenige oplossing.* Coll. « Gezinsproblemen ». 6. Anvers, 't Groeit, 1946, 19 × 16 cm., 168 p. Prix : 45 frs belges.

L'auteur développe la doctrine catholique du mariage. Il montre que sous tous les aspects elle est la « seule solution » raisonnable. L'expérience la confirme, les témoignages d'hommes éminents et des plus divers, les citations empruntées à la littérature concrétisent et appuient la thèse. La solidité de la doctrine, la concision et la clarté de l'exposé mettent le présent opuscule à la portée d'un large public.

P. Cuypers, S. I.

M. LEDRUS, S. J. — *De Mendacio.* Extrait de « Periodica de re morali, canonica, liturgica », tome XXXII, fasc. 1, 15 févr. 1943. Rome, Université Grégorienne, 1943, 2 vol. en un. 21 × 13 cm., 172-210 pp.

M. LEDRUS, S. J. — *Summarium de Mendacio.* Extrait de « Periodica », fasc. 3-4 (1946). Rome, ibid., p. 271 à 274.

Cette étude est certainement une des plus importantes qui ait paru sur le sujet, une des plus fouillées aussi du point de vue doctrinal, et qui apporte du nouveau sur cette question du mensonge, cependant déjà si débattue.

L'auteur rattache sa solution à la doctrine de saint Augustin ; mais il apporte à celle-ci des précisions et des développements qui ne sont guère qu'esquissés chez le saint Docteur. Le mensonge, dit le Père Ledrus, en tant que forme du langage, implique un double aspect : un aspect immanent, en tant qu'acte du sujet, et un aspect transient, en tant que disant rapport à autrui. Et selon ce double aspect, il a des caractères propres, qui définissent sa nature. Considéré dans son rapport à l'auditeur, qui est son aspect formel, le mensonge connote trois éléments (fallacia, deceptio, perfidia), qui permettent de le définir selon son aspect moral : « locutio deceptiva ». Ainsi il apparaît essentiellement comme un appel à la créance de l'auditeur, avec la volonté de l'induire en erreur, et de décevoir sa confiance. Considéré du point de vue du sujet, le mensonge renferme un manque de droiture (astutia) et de sincérité (dissimulatio).

Cette analyse très poussée de la nature du mensonge, et dont le bref résumé que nous venons d'en faire ne peut donner une idée de la richesse et de la pénétration, permet au Père Ledrus de déterminer la nature morale propre de cet acte. Une longue étude de la malice morale intrinsèque en général, tant matérielle que formelle, extrêmement minutieuse et avertie, et aussi intéressante que neuve et originale, mais toujours fortement appuyée cependant sur l'enseignement des grands moralistes scolastiques, sert de base à cette détermination. La conclusion de l'auteur est que, du point de vue de la nature de sa malice morale, le mensonge peut être assimilé à l'homicide : il est intrinsèquement mauvais sans doute ; dans certains cas cependant il peut cesser d'être formellement tel ; mais il cesse aussi alors d'être un mensonge au sens moral, tout comme, dans le cas de légitime défense, causer la mort de l'injuste agresseur ne constitue pas un homicide. Ed. Brisbois, S. I.

Fr. HERMANS. — *Mystique de la Communauté.* Coll. Chrétienté Nouvelle, IX. Bruxelles, Editions Universitaires, 1945, 18 × 12 cm., 376 p.

On peut parler de la communauté comme de la loi profonde, de la tendance originelle de l'homme, nécessaire à l'éclosion et à la vie de sa personnalité. La communauté est alors — à tous les échelons du groupement humain, depuis la famille jusqu'à la communauté internationale — le vrai nom du devoir social et son âme est la charité. Ici la communauté est entendue au sens objectif, elle est la communauté surnaturelle, le Corps mystique du Christ. Réalité donc, bien qu'elle « devienne » encore jusqu'à la fin du monde. Réalité cependant que l'auteur a le droit de décrire théologiquement. Car c'est une thèse théologique qu'il écrit, une thèse qui est tout un traité. De la théologie pure, mais écrite en une langue sonore et brillante, — un poème, puissant, hardi, difficile aussi parfois avouons-le, comme le serait un texte lyrique aux raccourcis trop abrupts, aux images trop ardentes, poème cependant, même quand il examine, avec tout le détail de la science, des questions de technique verbale ou des discussions historiques. Car sous cette forme avant tout évocatrice, que justifie le sujet avant tout mystérieux, nous avons ici un traité technique et rien n'y manque, ni l'énumération des sources et leur critique, ni les aspects les plus profonds, les plus théoriques de notre union à Jésus et, en Jésus, à nos frères. Beau livre pour esprits cultivés. R. Carpentier, S. I.

DROIT NATUREL ET SOCIOLOGIE

J. LECLERCQ. — *Leçons de Droit naturel. IV : Les droits et devoirs individuels.* 1e partie : Vie, disposition de soi ; 2e partie : Travail, pro-

priété. Coll. Etudes morales, sociales et juridiques. 2e édit., Namur, Wesmael-Charlier, 1946, 22 × 15 cm., 188 et 400 p. Prix : 60 et 120 francs.

On connaît, de longue date déjà, les qualités maîtresses des « Leçons de droit naturel » de M. le chanoine Leclercq. Clarté, vaste et agréable érudition, sens des nécessités actuelles en même temps que fidélité à la tradition, font aimer ces volumes par le lecteur cultivé que rebuterait l'appareil scientifique et l'aridité d'ouvrages plus techniques. La nouvelle édition du quatrième volume apporte à la précédente des compléments notables en matière de travail et de propriété. Le chanoine Leclercq a été un des premiers à faire une large part à une doctrine du travail, non pas seulement « facteur de production », mais moyen d'expression et de développement de la personnalité. Il faut lui en savoir gré. Dans la théorie de la propriété, l'auteur ajoute un paragraphe sur la distinction entre les biens d'usage et les biens de réserve, un autre sur la propriété et la gestion des entreprises. Ici, nous ne partageons pas entièrement son point de vue, ses sympathies pour l'économie planifiée et son avis « que la propriété n'apparaît plus de nos jours comme une condition de la saine gestion des biens ». Plus d'une fois d'ailleurs, on souhaiterait plus de rigueur des concepts et de fermeté doctrinale dans les développements qui touchent simultanément à l'économie et à la morale. Ces réserves ne visent aucunement à méconnaître la réelle valeur et l'action bienfaisante des « Leçons » dont nous avons dit les grandes qualités. Il manque encore à l'œuvre de M. le chanoine Leclercq un volume sur les relations internationales. Nous souhaitons le voir paraître bientôt.

C. Mertens, S. I.

P. ROUBIER. — *Théorie générale du Droit. Histoire des doctrines juridiques et philosophie des valeurs sociales.* Paris, Recueil Sirey, 1946, 23 × 14 cm., 282 p. Prix : 225 frs français.

C'est un beau livre que nous donne M. Roubier et l'on n'en rencontrera pas facilement de meilleur pour introduire à la philosophie du droit. On y trouve à la fois, et emmêlés avec bonheur, un exposé doctrinal et une histoire des théories juridiques. « Ce livre, nous dit l'auteur, est l'œuvre d'un juriste de droit privé ». Il n'empêche que ce juriste, parce qu'il domine excellemment sa matière, nous donne avant tout une philosophie du droit où abondent les idées justes accordées autant aux faits actuels qu'aux exigences d'une doctrine pénétrante. Pour M. Roubier, la science du droit n'est pas une science purement formelle ; le juriste doit porter des jugements de valeur. Les idées de l'auteur sont fort proches de la philosophie sociale chrétienne. Sur quelques points, une conception plus profonde de la philosophie morale lui aurait permis de marquer mieux encore l'harmonie entre cette science et le droit. Il nous semble aussi qu'il aurait pu tirer meilleur parti de la notion de personne, telle qu'elle est présentée dans la doctrine thomiste, avec ses aspects à la fois individuels et sociaux. Qu'on nous permette, enfin, une petite remarque technique : à la fin de cet ouvrage qui traite abondamment des doctrines juridiques, un index des auteurs cités eut été le bienvenu. Nous recommandons vivement cet ouvrage à tous ceux qui se préoccupent de philosophie sociale.

C. Mertens, S. I.

P. PAVAN. — *La vita sociale nei documenti pontifici.* Coll. La dottrina sociale cattolica, 1. Milan, Vita e Pensiero, 1946, 22 × 15 cm., 2e édit., XXIV-366 p. Prix : 330 lires.

Les éditions « Vita e Pensiero », auxquelles nous devons déjà de nombreux et excellents ouvrages de doctrine sociale, lancent une nouvelle collection, destinée à mettre avant tout en lumière les enseignements pontificaux sur les questions sociales. Le livre du Prof. Pavan l'ouvre magistralement. L'auteur nous donne les principaux passages des documents pontificaux — de l'encyclique « Quod apostolici muneris » de Léon XIII, aux allocutions de Pie XII en 1945 — sur les problèmes les plus importants que

pose la vie sociale, comprise dans le sens le plus large. Son ouvrage comprend trois grandes parties : la vie économique, la vie politique, la vie internationale ; chacune est divisée en de nombreux chapitres et paragraphes. La substance en est faite des textes pontificaux, mais chaque extrait est précédé d'un résumé succinct. Ces 350 pages de texte serré forment un recueil extrêmement abondant ; l'auteur sera sans doute amené à le compléter sur quelques points ; nous n'avons rien trouvé, par exemple, sur l'important problème de la concentration économique ou sur la libre concurrence. Avec sa table des matières détaillée, son index alphabétique, sa présentation très claire, le répertoire du Prof. Pavan est un modèle du genre. Il rendra de nombreux services et aucun doute que, suivant le souhait de l'auteur, il ne fasse mieux connaître la magnifique doctrine de nos papes.

C. Mertens, S. I.

H. du PASSAGE, S. J. — *Leçons familières de sociologie.* Paris, Casterman, 1946, 20 × 13 cm., 250 p.

Ces « Leçons familières », après une brève introduction, traitent de la sociologie de la famille, de l'économie et de l'état. Elles se terminent par une étude sur les rapports de la sociologie, de la morale et de la religion. L'idée est excellente de mettre le lecteur catholique en contact avec une discipline relativement nouvelle et que, souvent, il ignore trop. Mais nous regrettons de devoir signaler certaines déficiences dans l'ouvrage du R. P. du Passage. L'auteur a pris trop exclusivement une position défensive contre la sociologie positiviste française. Il ne nous dit rien des travaux de valeur parus à l'étranger et ne donne pas au lecteur la bibliographie sommaire qui lui permettrait d'élargir son champ de vision. Enfin la place est faite trop large aux idées et aux doctrines, insuffisante aux faits. Il s'agissait d'un ouvrage sommaire sans doute ; mais il sortait d'une plume trop autorisée pour ne pas devoir porter un caractère pleinement scientifique.

C. Mertens, S. I.

Semaines Sociales de France. Toulouse. XXXII[e] session 1945. *Transformations sociales et libération de la personne.* Compte rendu *in extenso* des cours et conférences. Lyon, Chronique sociale de France, 1946, 23 × 15 cm., 352 p. Prix : 220 frs français.

Qui veut se renseigner sur le catholicisme social ne peut ignorer les Semaines Sociales de France réunissant chaque année une élite d'intellectuels et de chrétiens. Qui veut étudier les multiples problèmes posés par la vie sociale de notre temps, trouve toujours profit à consulter les leçons données à cette occasion par des maîtres à la réputation souvent mondiale dans le domaine de l'économie, de la morale, du droit ou de la sociologie. Il n'est pas facile de résumer ses travaux. Disons que, en renouant à Toulouse la tradition des Semaines, interrompue durant cinq ans, on s'est préoccupé surtout de la transformation de l'entreprise. C'est sous cet angle que furent abordées les questions de la propriété, du profit, de la personne. Deux ou trois leçons seulement se situent sur un plan différent. Les solutions préconisées sont empreintes de cet esprit d'équilibre et de réalisme dont la doctrine sociale catholique peut se faire une gloire. Pas de simplisme, ni d'apriorisme, mais la volonté de pousser différents essais adaptés aux circonstances de temps et de lieu et de s'instruire aux révélations de l'expérience. Le volume des leçons données à Toulouse prend dignement sa place dans une collection riche de doctrine et d'aperçus concrets. C. Mertens, S. I.

R. KOTHEN. — *Problèmes sociaux actuels.* Coll. Bibliotheca Mechliniensis, n° 8. Bruges, Desclée De Brouwer, 1946, 19 × 12 cm., 174 p. Prix : 35 frs.

Après avoir posé le problème fondamental de la déprolétarisation, M. l'abbé Kothen étudie successivement la réforme de l'entreprise, la natio-

nalisation et la sécurité sociale. Ce sont les questions à l'ordre du jour et l'auteur en montre les principaux aspects d'une manière claire et succincte. Les citations qu'il apporte ne sont pas toujours suffisamment harmonisées et laissent un peu de flou dans la doctrine. Le chapitre final consacré au pluralisme reprend, dans une large mesure, des idées exposées par le Professeur Dupréel et fait droit, dans les domaines les plus divers, aux valeurs irréductibles de la personne humaine. C. Mertens, S. I.

A. GEMELLI, O. F. M. — *L'Operaio nella industria moderna.* Coll. Problemi sociali contemporanei, 2. Milan, Vita e Pensiero, 2e éd., 1946, 22 × 15 cm., VIII-398 p.

Le sous-titre de cet ouvrage en précise bien la portée : « Les sciences du travail dans le cadre de la conception sociale chrétienne ». Ces sciences sont la physiologie du travail, l'hygiène, l'organisation scientifique du travail, la psychotechnique, etc. L'auteur souhaite voir la psychotechnique prendre le rôle directeur dans cet ensemble, puisqu'elle s'occupe des aspects les plus élevés de la vie humaine. Nous regrettons un peu que le P. Gemelli se soit limité aux sciences positives. Le rôle directeur reviendrait, nous semble-t-il, à une philosophie, notamment à une morale du travail et nous eussions aimé voir le savant auteur dégager davantage cette philosophie qui, du reste, se trouve présente dans toutes ses pages. Le livre du R. P. Gemelli est, cependant, une très belle contribution aux sciences sociales. L'auteur montre une connaissance étendue et pénétrante de la vie industrielle moderne. Il se garde de toute nostalgie du passé et accepte franchement notre civilisation technique, tout en signalant ses dangers et ses abus. Son ouvrage sera précieux à ceux que préoccupent les problèmes de philosophie du travail. Ils auraient grand dommage à ignorer les aspects concrets et techniques que l'auteur expose avec une grande compétence et dont il indique toujours les incidences humaines. C. Mertens, S. I.

Ph. DE SOIGNIE, S. J. — *Mystique chrétienne et Ascension Ouvrière.* Tournai, Paris, Casterman, 1946, 19 × 12 cm., 124 p. Prix : 33 frs.

Par cette brochure, l'Apôtre du « mouvement populaire des familles » cherche à situer son mouvement dans le monde national et surtout wallon. Pour mieux montrer comment le M.P.F. répond à un besoin actuel, l'auteur commence par brosser un rapide tableau très suggestif de la situation économique, sociale et morale. Il fait ressortir ainsi deux éléments qui aideront à opérer le redressement : l'émancipation ouvrière et la culture populaire. Ils formeront les points principaux du programme du M.P.F. qui s'appuie pour y parvenir sur tous les moyens susceptibles de favoriser « l'ascension ouvrière » : périodiques et publications, sessions de formation, services économiques et services spontanés. Enfin, il est fait appel au concours de toutes les familles populaires sans distinction de croyance, ni de couleur politique, car le signe de ralliement de ce mouvement, réservé à la classe populaire, sera la voix de l'Amour : « Aimez-vous les uns les autres ».

Vincent Charles, S. I.

B. ROMEYER. — *L'athéisme marxiste.* Coll. Archives de Philosophie, extrait du vol. XV, cahier 2. Paris, Beauchesne, 1939, 25 × 17 cm., 175-235 p.

Le but de cette étude est de donner une « certitude informée et critique » sur « l'énorme question du marxisme envisagé surtout du point de vue religieux ». L'auteur fait remarquer à bon droit combien sont rares les travaux publiés en français sur ce sujet. Au terme d'une recherche attentive et fouillée il arrive à la conclusion suivante : « Faute sans doute d'avoir examiné directement et de façon assez complète tout le contenu intellectuel du marxisme de Marx et d'Engels, plusieurs ne voient pas que le système de « l'homme collectif » est radicalement substitué par Marx à la doctrine

spiritualiste et théiste de « l'homme personnel ». Quoi qu'il en soit des intentions subjectives de son inventeur, force est au plus équitable interprète d'avouer que l'humanisme « matérialiste » et « collectiviste » du marxisme objectif ne permet de trouver ici aucun sens à l'hypothèse d'une action révolutionnaire sans athéisme fondamental. L'étude sur l'« athéisme marxiste » fait partie du quinzième volume des « Archives de philosophie », qui est consacré tout entier à la philosophie du communisme. Il contient trois autres travaux importants : « Le matérialisme historique » par A. Etcheverry ; « Marx et Hegel » par Alex. Marc ; « Valeur et Plus-Value » par G. Jarlot.

Ed. Dhanis, S. I.

Het Communisme. Verslagboek der Academische Sociale Studiedagen gehouden te Leuven van 26 tot 28 October 1945. Anvers, 't Groeit, 1946, 20 × 13 cm., 228 p. Prix : 70 frs.

Cet ensemble de rapports comprend trois parties : un exposé doctrinal où nous trouvons, notamment, les magistrales leçons du R. P. Van Gestel, O.P. et du Prof. L. Janssens sur la philosophie du communisme et sa conception de l'Etat. Dans la seconde partie, puisque « le communisme est inséparable désormais de la Russie » (R. P. Lauwers, O.P.), est donné un aperçu de l'histoire du communisme et de son organisation en U.R.S.S. Ces études sont fort sommaires. La troisième partie est consacrée au communisme en Belgique. M. Van den Daele résume l'activité politique des communistes depuis la libération, montre leurs volte-faces répétées et les points sur lesquels ils ont fait porter successivement leurs efforts. M. Cool étudie l'attitude des communistes envers l'organisation professionnelle. C'est encore un important et très intéressant rapport. Bien que les diverses parties de ce recueil ne soient pas d'égale valeur, l'ensemble forme une belle, solide et concrète étude sur le communisme.

C. Mertens, S. I.

H.-R. BALMER-BASILIUS. — *Tranquillitas Ordinis. Ueber die Friedensaufgabe des Abendlandes.* Lucerne, Rex Verlag, 1946, 19 × 12 cm., 50 p. Prix : 2,80 frs suisses.

Le monde, sorti blessé de la guerre, est déçu de la tranquillité retrouvée. C'est que la paix, à laquelle aspire irrésistiblement le cœur humain, n'est pas que l'absence extérieure de conflits. Elle est avant tout une harmonie intérieure, elle est la stabilité d'un ordre. Celui-ci, sans doute, doit s'exprimer dans les institutions sociales et autrefois l'Eglise contribuait activement à cette instauration. Depuis que la Réforme a déchiré l'Occident, son œuvre est fortement entravée. Raison de plus pour les chrétiens de rétablir en eux la « tranquillitas ordinis » et de la communiquer au monde qui les entoure.

C. Mertens, S. I.

Emile BANNING. — *Réflexions morales et politiques.* Introd. par L. de Lichtervelde. Coll. Etudes et essais politiques. Bruxelles, Editions Universitaires, 1946, 19 × 13 cm., 246 p.

Les « Réflexions » de Banning révèlent une âme d'une haute qualité. Nous n'avons pas à insister ici sur les pages politiques, toujours empreintes de noblesse et de sens public, souvent désabusées, parfois étonamment prophétiques. Les réflexions philosophiques et religieuses nous montrent un esprit largement ouvert à tout l'humain et au divin, où les idées et les faits trouvent une résonance profonde. Eduqué au Petit Séminaire de Saint-Trond, Banning ne resta pas dans l'Eglise ; « il ne sut, hélas, pas comprendre son rôle dans le monde ni percevoir la valeur de ses dogmes ». Il professa un christianisme libéral, mais sa connaissance de la religion, la compréhension de sa valeur morale ont de quoi confondre plus d'un catholique. Certaines pages sont profondément religieuses et l'auteur ne cache pas son admiration pour Léon XIII qui sut si bien répondre aux besoins de son temps. La belle préface du comte L. de Lichtervelde est un modèle d'objectivité respectueuse et de charité chrétiennement compréhensive.

C. Mertens, S. I.

HISTOIRE DE L'EGLISE

G. de PLINVAL et R. PITTET. — *Histoire illustrée de l'Eglise.* Tome I : *Antiquité et moyen âge* : 8 fasc. parus. Genève, Editions de l'Echo illustré, Paris, Edit. du Cerf, 1946, 30 × 21 cm., Bruxelles, Presses de Belgique, environ 50 p. par fascicule. Prix : Souscription obligatoire pour tout l'ouvrage ; paiement anticipatif de 1.000 frs belges (ouvrage complet) ou de 240 frs par série de 4 fasc.

Nous saluons avec joie cette nouvelle histoire de l'Eglise. D'abord parce qu'elle est illustrée de façon copieuse et originale : documents authentiques, paysages, chefs-d'œuvre anciens ou modernes offrent pour le lecteur un ensemble varié et attachant. A côté d'images connues en figurent d'autres qui le sont beaucoup moins ou pas du tout. Une seconde raison nous incite à réserver un bon accueil à cette nouvelle collection. Elle doit s'achever en un délai total de 18 mois (20 fascicules) et le prix de la souscription (Presses de Belgique, rue du Trône 163, Bruxelles) ne monte qu'à 1000 francs. Enfin, quoique composée par des historiens parfaitement au courant, elle s'adresse à toute personne voulant connaître les principaux événements qui ont jalonné le destin de l'Eglise, les grands courants doctrinaux, mystiques et moraux qui l'ont tour à tour inspirée. Les auteurs s'appliqueront, dans un récit simplifié, à renouveler autant que possible les perspectives du sujet, à en rafraîchir tout au moins les couleurs. Ajoutons encore leur volonté de mettre en lumière le « dynamisme » propre à l'Eglise, la vitalité et la souplesse de cet élan qui l'a portée à travers les siècles et la propulse encore. Influence purifiante et exaltante sur la vie des nations ; part que les différents peuples de la chrétienté prirent tour à tour dans cette œuvre spirituelle, développement donné surtout aux époques décisives et mise en relief des plus grandes figures : tels sont encore d'autres mérites de la collection nouvelle qui doivent déjà être relevés pour les huit premiers fascicules. De-ci de-là nous eussions souhaité une exactitude plus parfaite, un exposé plus nuancé. Quelques exemples. L'incertitude chronologique n'existe pas seulement pour les papes du premier siècle, mais pour ceux du second et d'une partie du troisième. Rien ne prouve que des chrétiens souffrirent le martyre au Colisée de Rome. Que le puits de la catacombe de Priscille, représenté p. 75, ait servi à conférer le baptême, c'est là un fait des plus douteux. Simples vétilles, qui n'enlèvent rien à la valeur de ce magnifique ouvrage. Au point de vue des illustrations rien de tel n'existait en langue française. E. de Moreau, S. I.

L. CRISTIANI. — *Jean Cassien, La Spiritualité du Désert.* Coll. *Figures Monastiques.* Abbaye Saint-Wandrille, Edit. de Fontenelle, 1946, 2 vol., 23 × 14 cm., 268 et 320 p.

Ces deux beaux volumes partent de la plume d'un admirateur qui a fait passer dans son ouvrage quelque chose de sa sympathie, nous dirions même de son enthousiasme pour Cassien. Il n'y a pas lieu de le regretter. Cela nous a valu deux livres qui se lisent très facilement : première initiation à la pensée d'un fervent disciple de l'Orient monastique, devenu maître de la spiritualité occidentale jusqu'à former, comme on l'a dit, quarante générations de moines. L'auteur connaît tous ces rétroactes de la formation de Cassien, au-dessus de laquelle on voit apparaître l'imposante figure d'Evagre le Pontique. Non pas qu'il entre dans tous les détails des discussions, ce n'était pas le but de la collection dans laquelle il écrit ; mais cette première initiation, faite en tenant compte des principaux résultats, initiera le lecteur à un domaine de recherches très fouillé actuellement, et surtout le poussera à pénétrer plus profondément dans la spiritualité de Cassien. En trois parties, d'une plume alerte à travers les « Institutions » et les 24 « Collations », tantôt citées, tantôt résumées ou simplement mentionnées, son livre examine l'homme, le moine et l'écrivain, puis la doctrine ascétique et mystique, enfin le théologien contesté ou discuté. La biographie dis-

pose d'assez peu de ressources. L'auteur tâche de tirer parti le mieux possible des renseignements fournis dans les préfaces ou dans le texte de quelques conférences, de l'abbé Pinufius, de l'abbé Chérémon, de l'abbé Joseph et d'autres : cela jette peut-être un peu de trouble dans le plan de l'ouvrage, ainsi que le rejet, à la fin du second volume, du récit ou de la discussion des derniers temps de Cassien. On pourrait aussi ne pas partager en tout l'optimisme de l'auteur dans la présentation des idées de son héros, ou dans leur interprétation. Mais l'ensemble est présenté avec intelligence et, pour ceux qu'effrayerait la lecture de l'original et les discussions historique et doctrinale, il aura, dans ces pages agréablement écrites, une première connaissance très attractive de la personne, de l'œuvre et de l'action de Cassien.

J. de Ghellinck, S. I.

H. THANS, O. F. M. — *Heiligen van onzen stam. Harlindis en Relindis van Aldeneick.* Bruxelles, De Kinkhoren, 1945, 19 × 14 cm., 198 p.

Nous ne connaissons les saintes Harlinde et Relinde que par une biographie, fort bien écrite, mais qui ne date que de l'époque carolingienne et contient très peu de faits précis. Le R. P. Thans la développe fort librement, y ajoute de longs dialogues et imagine même des lettres envoyées par les deux saintes. Tout cela est fort bien raconté mais assez fantaisiste et ne repose pas sur une critique suffisante de la «Vita». L'auteur connaît cependant bien l'époque dont il parle.

E. de Moreau, S. I.

EDDIUS STEPHANUS. — *Het leven van Sint Wilfrid,* ingeleid, vertaald en van aanteekeningen voorzien door H. Moonen, O.E.S.A. Bois-le-Duc, Malmberg, 1946, 24 × 16 cm., IX-440 p.

Ce livre ne nous présente pas une biographie de Wilfrid (634-710), l'un des apôtres de la Grande-Bretagne, mais le texte latin et, en regard, la traduction néerlandaise de la principale « Vita » ancienne du saint, attribuée avec beaucoup de vraisemblance à Eddius Stephanus, et en tout cas l'œuvre d'un disciple de Wilfrid pendant une quarantaine d'années. La vraie originalité du travail du R. P. Moonen, thèse de l'université de Nimègue, doit être cherchée non pas dans l'édition de la « Vita », simplement reprise à B. Colgrave, mais dans l'introduction (pp. 1-58) et dans les notes (pp. 217-427). L'introduction en effet, consacrée aux sources qui doivent servir à retracer la vie du saint, établit plusieurs conclusions nouvelles p. ex. sur les rapports du prologue de la « Vita Wilfridi » d'Eddius avec celui de la vie de saint Cuthbert et sur l'utilisation de la « Vita Wilfridi » par l'« Historia ecclesiastica » de Bède. Dans les notes l'auteur ne se contente pas d'expliquer le texte édité mais s'attache à résoudre un grand nombre de problèmes soulevés par celui-ci et se rapportant à la carrière de Wilfrid. Il sera désormais impossible d'écrire une biographie sérieuse du célèbre missionnaire sans recourir au travail approfondi du R. P. Moonen. Les sources et les ouvrages auxquels il se réfère dans ces notes sont fort nombreux et bien choisis.

E. de Moreau, S. I.

J. GALLEN. — *La Province de Dacie de l'Ordre des Frères Prêcheurs. I : H'stoire Générale jusqu'au Grand Schisme.* Coll. Institutum Historicum FF. Praed. Romae ad S. Sabinae. Dissert. Historicae, fasc. XII. Helsingfors, Söderström, 1946, 25 × 17 cm., XXXII-304 p. et 1 carte.

L'histoire religieuse des pays nordiques avant la réforme du XVI[e] siècle est à peu près inconnue. Couvents, bibliothèques, archives furent alors détruits d'une manière sans précédent et surpassant en vandalisme les dommages causés par la Révolution française et par la sécularisation des siècles derniers. Grâce à ses recherches dans divers dépôts publics, comme ceux du Vatican et du royaume de Suède, et des archives de l'ordre conservées à Rome et à Gand, l'auteur de ce livre, d'origine finlandaise, écrit, avec un remarquable souci d'exactitude et d'impartialité, l'histoire de l'ordre do-

minicain dans ces pays (Norvège, Suède, Danemark, Finlande). Le premier volume, seul paru, traite de l'histoire générale des Frères Prêcheurs en Scandinavie, des origines au Grand Schisme.

Saint Dominique se rendit au Danemark avec l'évêque Diego dès l'année 1205. Ce voyage lui permit de mieux comprendre les besoins des régions du Nord et de l'Est de l'Europe récemment gagnées à la foi chrétienne (Excursus I). Dès 1219, deux clercs, l'un Suédois, l'autre Danois, entraient dans l'ordre à Bologne. Le premier foyer dominicain fut fondé à Lund, en 1223. En 1228, était créée la province de Dacie. De 1223 à 1258, on compte 22 couvents, dont 11 en Danemark, 8 en Suède et 3 en Norvège. Fort bien reçus par les évêques, les rois, le clergé, surtout en Danemark et en Norvège, les Pères reçurent un accueil plus froid en Suède. C'est cependant dans ce dernier pays, moins avancé que le Danemark au point de vue religieux, qu'ils exercèrent l'influence la plus profonde sur toutes les classes de la population. Dans la seconde moitié du XIII[e] siècle, et au XIV[e] siècle jusque 1378, l'expansion diminue fortement. On ne signale plus que 6 nouvelles maisons fondées alors. Au XIV[e] siècle se manifeste d'ailleurs, comme dans les autres provinces de l'Ordre, une certaine décadence de la discipline régulière. A la même époque, la Peste Noire, les épidémies, les guerres soumettent les communautés à une terrible épreuve. L'auteur, cependant, ne peut nous fournir des chiffres sur la dépopulation des couvents et se fonde simplement sur certaines analogies. Au XIII[e] siècle des Dominicains prêchèrent, au nom des papes, la croisade en Dacie. A l'époque de la papauté avignonnaise, plusieurs d'entre eux furent promus à des évêchés. Comme pénitenciers des papes, ils servaient d'intermédiaires entre la Curie et les pays du Nord, et se chargeaient notamment de faire parvenir à destination les taxes levées pour Rome. — Nous avons voulu faire cette notice un peu longue car l'ouvrage de M. Gallén mérite une large diffusion.

E. de Moreau, S. I.

J. COENEN. — *Juliana van Cornillon.* Coll. Heiligen van onzen stam. Bruges, De Kinkhoren, 1946, 20 × 14 cm., 142 p.

A. VAN ROY, O. S. B. — *Lutgardis van Tongeren.* Même coll., 196 p.

La seconde de ces biographies trouve tout naturellement sa place dans la collection : « Heiligen van onzen stam ». On ne peut en dire autant de la première. Née à Retinne, ayant passé toute sa vie à Cornillon, à Salzinne et à Fosses, Julienne n'a rien à voir avec le pays flamand. Bien que les auteurs de ces deux livres mettent grand soin à reconstituer le cadre dans lequel vécurent leurs héroïnes, on sort de la lecture de leurs œuvres avec l'impression que les Vies anciennes de Julienne et de Lutgarde gagneraient à une étude critique plus profonde. Quelques remarques de détail. Il nous semble que M. Van Roy confond l'ancienne cérémonie de la « Velatio virginum » avec la profession religieuse (pp. 52 suiv.). M. Coenen n'a pu utiliser les récentes études du R. P. Lambot et de M. le chanoine Baix sur l'origine de l'office du Saint-Sacrement et la première célébration de la Fête-Dieu à Fosses. Enfin signalons l'illustration du livre du P. Van Roy qui nous paraît excellente.

E. de Moreau, S. I.

A. DE MEYER. — *De werkwijze van Jansenius en zijn Augustinus.* Coll. Mededeelingen van de Kon. Vl. Academie voor Wetenschappen, letteren en schoone kunsten van België, Klasse der Letteren, VIII[e] année, n° 1. Anvers, Standaard, 1946, 26 × 18 cm., 26 p. Prix : 25 frs.

Jansenius, influencé surtout par les doctrines de Baius, appliqua aux livres de saint Augustin une méthode historique, reprise en partie aux écrivains ecclésiastiques antérieurs à la scolastique. Mais il exagéra le caractère antirationnel et mystique des dogmes chrétiens. Pour lui, ceux-ci ont surtout pour but de rendre l'homme meilleur : « Theologia cordis ». Telles sont les principales positions de M. le Chanoine De Meyer dans ce court article, fort original et fouillé. Nous nous demandons toutefois si le jansé-

niste A. Gazier nous fournit bien le meilleur exposé sur la lutte janséniste. Le livre de Paquier n'est-il pas plus impartial ? E. de Moreau, S. I.

P. LORSON, S. J. — *Les sœurs de Ribeauvillé.* Paris, Editions Alsatia, 1946, 19 × 14 cm., 196 p., 12 p. d'illustrations hors texte. Prix : 84 frs français.

C'est une tranche de vie de l'Alsace chrétienne, de sa fidélité religieuse et patriotique, qui ressuscite à travers l'histoire de cette congrégation si caractéristique de son terroir, avec ses deux mille religieuses dans les écoles, populaires ou autres, et dans les œuvres sociales, qui ont beaucoup contribué à donner à l'Alsace son âme. Et quand, après l'histoire, l'auteur dessine le visage actuel de la congrégation et ses espoirs (peut-être aimerait-on qu'il parlât un peu plus de sa vie intérieure), il élargit à nouveau l'horizon au delà des intérêts locaux par ses suggestions et ses appréciations pédagogiques ou sociales, faites avec impartialité et réalisme. Ces pages, où l'humour affleure souvent, sortent d'une plume plus alerte qu'on ne l'attendrait en la matière. Elles seront attachantes pour un large public. Elles sont en effet le témoignage de ce que peut bâtir un grand dévouement dans une œuvre d'éducation chrétienne et libre. Document opportun.
G. Gilleman, S. I.

HISTOIRE GENERALE

L. HALPHEN. — *Introduction à l'histoire.* Paris, Presses Universitaires de France, 1946, 19 × 12 cm., 100 p. Prix : 50 frs français.

Cette brochure n'apprendra naturellement rien aux spécialistes de la recherche historique. Elle s'adresse d'ailleurs à d'autres. Avec une grande maîtrise doublée d'un grand bon sens, le savant auteur, habitué aux travaux minutieux comme aux larges synthèses, donne beaucoup d'importance à des questions comme celles-ci : nécessité et leçons de l'histoire (deux chapitres qu'il y aurait peut-être eu avantage à réunir en un seul), étapes de la science historique et études de méthodologie historique. La partie consacrée à la critique historique proprement dite n'occupe pas la moitié des pages. Elle commence par un examen de la valeur du témoignage historique, puis s'attache à la critique des témoignages et à l'établissement des faits. L'exposé de ceux-ci trouve place dans un chapitre distinct. Dans un volume d'initiation nous eussions voulu voir distinguer les diverses critiques (authenticité, provenance, dépendance, interprétation, restitution, etc.). M. Halphen, disposant de peu de pages, a sans doute aussi craint de rendre ses notions trop techniques. S'applique-t-il assez à montrer dans l'histoire une science vraiment digne de ce nom, avec sa méthode propre ? Non, à notre sens. E. de Moreau, S. I.

E. DARDEL. — *L'Histoire, science du concret.* Paris, Presses universitaires de France, 1946, 19 × 12 cm., VIII-142 p. Prix : 75 frs français.

Réagir contre les idées qu'on se faisait de l'histoire antérieurement aux deux grandes guerres mondiales : tel apparaît fort nettement le but de l'auteur de cette courte et pénétrante étude. Après les événements que nous avons vécus pendant une bonne trentaine d'années que reste-t-il de la théorie du progrès continu ? Une autre erreur consista à vouloir appliquer à l'histoire la méthode des sciences naturelles. Pour s'en tenir aux faits, les historiens oubliaient l'âme de l'histoire. Pour assurer l'impartialité, ils prônaient l'absence de conviction. Pour arriver à l'objectivité, à laquelle il faut évidemment tendre, ils perdaient de vue que chaque fait baigne p. ex. dans la temporalité et y prend sa signification, comme une pierre dans une maison. Quelques auteurs sont cités dans ces pages avec complaisance : Heidegger, Kierkegaard, Bergson, Max Scheler, Brice Parain, Karl Jaspers. On devine, à lire ces noms, la tendance philosophique de M. Dardel.
E. de Moreau, S. I.

Deux mille ans d'histoire. Texte élaboré par un groupe d'historiens et présenté par L. van der Essen. Bruxelles, Editions Universitaires, 1946, 12 × 18 cm., 232 p. Prix : 57 frs.

Présentés aux lecteurs par le « Leo Belgicus » reproduit sur la couverture, les « Deux Mille ans d'Histoire » sont à la fois plus et moins qu'une synthèse de l'histoire de Belgique. Ils sont plutôt un vade-mecum d'histoire nationale et s'adressent à un public très étendu. Dans une première partie, les auteurs ont essayé de retracer en une centaine de pages les douze étapes qui marquèrent l'évolution de notre pays au cours de son histoire. L'esquisse est brève, très brève, elle parvient ordinairement à effleurer l'essentiel et à donner de chaque étape une idée d'ensemble exacte ; celle-ci toutefois ne sera pleinement goûtée que par des lecteurs suffisamment initiés aux faits principaux. Elle parvient aussi à donner le coup de grâce à certains vieux poncifs à la vie dure : espérons que maintenant du moins personne ne nous parlera plus des « siècles d'esclavage ». Elle montre très clairement quelles sont les vraies composantes de notre individualité nationale. Peut-être le jugement porté sur Philippe II et Joseph II est-il quelque peu sévère ?

Une seconde partie groupe dix annexes. Leur seule énumération suffit à en montrer la valeur : une esquisse de l'histoire liégeoise ; une recherche très érudite et originale (de M. A. van der Essen) sur la nomenclature des anciennes XVII Provinces ; la liste chronologique de tous les souverains ayant régné sur notre pays depuis les ducs de Lotharingie jusqu'à nos jours; la liste chronologique des gouverneurs généraux et ministres plénipotentiaires ; la liste chronologique des chanceliers de Bourgogne, chefs-présidents du Conseil Privé, chefs de cabinet et Premiers ministres ; la liste chronologique des archevêques et évêques ; les dates des principaux événements de l'histoire nationale ; tableau des emblèmes nationaux ; tableaux dynastiques de l'histoire de Belgique ; choix de livres traitant de l'histoire nationale (liste couvrant 25 pages, d'ouvrages la plupart plus récents que la Bibliographie de Pirenne ; beaucoup d'ouvrages flamands furent oubliés).

L'ensemble contribuera à mieux faire comprendre les constantes de l'histoire de notre pays et par là même à la faire mieux aimer.

Roger Mols, S. I.

J. W. THOMPSON. — *The literacy of the laity in the middle ages.* Coll. University of California Publications in Education, vol. 9. Berkeley, University of California Press, 1939, 24 × 16 cm., VI-198 p. Prix : 2 dollars.

Les solides qualités de ce livre, le dernier d'un auteur décédé depuis lors, et que la revue a déjà apprécié avec éloges, compensent largement deux petits défauts de forme : omission de la table alphabétique indispensable, ce qui se fait de plus en plus rarement dans des ouvrages de ce genre, et rejet des notes, parfois de 150 à la file, à la fin de chaque chapitre ; ce qui rend la vérification fort malaisée. On doit condamner cette manière tyrannique de procéder, que les conditions typographiques tendent à multiplier depuis la guerre de 1914-18. Pour le reste, il n'y a que des éloges à donner au livre. C'est une sage réaction contre une thèse trop accréditée, à laquelle Pirenne a donné son appui, qui restreint la culture littéraire, lecture et écriture, et surtout la connaissance du latin, aux seuls clercs. En connaisseur de la documentation médiévale, Thompson présente un tableau tout différent. Comme toute réaction, celle-ci a tendance à tirer parti de tous les indices possibles et est ainsi exposée à devenir unilatérale. Contre cet excès, Thompson s'est mis en garde et en général son jugement est objectif. Sur l'Espagne visigothique, dont la culture fait exception à un mauvais moment de la civilisation en Europe, il a de bonnes pages. On remarquera toutefois que les laïcs lettrés appartiennent surtout aux classes supérieures. Le peuple demeure davantage ignorant ; mais l'entourage des Othons d'Allemagne, d'Henri II d'Angleterre, d'Henri le Lion

de Bavière, d'Henri IV de la dynastie de Franconie, et d'autres groupes, représentent des centres incontestablement cultivés. On préférerait une division chronologiquement plus morcelée : pour des pays comme l'Italie, l'Allemagne, la France et les Pays-Bas, il y avait lieu d'établir des points de repère plus nombreux, ou des divisions caractéristiques, depuis la fin de la Renaissance carolingienne jusque vers le milieu du XI[e] siècle, puis la renaissance du XII[e], ensuite la situation au XIII[e] et au XIV[e] siècle, à partir du moment où les langues nationales deviennent un concurrent d'abord inoffensif, puis redoutable, à la prépondérance du latin. Pour l'Allemagne, l'auteur n'a pas pu prendre connaissance du nouveau Holtzmann-Wattenbach, paru presque en même temps que lui, et qui aurait été utile pour la période des Othons et du siècle suivant. En résumé, un des bons livres, à côté de ceux de Laistner, de Paetow, de Schnurer et d'autres, qui fait mieux pénétrer dans la connaissance des âmes du moyen âge.

J. de Ghellinck, S. I.

Joseph LEFEVRE. — *L'Angleterre et la Belgique à travers les cinq derniers siècles.* Coll. Bibliothèque historique. Bruxelles, Editions Universitaires, 1946, 26 × 16 cm., 312 p. Prix : 145 frs.

Les liens séculaires qui unissent notre pays à son insulaire voisine se sont encore resserrés au cours de ces dernières années. L'Angleterre est à la mode. Profiter de cette vague de sympathie pour en montrer le bien-fondé historique, tel fut le but de l'auteur. Nonobstant quelques faiblesses, dues sans doute à une trop grande hâte de réaliser son dessein, ce but sera largement atteint grâce aux qualités internes de l'ouvrage et à une certaine facilité de l'exposé qui en rend la lecture aisée. Dès que le lecteur aborde le chapitre consacré au Régime Espagnol, il se sent saisi par une main de maître et conduit avec sûreté à travers les mille et une péripéties des relations diplomatiques, culturelles et économiques anglo-belges ; il apprend à connaître tels personnages de second plan : ambassadeurs, généraux, chargés d'affaires, conspirateurs vrais ou supposés, que les histoires générales passent habituellement sous silence, mais dont le rôle fut souvent important et révélateur ; il pénètre à l'occasion dans le domaine divertissant de la « petite histoire ». Et il en va ainsi jusque passé 1830. Par contre, les chapitres consacrés à la période bourguignonne et au dernier siècle sont beaucoup plus sobrement esquissés ; et c'est dommage. Nous regrettons aussi que dans sa manière d'exprimer ses sympathies et ses antipathies internationales, l'auteur ait adopté un ton manquant de cette sérénité dont le dernier volume de la Collection Halphen, celui de Beaumont : « La faillite de la Paix, 1919-1939 » (Paris, 1946) aurait pu lui donner un modèle. Pour nous conformer à la coutume, nous voulons bien imputer au typographe ou au correcteur d'épreuves la responsabilité des fautes d'orthographe nombreuses qui nous empêchent de donner de cet ouvrage le « compte rendu dythirambique » (sic p. 159), qu'il aurait sinon mérité. Mais que dire alors des libertés prises avec la grammaire, des mots employés à contresens, des appréciations, dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles manquent de nuance : p. ex. : p. 14, le traité de Troyes, premier acte de politique anglophile de notre pays (et les Artevelde ?) ; p. 27 : l'avènement des archiducs coïncide avec la naissance de la Belgique (et le « Conditor Belgii » ?) ; p. 71 : Teller le « troisième » diplomate accrédité en Angleterre sous le règne des Archiducs (l'auteur vient d'en nommer trois autres) ; p. 83 : les guerres du XVII[e] siècle, moins funestes que celles de nos jours ; p. 157 : les Pays-Bas du Congrès de Vienne, création artificielle. Néanmoins la conclusion générale de l'auteur reste vraie : ce n'est pas par pure sympathie que l'Angleterre a été le meilleur soutien de notre pays au cours de son histoire, mais à cause de son propre intérêt fondé en géographie. La preuve — et l'auteur le montre fort bien — c'est que devant des intérêts divergents (ex. : Compagnie d'Ostende, affaire congolaise) l'Angleterre adopta une attitude moins favorable.

Roger Mols, S. I.

La Renaissance en Belgique. Coll. Conférences d'art et d'histoire. Bruxelles, Editions Universitaires, 1945, 22 × 14 cm., 200 p., XXIX pl.

Six historiens nous donnent ici une esquisse de la Renaissance en Belgique. La peinture y domine et, dans la peinture, la figure de Bruegel l'Ancien. Les pages que consacre à cet artiste M. P. Fierens sont, à notre avis, les plus fouillées. L'étude de Melle Ninane sur l'évolution du paysage flamand séduit par sa nouveauté. Le paysage flamand de la Renaissance porta au loin la renommée de notre génie national. Son histoire débute avec Jérôme Bosch et rejoint le baroque avec Gille Van Coninxlo, en passant par Joachim Patenier et Pierre Bruegel, pour ne mentionner que les principaux. Dans un aperçu d'ensemble sur la peinture de la Renaissance flamande M. Th. Van Puyvelde en dégage les traits locaux et traditionnels. Il convenait de donner une place dans ce volume à la musique, puisqu'elle jouit aux XV^e^ et XVI^e^ siècles d'une réputation au moins égale à celle de notre peinture. M. Closson a choisi deux maîtres du contrepoint : Roland de Lassus — ne dites plus Roland de Lattre, — le plus glorieux de tous, et Philippe de Monte, le plus inconnu jusqu'au début du XX^e^ siècle.

Le vicomte Terlinden établissant dans le premier chapitre que la Renaissance est « le mouvement des idées qui, se développant à partir du XV^e^ siècle, sous l'impulsion de l'individualisme et de la raison humaine, transforma la pensée européenne et l'émancipa de l'esprit scolastique et de la tutelle théologique qui avaient caractérisé le moyen âge », ce volume ne pouvait se borner à l'art. L'un de nos savants les plus qualifiés dans la connaissance des humanistes belges, M. H. De Vocht — l'autre étant M. Roersch — parcourt les principaux champs de l'action d'Erasme ; enseignement qu'il veut faire attrayant ; religion qu'il aspire à rendre simple, sincère, intellectuelle ; recherche scientifique qu'il inaugure et étend à tous les domaines ; rénovation du catholicisme par un clergé bien formé qu'il prône. Deux erreurs à relever. Aeneas Sylvius ne devint pas pape sous le nom de Nicolas II mais de Pie II. Jean de Ruysbroec n'a rien à voir avec la formation de Gérard Groot et des Frères de la Vie Commune. Attribuons plutôt à une faute d'impression la mention de Grégoire VII, au XVI^e^ siècle, au lieu de Grégoire XIII. Melle Ninane, de parti pris sans aucun doute, continue à camper Hubert Van Eyck à côté de Jean. Enfin nous ne sommes pas de l'avis de M. Van Puyvelde, quant à l'influence du « Jugement dernier » de Michel-Ange sur la « Chute des Anges rebelles » de François Floris. Elle percerait peu. Elle nous paraît au contraire perçante et rien qu'à comparer le juge et son geste, de part et d'autre.

E. de Moreau, S. I.

GIULIO VISMARA. — *Storia dei patti successori.* Coll. Pubblicazioni dell' Università cattolica del S. Cuore. Serie seconda. Serie giuridiche, vol. LXVIII. 2 vol., Milan, Vita e Pensiero, 1941, 25 × 17 cm., XXVIII-378 et VI, 379-760 p. Prix : 80 lires.

Dans son savant ouvrage, Monsieur Vismara étudie l'évolution des pactes successoraux, depuis la plus haute antiquité jusqu'à la renaissance du droit romain en Italie, fin du XII^e^ siècle. Le pacte successoral, d'après sa définition, est tout acte bilatéral « mortis causa », ayant pour objet la succession future du « de cuius ». Deux éléments lui sont essentiels : la bilatéralité et l'occasion : « mortis causa ». L'irrévocabilité, bien qu'étant une conséquence normale de la bilatéralité, n'est pas absolue mais relative ; aussi l'auteur n'y reconnaît-il pas un caractère essentiel du pacte successoral. L'auteur étudie ces pactes ainsi définis dans le droit oriental, représenté par les textes cunéiformes et les papyri gréco-égyptiens, à travers le droit romain et byzantin ; le droit du royaume Lombard et la période franque-féodale (774-1183). Le droit Lombard est longuement traité. Le deuxième volume présente les documents sur lesquels se base l'étude, empruntés à la pratique des diverses régions de l'Italie. Enfin, dans la conclusion, l'auteur souligne les caractéristiques de ce pacte à travers l'histoire.

A. De Bil, S. I.

Geistiges Europa. Bücher über geistige Beziehungen europäischer Nationen, hrsg. v. Dr. A. E. Brinckmann. Hambourg, Hoffmann et Campe, 19 × 13 cm., 94 p. Prix : 1,80 Mk. le volume.

A. LIESS. — *L. van Beethoven und Richard Wagner in Pariser Musikleben.* 1939.

K. SCHLECHTA. — *Erasmus von Rotterdam.* 1940.

W. LINDEN. — *Alexander von Humboldt. Weltbild der Naturwissenschaft.* 1940.

G. HESS. — *Leibniz Korrespondiert mit Paris. Einleitung und Uebertragungen.* 1940.

J. WILHELM. — *Friedrich Nietzsche und der Französische Geist.* 1939.

K. SCHILLING. — *Auguste Rodins Vermächtnis in Gedanken und Gestaltung.* 1939.

Le titre de la collection « Livres sur les rapports intellectuels des nations européennes » caractérise l'orientation. En fait, en dehors de l'« Erasmus » qui nous fait pénétrer dans le monde de l'humanisme, les volumes développent avant tout les rapports entre l'intellectualisme allemand et l'esprit français à partir de Leibnitz jusqu'à Rodin, en passant par A. von Humboldt, Beethoven, Wagner et Nietzsche. Les volumes sur Beethoven et Wagner, Nietzsche et Rodin sont les plus intéressants. A. De Bil, S. I.

Regards sur l'art contemporain. Coll. Cahiers de la Nouvelle Alliance, n° 1. Bruxelles, Les Presses de Belgique, 1945, 22 × 17 cm., 130 p.

Les « Cahiers de la Nouvelle Alliance » s'annoncent, sur la couverture de ce premier fascicule, comme un effort pour chercher « un lien commun de vie » de l'Occident chrétien, dans la fidélité aux sources profondes de notre civilisation « et avec une disposition d'esprit largement accueillante ». « Chaque cahier sera centré sur un sujet fixe et comprendra en outre des chroniques et notes sur les arts, les lettres, la pensée et la science ainsi qu'un important supplément bibliographique ». Voici le sommaire du premier fascicule : Mesure de l'Art contemporain par M. De Corte. — Le Roman Contemporain par J. Madaule. — Introversion et Extroversion dans les Lettres Françaises contemporaines par J. Paulus. — Vues sur la peinture par P. Fierens. — Psychologie d'un Art Poétique par R. Dubois. — Notes et Chroniques. La Pensée : Gabriel Marcel par M. De Corte. Les Lettres : Introduction à une chronique par V.-P. Bol. — La Poésie par R. Dubois. — L'Histoire : Le XVII^e siècle de Préclin par A. van der Essen. — Le 2^e cahier sera consacré aux « Conditions de la paix ». N.

Karl BARTH. — *Les Allemands et nous.* Coll. L'actualité protestante. Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1946, 19 × 13 cm., 94 p. Prix : 2 frs suisses.

Karl BARTH. — *Guérison des Allemands ?* Même collection. Ibidem, 64 p. Prix : 2 frs suisses.

M. NIEMOELLER. — *De la culpabilité allemande.* Même collection. Ibidem, 66 p. Prix : 2,50 frs suisses.

Texte d'une conférence prononcée devant un auditoire helvétique au début de 1945, « Les Allemands et nous » est sans contredit ce qu'on est convenu d'appeler un « livre brûlot », autrement dit, un signe de contradiction. Dès sa parution, il eut, dans le monde des consciences endormies ou suggestionnées, un effet de bombe atomique : un retentissement mondial, de nombreuses et vives réactions en sens divers. Sans doute, l'ouvrage se place-t-il directement au point de vue « suisse », c'est-à-dire d'une nation qui n'a éprouvé que les contre-coups indirects de la tragédie dont nous venons de

sortir. Mais il reste que, moyennant cette réserve, l'auteur pose devant la conscience mondiale et chrétienne le problème dans toute sa crudité : quelle attitude adopter, en cette année 1945, devant le Goliath allemand terrassé ? Sa solution, il est impossible de la résumer. Tout résumé diminuerait la force de ces pages vigoureusement chrétiennes. Mais il importe quand même de souligner ce que cette solution comporte de générosité, de confiance, de profond optimisme, à côté d'une clairvoyance pénétrante. Et dès à présent il est permis de déplorer qu'elle n'ait pas eu plus d'écho dans la pratique de la victoire.

« Guérison des allemands » contient d'abord la traduction d'un article de l'auteur dans le « Manchester Evening News » ; ensuite la reproduction de deux longues lettres écrites à l'auteur par deux allemands qui avaient pris connaissance de l'ouvrage précédent ; enfin la réponse faite à ces lettres par M. Karl Barth. Moins émouvant que le livre précédent il contient encore d'utiles échanges de vues sur le problème de la responsabilité collective des allemands, et sur leurs chances de relèvement moral.

Il est superflu de présenter le grand résistant que fut M. le pasteur Niemöller. Il est d'autant plus poignant de lire le « mea culpa » qu'à peine sorti du camp de concentration il prononça au nom de tous ses compatriotes : « nous avons tous failli, moi aussi, car celui qui est resté chrétien et qui a défendu la vérité jusqu'à la mort, celui-là n'a plus aujourd'hui la tête sur les épaules (p. 12) ». Cet ouvrage comprend cinq parties, qui sont autant de témoignages : 1) « Message adressé aux représentants de l'Eglise confessante » par Niemöller, à Francfort-sur-le-Main, le 6-1-1946 ; 2) fragments d'une conférence prononcée à Zurich le 7-3-1946 sur la « Détresse et responsabilité de l'Eglise en Allemagne » ; 3) Sermon à la cathédrale St Pierre de Genève le 20-2-1946 ; 4) Une interview à un aumônier américain ; 5) une présentation de l'auteur par Karl Barth. Partout l'on ressent le contact d'une personnalité impulsive, fantasque parfois, mais toujours profondément loyale et intransigeante dans son attachement au Christ et à son peuple.

Roger Mols, S. I.

ASCETISME ET MYSTIQUE

Doctrine

F. MOUREY, C. R. I. C. — *Sacerdoce et Apostolat. Deuxième série. Réflexions et suggestions.* Paris, Spes, 1946, 19 × 12 cm., 214 p. Prix : 90 frs français.

F. MOUREY, C. R. I. C. — *Les qualités du pasteur d'âmes. Réflexions et suggestions. Troisième série.* Paris, Spes, 1946, 19 × 12 cm., 192 p. Prix : 90 frs français.

Ces deux volumes ne sont que les deux parties d'un même ouvrage, le premier insistant davantage sur le sacerdoce, le second sur l'apostolat, mais sans jamais disjoindre les deux pôles de l'idéal du prêtre. Appuyées aux principes les plus sûrs, mais nées de la vie concrète et nourries d'expérience, ces « réflexions et suggestions » ne peuvent se résumer. On croit entendre un directeur de séminaire, bien informé des « lois très dures » de la vie sacerdotale et des « déformations professionnelles », des succès et des insuccès du ministère, de ses joies et de ses peines, et de tous les problèmes qu'il pose, vous dire tout droit en un style nerveux, l'essentiel, le décisif, en même temps que le pratique, le déjà réalisé, l'immédiatement réalisable. Souvent l'histoire, une histoire consciencieuse et précise, source du présent, donne à l'argumentation la force convaincante du fait. Notons l'importance donnée (en particulier dans le second vol.) à l'éducation de l'enfant par le prêtre et au problème du recrutement sacerdotal. Les aspirations actuelles du clergé, tel le désir de la vie plus communautaire, de l'union à l'évêque, celles qui se font jour dans des institutions nouvelles comme le Séminaire de la Mission de France, celles que l'on commence seulement à entrevoir, comme les mois de formation après cinq ou six ans de ministère, sont compri-

ses et intégrées dans le grand courant de zèle qui soulève l'Eglise depuis ses origines. Ces livres nous paraissent apporter une contribution appréciable et toujours pondérée dans son originalité, à l'élaboration aujourd'hui en cours d'une spiritualité du clergé. R. Carpentier, S. I.

St.-J. PIAT, O. F. M. — *Principes et paradoxes de la vie militante.* Paris, Edit. franciscaines, 1946, 19 × 12 cm., 208 p. Prix : 100 frs français.

Devant la fascination de l'« Islam brun » et de l'« Islam rouge » avec leur athéisme militant, l'auteur a voulu résumer en quelques chapitres un code du militant chrétien. Il en étudie tour à tour la vocation, la spiritualité, le programme de vie et la formation, l'esprit et les méthodes d'apostolat, la ligne de conduite dans l'action sociale chrétienne. Les paragraphes, rédigés dans un style direct et à l'emporte-pièce, groupent, autour de quelques idées centrales, des conseils et des suggestions que tout chrétien lira avec profit : « n'édulcorons pas l'Evangile ; celui qui laboure doit labourer dans l'espérance ; ne cherchons pas la popularité ; respectons la liberté des âmes ; n'abusons pas des slogans ; travaillons en équipe ; élargissons nos horizons » et d'autres encore qui forment comme autant de mots d'ordre, pris parfois textuellement dans l'Evangile. Roger Mols, S. I.

V. L. CHAIGNEAU. — *Les Etapes du Bonheur. Notes et élévations spirituelles, I.* Paris, Edit. franciscaines, 1946, 18 × 14 cm., 136 p. Prix : 60 frs français.

L'auteur, un jeune travailleur devenu missionnaire diocésain, déjà connu par de bons ouvrages de sociologie, prétend cette fois nous donner une petite somme de spiritualité. Une somme destinée non pas aux « chrétiens de l'intérieur », familiarisés avec les ouvrages de dévotion, mais à la grande masse de ceux « que la vie instruit de l'insuffisance douloureuse des sciences et des techniques » et qui aspirent à atteindre cette lumière des réalités spirituelles. Bref à cette humanité motorisée il offre un parcours en neuf étapes : oraison, humilité, repentir et pénitence, souffrance, volonté divine, grâces actuelles, paix intérieure, joie spirituelle, action de grâces. Chaque fois, au lieu de parler beaucoup lui-même, l'auteur fait parler son lecteur, en une suite un peu déjetée de prières et de réflexions pieuses.
Roger Mols, S. I.

A. M. GOICHON. — *Le pardon.* Paris, Edit. du Cerf, 1946, 16 × 12 cm., 134 p. Prix : 70 frs français.

D'un problème très actuel, l'auteur s'élève à une étude doctrinale et approfondie du pardon des offenses, déterminant ce que le précepte nous demande et ne nous demande pas ; décelant tout ce qu'il y a de force dans la douceur chrétienne, de justice achevée par l'amour dans le pardon, qui n'est donc pas un compromis avec le mal. Il y a beaucoup de théologie, de psychologie religieuse, de spiritualité concrète dans ce petit livre qui veut montrer, au cœur du pardon de l'homme la présence efficace d'un pardon du Christ. Si certaines pages semblent plus ardues, c'est qu'une intuition vécue n'est pas si aisée à exprimer en concepts. On trouvera ici matière à méditation autant qu'à étude de doctrine. G. Gilleman, S. I.

A. BESSIERES, S. I. — *L'Evangile et la Joie.* Paris, Spes, 1946, 19 × 12 cm., 214 p. Prix : 80 frs français.

La parole de Dieu ne sera jamais enchaînée tant qu'elle sera portée au monde par des hommes tels que le Père Bessières. Son livre courageux et clairvoyant mériterait plus qu'une simple mention car il nous met au cœur du réel tragique de 1946. Et malgré les Giono, Gide, Montherlant et Sartre il maintient la nécessité de l'espérance et de l'effort joyeux, fruits de l'Evangile et de l'Eucharistie. J. B.

H. Ch. CHERY, O. P. — *L'art de se confesser.* Paris, Edit. de la Revue des Jeunes, 1946, 17 × 11 cm., 40 p. Prix : 25 frs français.

Ensemble de conseils utiles destinés aux « bons chrétiens » dans le but de les aider à mieux comprendre le sens d'un acte dont ils ont, peu à peu, fait une « habitude ». Le tout est groupé autour de trois questions : à qui se confesser ? quels péchés accuser ? de quelle manière ? Suivent quelques considérations sur le ferme propos. Roger Mols, S. I.

H. THANS, O. F. M. — *Geestelijk onderricht. II : Goddelijke deugden.* Malines, St Franciscus-drukkerij, 1946, 18 × 13 cm., 240 p. Prix : 36 frs.

Des instructions spirituelles très simples et assez pratiques pour religieux et religieuses. L'auteur ne prétend pas à l'originalité ; ainsi qu'il le note lui-même, le plus souvent il ne fait qu'adapter et développer Mgr Gay et le Père Ch. De Smedt. — Orthographe spéciale. E. V.

G. WUNDERLE. — *Um die Seele der heiligen Ikonen. Eine religionspsychologische Betrachtung.* Coll. Das östliche Christentum, Heft 3. 2e édit., Wurzbourg, Rita-Verlag, 1941, 22 × 15 cm., 60 p.

Simple réédition, avec quelques compléments, de l'opuscule que M. Wunderle avait fait paraître, il y a quelques années, sur l'interprétation psychologique des icones (cfr N.R.Th., 1939, 120), et que le succès auprès du public a eu tôt fait d'épuiser. Ch. Martin, S. I.

Méditations

A. DESBUQUOIT. — *Pour mieux méditer.* Tournai, Casterman, 1946, 19 × 13 cm., 96 p.

Sans expliquer les méthodes qu'il suppose connues, ce petit livre montre ce que la méditation doit être et faire, pour devenir une vraie oraison en contact avec la vie de chaque jour et, dès lors, capable de nous corriger, perfectionner, unir à Dieu. Tous ceux qui veulent méditer, prêtres, religieux, laïques, trouveront ici des conseils très pratiques, essentiels, exprimés sous une forme concrète et efficace, que l'on ne rencontrera guère ailleurs. R. Carpentier, S. I.

MALEBRANCHE. — *Méditations pour se disposer à l'Humilité et à la Pénitence* suivies du *Traité de l'adoration en esprit et en vérité* et de divers opuscules avec un *Essai sur la mystique de Malebranche par A. Cuvillier.* Bibliothèque des textes philosophiques. Paris, Vrin, 1944, 19 × 14 cm., 224 p.

Nous possédons à nouveau et dans un excellent texte critique ces opuscules devenus presque introuvables. Si leur dépendance étroite du système philosophique de l'auteur (son occasionalisme par exemple) limite leur usage comme livre de spiritualité, elle les désigne à l'intérêt des amis du philosophe. Dans un long essai érudit, l'éditeur des opuscules revendique pour leur auteur le titre de mystique. Autant il a raison de reconnaître dans la vie mystique une place royale à « l'intelligence », autant nous aurions voulu qu'il dissipât la confusion entre l'intelligence et la « raison » des rationalistes telle qu'on l'entend communément aujourd'hui, avant d'attribuer à Malebranche un « rationalisme mystique ». Nous ne croyons d'ailleurs pas que « la mystique » de Malebranche se situe sur le même plan que celle d'un saint Jean de la Croix par exemple. G. Gilleman, S. I.

Les Gérants : ETABLISSEMENTS CASTERMAN, S. A.
Administrateur-délégué : LOUIS CASTERMAN, TOURNAI.

Imprimé en Belgique. — *Printed in Belgium*